

UNIVERSITE LAVAL  
FACULTE DES LETTRES  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Thèse  
présentée

à

L'ECOLE DES GRADUES

de

L'UNIVERSITE LAVAL

pour obtenir

la maîtrise ès lettres

en histoire

par

Jean Boucher

Histoire des travailleurs québécois  
La CSN et la FTQ de 1939 à 1970

mars 1976

4

"Est-il besoin d'une grande perspicacité pour comprendre que les idées, les conceptions et les notions des hommes, en un mot leur conscience change avec tout changement survenu dans leurs conditions de vie, leurs relations sociales, leur existence sociale".

Karl Marx, Friedrich Engels

Manifeste du Parti communiste

## AVANT-PROPOS

Ce travail est le résultat de recherches entreprises depuis l'été 1973 en vue de l'obtention d'une maîtrise au Département d'Histoire de l'Université Laval. Il vise à combler un vide dans l'historiographie sur le mouvement syndical québécois au XX<sup>e</sup> siècle.

Nous espérons que la tâche accomplie permettra à la classe de travailleurs de mieux percevoir en général la société dans laquelle elle évolue ainsi que de connaître plus particulièrement la réalité historique, souvent complexe, du syndicalisme ouvrier.

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	iii
Table des matières.....	iv
Tableau des graphiques.....	vi
Tableau des sigles.....	vii
Bibliographie.....	ix
INTRODUCTION.....	1
I. Méthodologie.....	1
II. Survol historique.....	7
CHAPITRE I:	
L'effort de guerre et les gains syndicaux.....	35
I. Le Québec durant la seconde guerre mondiale.....	35
II. La CTCC: un syndicalisme en danger.....	43
III.La FPTQ: une structure syndicale marginale.....	50
IV.Le militantisme des unions industrielles.....	53
CHAPITRE II:	
Syndicalisme et Duplessisme.....	59
I. Le Québec de Maurice Duplessis.....	59
II. La CTCC: le syndicalisme de rattrapage.....	66
III.La FPTQ: conservatisme et appui au duplessisme.....	83
IV. La FUIQ: socialisme et autonomisme.....	91
V. La fusion CMTC-CCT.....	100
VI. La FTQ: un début prometteur.....	106

CHAPITRE iii:	
Les conséquences syndicales de la Révolution tranquille.....	113
I. Le Québec de la Révolution tranquille.....	113
II. La CSN: gompérisme et débat idéologique.....	122
III. La FTQ: remise en question et autonomisme.....	138
CONCLUSION.....	150
ANNEXES	
I. Evolution des effectifs de la CTCC-CSN.....	159
II. Evolution des effectifs de la FPTQ.....	160
III. Evolution des effectifs de la FUIQ.....	161
IV. Evolution des effectifs de la FTQ.....	162
INDEX.....	163

## TABLEAU DES GRAPHIQUES

Figure I :	Distribution des pouvoirs à la CTCC en 1937....	15-16
Figure II :	Distribution des pouvoirs à la FPTQ en 1938....	24-25
Figure III :	Distribution des pouvoirs à la CTCC en 1946....	68-69
Figure IV :	Distribution des pouvoirs à la FPTQ en 1950...	83-84
Figure V :	Projet de réforme de la CSN, 1961.....	125-126
Figure VI :	La Réforme Pepin, 1968.....	134-135

## TABLEAU DES SIGLES

AE	Actualité économique
AFL	American Federation of Labor
AOC	Association ouvrière canadienne
CCT	Congrès canadien du travail
CEQ	Corporation des enseignants du Québec
CHAR	Canadian Historical Association Review
CIC	Corporation des instituteurs catholiques
CIO	Congress of industrial organization
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
COI	Congrès des organisations industrielles
CPT	Congrès pancanadien du travail
CSD	Central des syndicats démocratiques
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTC	Congrès du travail du Canada
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
FAT	Fédération américaine du travail
FPTQ	Fédération provinciale des travailleurs du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
FUIQ	Fédération des unions industrielles du Québec
PQ	Parti québécois
PUL	Presses de l'Université Laval
PUM	Presses de l'Université de Montréal

PUQ	Presses de l'Université du Québec
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française
REL	Relations industrielles
RS	Recherches sociographiques
UTP	University of Toronto Press

## BIBLIOGRAPHIE

### I - Bibliographies

Bernier, Lise, Rioux, Bernard. Travail et syndicalisme. Bibliographie, 2T., Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1972.

Espeset, Hélène, Hardy, Jean-Pierre, Ruddel, Thierry. "Le monde du travail au Québec au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles: historiographie et état de la question", RHAF, vol.95, no 4, mars 1972, pp.499-539.

Leblanc, André E., Thwaites, James D. Le monde ouvrier au Québec. Bibliographie rétrospective, Montréal, PUQ, 1973, 215p.

Tremblay, Louis-Marie. Bibliographie des relations de travail au Canada (1940-1967). Montréal, PUM, 1969, 242p.

### II - Les sources

#### a) gouvernementales:

Bélangier, Paul et al. La rivalité intersyndicale au Québec. Rapport présenté à l'Equipe spécialisée en relations de travail (non publié), Québec, Université Laval, 1968, 501p.

Bernard, Paul. Structures et pouvoir de la Fédération des travailleurs du Québec. Equipe spécialisée en relations de travail, étude no 13, Ottawa, Imprimeur de la Reine 1969, 367p.

Canada. Annuaire du Canada: 1930-1970

Canada. Department of Labour, Economics and Research Branch, Labour Organization in Canada (annuel), Ottawa, Imprimeur du roi, 1911.

Canada. Ministère du travail, Effectifs des syndicats canadiens, répartis par industrie et par région (annuel), Ottawa, ministère du Travail, 1959.

- La Gazette du travail (mensuel), Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959.

Canada. Recensements du Canada (1851-1971), (décennal), Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1853.

- Dofny, J., Bernard, P. Le syndicalisme au Québec: structure et mouvement, Equipe spécialisée en relations de travail, étude no 9, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, 117p.
- Forsey, Eugene. "Historique du syndicalisme ouvrier au Canada", Annuaire du Canada 1967, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, pp.835-846.
- Francoeur, J. "Le syndicalisme au Québec", Annuaire du Québec 1962, Québec, Imprimeur de la Reine, 1963, pp.438-444.
- Lebel, Gilles. Horizon 80. Une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1970, 263p.
- Minville, Esdras. "Labour Legislation and Social Services in the Province of Quebec", Royal Commission on Dominion-Provincial Relations, Ottawa, Imprimeur du roi, 1938.
- Québec. "Les effectifs syndicaux au Québec", Journal du travail, vol.1, no 8, 1965, pp.4-10.
- Québec. Bureau des statistiques, Annuaire du Québec (annuel), Québec, Imprimeur de la Reine, 1962.
- Annuaire statistique de la province de Québec (annuel), Imprimeur de la Reine 1914-1961.
- Québec. Ministère du travail, Bulletin, Québec, ministère du Travail, 1950-1959.
- Bulletin mensuel d'information (mensuel), Québec, ministère du Travail, 1960-1964.
- Québec-Travail (mensuel), Québec, ministère du Travail, 1965.
- Québec. Rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, Québec, Editeur officiel du Québec, 1975, 324p.
- Raynauld, André. Croissance et structure économique de la province de Québec, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1961, 657p.

Tremblay, Louis-Marie. "Panorama du syndicalisme québécois", Annuaire du Québec 1974, Québec, Editeur officiel du Québec, 1975, pp.578-585.

b) syndicales:

Confédération des syndicats nationaux, Communiqués de presse, (irr.), s.l., CSN, 1960.

- Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel.
- Mémoire annuel au gouvernement provincial (annuel), s.l., CSN, 1961.
- Mémoire au cabinet fédéral (irr.), s.l., CSN, 1961.
- Ne comptons que sur nos propres moyens, s.l., 6 octobre 1971.
- Procès-verbaux(irr.), s.l., CSN, 1961.

Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Mémoire annuel au gouvernement provincial (annuel, s.l., CTCC, 1927-1960.

- Mémoire au cabinet fédéral (irr.), s.l., CTCC, 1947-1959.
- Procès-verbaux(irr.), s.l., CTCC, 1922-1960.
- Rapport du président général (annuel), s.l., CTCC, 1922-1960.
- Tracts, Montréal, CTCC, 1940-1944.

Fédération des travailleurs du Québec, L'Etat, rouage de notre exploitation, Montréal, 1972.

- Mémoire législatif présenté au gouvernement provincial (irr.), s.l., FTQ, 1957.
- Notes sur la situation actuelle au Québec des unions nationales et internationales, s.l., 1963.
- Politique de la FTQ, 1960-1967, Montréal, Les Editions FTQ, 1967.
- Procès-verbaux (irr.), s.l., FTQ, 1957.
- Rapport des officiers, s.l., FTQ, 1957-1965.

- Rapport du secrétaire-général (annuel), s.l., FTQ, 1967.

Fédération des unions industrielles du Québec, Rapport du président, s.l., 1952-1957.

- Communiqués de presse, s.l., 1952-1957.

- Procès-verbaux, s.l., 1952-1957.

- Mémoire législatif, s.l., 1952-1957.

Fédération provinciale des travailleurs québécois, Mémoire législatif présenté au gouvernement provincial, s.l., 1940-1955.

- Rapport de l'exécutif, s.l., 1940-1956.

- Rapport des délibérations, s.l., 1937-1955.

Legault, Yvan A. Bref historique de la Fédération des travailleurs du Québec, Montréal, FTQ, 1964.

Pépin, Marcel. Lettre aux militants, s.l., 1970, 95p.

### III - Journaux et revues

Cahiers de Cité Libre, Montréal, 1950-1966.

Canadian Labour/Le travailleur canadien, Ottawa, Canadian Labor Congress, 1956 - 1970.

Devoir (le), Montréal, 1930 - 1970.

Maintenant, Montréal, 1962-1970.

Monde Ouvrier (le)/The Labor World, Montréal, Conseil des métiers et du travail de Montréal - Fédération des travailleurs du Québec (CTC), 1930.

Parti pris, Montréal, 1963-1968.

Point de Mire, Repentigny, 1969-1972.

Recherches sociographiques, Québec, 1960.

Relations industrielles, Québec, 1945.

Socialisme, Montréal, 1964-1970.

Travail (le), Montréal, Confédération des travailleurs catholiques du Canada-Confédération des syndicats nationaux, 1930-1970.

IV - Thèses

- Beaudoin, Guy. La grève chez Price Brothers and Company Limited en 1943, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1957, 159p.
- Blais, Reynald. L'idéologie économique de la Confédération des syndicats nationaux, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1971, 270p.
- Boivin, Jean. Le syndicalisme chez les professionnels du gouvernement du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1969, 161p.
- Brossard, Michel. L'idéologie économique de la Fédération des travailleurs du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1969, 347p.
- Conti, Raymond. Les relations syndicales canado-américaines, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1959, 165p.
- Delorimier, François. Les grèves de Sorel de 1937, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1951, 81p.
- Déom, André. La grève de Lachute, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1951, 113p.
- Dionne, Pierre. Une analyse historique de la Corporation des enseignants du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1969, 260p.
- Genest, Jean-Guy. L'élection québécoise de 1939, thèse de maîtrise (Histoire), Québec, Université Laval, 1968, 189p.
- Grant, Michel. L'action politique syndicale et la Fédération des unions industrielles du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1968, 176p.

- Groulx, Gilles. Le syndicalisme dans l'industrie du textile du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1954, 150p.
- de Guise, J.G. Monographie historique du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal de 1920 à 1955, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1962, 160p.
- Isbester, A.F. A History of the National Catholic Unions in Canada 1901-1965, thèse de doctorat, Ithaca, Cornell University, 1968, 367p.
- Lévesque, A. La rivalité intersyndicale au Québec: l'étude du front commun intersyndical autour du bill 25, thèse de maîtrise (sociologie), Québec, Université Laval, 1968, 518p.
- Marceau, Claude. Evolution de la conscience ouvrière 1840-1940, thèse de maîtrise (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 1969, 339p.
- Normand, Bernard. Analyse de quelques manifestations de la conscience ouvrière québécoise (1949-1966), thèse de maîtrise (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 1969, 316p.
- Parenteau, René. L'évolution du nationalisme à la CTCC-CSN, thèse de maîtrise (sociologie), Québec, Université Laval, 1970, 307p.
- Pépin, Marcel. Monographie syndicale de la Fédération nationale catholique du textile, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1949, 119p.
- Perras, Sylvio. Pluralisme syndical québécois, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1955, 110p.
- Tremblay, Louis-Marie. La théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien, thèse de doctorat (sciences sociales), Québec, Université Laval, 1964, 500p.
- Vallée, Emile. Les unions internationales et la concurrence des syndicats confessionnels au Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1966, 118p.

V - Ouvrages et articles de périodiques

- Abella, Irving. "The C.I.O., the Communist Party and the Formation of the Canadian Congress of Labour, 1936-1941", CHAR, 1969, pp.341-371.
- Nationalism, Communism and the Canadian Labour. The CIO, the Communist Party and the Canadian Congress of Labour, 1935-1956, Toronto, UTP, 1973, 222p.
- Barnes, Samuel H. "The Evolution of Christian Trade Unionism in Quebec", Industrial and Labor Relations Review, vol.12 no 4, juillet 1959, pp.568-581.
- Beauchamp, C. "Néo-bourgeoisie: tentative des syndicats", Maintenant, no 64, avril 1967, pp.127-133.
- Beaudin, Marc-André. "Michel Chartrand: la démission de Pépin n'arrangera rien", Point de Mire, vol.2, no 22.
- Beausoleil, G. "Le congrès de 1962 de la CSN", RI, vol.18, no 1, pp.80-84.
- Bélanger, André J. L'apolitisme des idéologies québécoises, le grand tournant de 1934-1936, Québec, PUL, 1974, 392p.
- Bélanger, Paul. "Mutations du syndicalisme québécois: hypothèse en vue d'une recherche", RS, vol 9, no 3, septembre-décembre 1968, p.265-279.
- Bélanger, Paul, Lemieux, Jacques, Roberge, Pierre. "La rivalité inter-syndicale au Québec: trois études de cas", RS, vol.10 no 1, janvier-avril 1969, pp.47-81.
- Boudrault, Emile. "Murdochville: douze ans d'organisation", Socialisme 64, nos 3-4, 1964, pp.3-30.
- Burns, Robert. "Positions des partis politiques devant la politisation des relations de travail", La politisation des relations de travail, 29<sup>e</sup> congrès des relations industrielles, Québec, PUL, 1973, pp.117-122.

- Cardin, Jean-Réal. "Syndicats - Affrontements 68", Maintenant, no 74, février-mars 1968, pp.49-50.
- Caron, G.L. "The Great Textile Strike"; "Towards a People's Alliance against Duplessis"; "French Canada's Fight for National Equality", National Affairs Monthly, vol.3, 1946, vol.4, 1947.
- Charpentier, Alfred. "La grève de l'amiante: version nouvelle", RI., vol.19, no 2, avril 1964, pp.217-238.
- ....., "La grève du textile dans le Québec en 1937", RI , vol.20, no 1, janvier 1965, pp.86-129.
- ....., Les mémoires d'Alfred Charpentier, Québec, PUL, 1971, 479p.
- Chartier, Roger. "Murdochville: les faits", RI , vol.12, no 4, octobre 1957, pp.374-381.
- ....., "Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)", R , vol.16, no 1, janvier 1961, pp.102-112.
- ....., "La seconde guerre mondiale, le Conseil Supérieur du travail et les lois ouvrières de 1944", RI., vol.18, no 3, juillet, 1963, pp.346-362.
- Cousineau, Jacques. "La grève d'Arvida", Relations, vol.1, no 8, août 1941, pp.212-213.
- Crispo, John H.G. International Unionism, Toronto, McGraw-Hill Co. of Canada Ltd, 1967, 327p.
- Dion, Gérard. "Les groupements syndicaux au Québec", RI , vol.11, no 1, décembre 1955, pp.1-24.
- ....., "La CTCC et l'unité ouvrière canadienne", RI., vol.12, nos 1-2, janvier-avril 1957, pp.32-54.
- ....., "Le mouvement syndical québécois", RI., vol.13, no 4, octobre 1958, pp.366-385.
- ....., "La CSN et l'action politique", RI , vol. 17, no 6, octobre 1962, pp.130-132.

- ....., "La concurrence syndicale dans le Québec", RI, vol.22, no 1, janvier 1967, pp.74-84.
- Dion, Gérard, Cardin, Jean-Réal et al. Le syndicalisme canadien, une réévaluation, Québec, PUL, 1968, 293p.
- Dostaler, Gilles. "La CSN: structure et stratégie", Parti pris, vol.5, no 5, février 1968, p.19.
- Downie, Bryan M. "International Union Influence on Collective Bargaining in Canada", Domination or Independence ? The Problem of Canadian Autonomy in Labour-Management Relations, XVIth Annual Conference, Industrial Relations Centre, McGill University, Montréal, McGill University Press, 1965, pp.98-120.
- Dumas, Evelyn. "La CSN à un carrefour", Cahiers de Cité Libre, novembre 1964, pp.11-14.
- ....., "Pourquoi des unions internationales ?", Le Magazine Maclean, novembre 1965, pp.26,61-62, 64-67.
- ....., Dans le sommeil de nos os, Montréal, Leméac, 1971, 170p.
- En collaboration, En grève !, Montréal, Editions du Jour, 1963, 280p.
- ....., Economie québécoise, Cahiers de l'Université du Québec, Montréal, PUQ, 1969, 495p.
- ....., La grève de l'amiante, Montréal, Editions du Jour, 1970, 428p.
- ....., Histoire des Canadas, Montréal, HMH, 1971, 609p.
- ....., Quebec Labour. The Confederation of National Trade Unions Yesterday and Today, Montréal, Black Rose Books, 1972, 224p.
- ....., Crise syndicale, Montréal, Caucus ouvrier, 1973, 188p.
- ....., La lutte syndicale chez les enseignants, Montréal, Editions Parti pris, 1973, 132p.

- Ethier, Diane, Piotte, Jean-Marc, Reynolds, Jean. Les travailleurs contre l'Etat bourgeois, avril et mai 1972, Montréal, Editions de L'Aurore, 1975, 267p.
- Faucher, A., Lamontagne, M. French Canadian Society, vol.1, Edité par Marcel Rioux et Yves Martin, Toronto, 1964.
- Fournier, Marcel. "Histoire et idéologie du groupe canadien-français du Parti communiste (1925-1945)", Socialisme 69, no 16, janvier-février-mars, 1969, pp.63-78.
- Gagnon, G. "Le syndicalisme dans l'enseignement", Parti pris, vol.5, no 6, mars 1968, pp.10-12.
- .....; "Sur deux grèves (CTM-radiologistes)", Parti pris, vol.5, nos 2-3, octobre-novembre, 1967, p.49.
- Gérin-Lajoie, Jean. La lutte syndicale chez les métallos, Montréal, Editions du Jour, 1973, 175p.
- Guérin, Daniel. Le mouvement ouvrier aux Etats-Unis, 1867-1967, Paris, Maspéro, 1970, 166p.
- Halary, Charles. "Le mouvement ouvrier québécois. L'intégration syndicale par l'anticommunisme", Cahiers de recherches marxistes révolutionnaires, s.l., s.d.,
- Hardy, Louis-Laurent. Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada, Montréal, Editions de l'Hexagone, 1958, 152p.
- Harvey, Fernand, (éd.) Aspects historiques du mouvement ouvrier québécois, Montréal, Boréal Express, 1973, 226p.
- Harvey, Pierre. "Planification économique et syndicalisme dans le Québec: les attitudes", AE, vol.46, no 1, avril-juin, 1970, pp.5-14.
- Isbester, A.F. "Quebec Labour in Perspective 1949-1969", Canadian Labour in Transition, Scarborough, Prentice-Hall of Canada, 1971.
- Les quatre années de la FUIQ, Montréal, Presse ouvrière coopérative, 1957.
- Lipton, Charles. The Trade Union Movement of Canada 1827-1959, Montréal, Canadian Social Publications Ltd, 1966, 366p.

- Logan, H.A. Trades Unions in Canada, their Development and Functioning, Toronto, MacMillan, 1948, 619p.
- Lortie, Guy. "Evolution de l'action politique de la CSN", RI , vol.22, no 3, octobre 1967, pp.532-557.
- Mannochio, A. "Quebec in Search of Trade Union Unity", The Marxist Quarterly, no 20, 1967, pp.17-125.
- Maur, Nick Auf der, Chodos, Robert. Quebec: A Chronicle 1968-1972, James Lewis and Samuel Publishers, Toronto, 1972, 152p.
- Morin, Jacques-Victor. "Syndicalisme et question nationale", Parti pris, vol.2, no 6, février 1965, pp.7-19.
- Parent, R. "Le syndicalisme des fonctionnaires provinciaux", Socialisme 67, no 11, février-mars 1967, pp.65-78.
- Parti pris. "Le socialisme", Parti pris, vol.1, no 6, mars 1964.
- ....., "Bilan syndical", Parti pris, vol.2, no 6, février, 1965.
- ....., "Le Bill 25 et l'action intersyndicale", Parti pris, vol.4, nos 7-8, mars 1967, p.2.
- Quinn, Herbert F. The Union Nationale. A Study in Quebec Nationalism, Toronto, UTP, 1963, 249p.
- Rayback, Joseph G. A History of American Labor, Toronto, Collier-MacMillan, 1966, 461p.
- Rioux, Marcel. La question du Québec, Paris, Seghers, 1971, 230p.
- Roberge, Guy. "Les conflits intersyndicaux au Québec (1957-1967)", RI , vol.24, no 3, pp.521-556.
- Rocher, Guy. Sociologie générale, Tome III, Montréal, HMH, 1969.
- Roy, André. "Histoire du syndicalisme au Canada", RI , vol.12, nos 1-2, janvier-avril 1957, pp.11-21.
- Roy, Michel. "La grève des réalisateurs à Radio-Canada", RI vol.14, no 2, janvier 1959, pp.51-58.

- St-Pierre, Jocelyn, Bernier, Paul. Les travailleurs québécois 1940-1971, chronologie, Institut supérieur des sciences humaines, Cahier no 12, Québec, Université Laval, 1974, 190p.
- Tremblay, Louis-Marie. "L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada", RI, vol.19, no 1, janvier 1964, pp.36-53.
- ....., "L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille", RI, vol.22, no 1, janvier 1967, pp.86-97.
- ....., Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, Montréal, PUM, 1972, 288p.
- Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, Les Midinettes/The Midinettes, 1937-1962, Montréal, Union Internationale des ouvriers du vêtement pour dames, 1962.
- Vadeboncoeur, Pierre. "Projection du syndicalisme américain", Ecrits du Canada français, vol.9, Montréal, 1961, pp.149-260.
- ....., "La CSN devient une force politique", Maintenant, no 11, novembre 1962, p.388.
- ....., "La grève de la Régie des alcools", Socialisme 65, no 5, printemps 1965, pp.119-120.
- ....., "Le syndicalisme d'aujourd'hui", Socialisme 67, no 11, février 1967, pp.29-39.
- Vaillancourt, Mathieu. "La distribution des pouvoirs à la Confédération des syndicats nationaux", RI, vol.23, no 1, janvier 1968, pp.3-48.
- Vallières, Pierre. "L'évolution du mouvement ouvrier québécois (I)", Révolution québécoise, vol.1, no 4, 1964, pp.28-37.
- ....., "L'évolution du mouvement ouvrier québécois (II). Les grèves perdues", Révolution québécoise, vol.1, no 5, janvier 1965, pp.8-18.

## INTRODUCTION

### 1. METHODOLOGIE

L'histoire du syndicalisme a toujours été négligée au Québec. Nous avons cru nécessaire de contribuer de notre mieux à ce que cette situation inusitée change<sup>1</sup>. Nous avons choisi d'étudier l'histoire des deux principaux groupements syndicaux québécois entre les années 1939 et 1970, soit La Confédération des syndicats nationaux et La Fédération des travailleurs du Québec.

#### A. Considérations sur les données de la sociologie

Nous faisons nôtre la définition du terme de travailleur telle qu'établie par Marcel David<sup>2</sup>. C'est de cette définition que s'est inspiré Fernand Harvey<sup>3</sup>.

- 
1. Voir à ce sujet, Hélène Espeset, Jean-Pierre Hardy et Thierry Ruddle, "Le monde du travail au Québec au XVIIIe et XIXe siècles: Historiographie et état de la question", Revue d'Histoire de l'Amérique française, Vol.25, no 4, mars 1972, pp.499-539.
  2. Marcel David, Les travailleurs et le sens de leur histoire, Paris, Cujas, 1970, p.25.
  3. En collaboration, Les travailleurs québécois, 1851-1896, Montréal, PUQ, 1973, pp.7-14.

"Il apparaît que font figure de travailleur... tous les individus dont la condition économique juridique, psychologique, culturelle et sociale, liée à une activité professionnelle d'exécution subordonnée et dépendante, présente assez de traits sinon toujours identiques du moins analogues pour être rangés dans un même ensemble social"<sup>4</sup>

Il peut y avoir plusieurs catégories de travailleurs: industriels, agricoles, indépendants, à domicile, intellectuels et scientifiques<sup>5</sup>. La classe des travailleurs doit être définie principalement par la place qu'elle occupe dans le système de production, qui en est une de subordination et de dépendance.

Fernand Harvey remarque quatre dimensions d'analyse possible pour situer la classe des travailleurs dans sa totalité: l'économie, l'organisation sociale, la culture et le mouvement social<sup>6</sup>. C'est la dernière dimension qui nous intéresse.

Le mouvement social est "une organisation nettement structurée et identifiable ayant pour but explicite de grouper des membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objectifs

---

4. Marcel David, op.cit., p.25.

5. En collaboration, Les travailleurs québécois, 1851-1896, p.11.

6. Ibid., pp.21-28.

précis, généralement à connotation sociale"<sup>7</sup>. Pour les travailleurs, ces institutions peuvent être des syndicats, des partis politiques, des organisations de jeunes, des associations culturelles et éducatives, des coopératives, des mutuelles, etc<sup>8</sup>. Quant à nous, nous avons limité notre enquête aux organisations syndicales et encore, pas à tout le mouvement syndical, mais exclusivement aux deux principales centrales du Québec: la CSN et la FTQ.

#### B. Elaboration du travail

Nous avons voulu écrire une histoire globale de la CSN et de la FTQ. Pour en arriver là, il nous a fallu d'abord trouver ce que nous avons appelé les principaux facteurs d'évolution historique pour une centrale ouvrière. Nous avons retenu: l'idéologie, les structures, les pouvoirs de décision, l'action syndicale, les effectifs et les services. Nous avons pris ces items à partir des investigations entreprises. A cela nous ajoutons les facteurs économiques, sociaux et politiques importants de l'histoire du Québec.

---

7. Guy Rocher, Sociologie générale, Tome III, Montréal, HMH, 1969.

8. En collaboration, Les travailleurs québécois, 1851-1896, p.26.

Nous avons conduit nos recherches dans trois grandes directions. La première a trait aux relations à faire entre l'évolution de la CSN, de la FTQ et les grands faits sociaux, économiques et politiques québécois. La seconde est axée sur les relations intersyndicales, soit celles qui concernent la CSN et la FTQ, soit celles qui relient l'ensemble du mouvement syndical. Enfin, nous avons analysé l'évolution strictement interne des deux principales centrales.

Il nous a fallu encore établir une périodisation précise à l'intérieur du cadre chronologique retenu. Mais pour en comprendre la portée, il nous est apparu indispensable d'intégrer dans notre introduction un tour d'horizon historique de la scène syndicale québécoise durant les années 30. N'est-ce pas une saine méthode historique que de réfléchir sur l'origine des phénomènes pour mieux les situer. Cette période débute avec la crise économique de 1929 et se termine avec l'élection québécoise du 25 octobre 1939.

Le premier chapitre couvre la période qui va de 1939 jusqu'à l'élection provinciale du 8 août 1944. Cette période coïncide en partie avec la Seconde guerre mondiale qui a engendré une prospérité économique et un accroissement des effectifs syndicaux. Le deuxième chapitre analyse la période 1944-1960, dominée par la forte personnalité du premier ministre Maurice Duplessis

dont la politique ouvrière a marqué le mouvement syndical. Un troisième et dernier chapitre, les années 60, analyse l'impact de la Révolution tranquille sur le mouvement ouvrier qui s'achemine sur la voie de la revendication socialiste<sup>9</sup>.

### C. Les sources

La documentation existante sur le syndicalisme au Québec a été inventoriée. Les bibliographies déjà parues sur le sujet nous ont permis de repérer rapidement les études indispensables à notre travail<sup>10</sup>.

Nous avons puisé nos renseignements dans quatre genres de documents; les sources syndicales, les sources gouvernementales, les études générales et enfin certains journaux et revues.

C'est un éventail assez large. Nous avons procédé de cette façon et par souci d'objectivité et pour répondre aux exigences de notre tâche. Nous ne pouvions pas nous servir exclusivement des sources syndicales étant donné la conception même du travail.

---

9. Nous avons choisi certaines élections générales parce que tout au long de nos recherches nous nous sommes aperçus qu'elles ont été des moments privilégiés pour influencer de façon importante le syndicalisme québécois.

10. Parmi ces bibliographies, mentionnons: André E. Leblanc, James D. Twaites, Le monde ouvrier au Québec. Bibliographie rétrospective, Montréal, PUF, 1973, 215p.

De toute façon, si nous avons agi de cette manière, nous risquons de nous perdre dans une masse de documents où il est à l'occasion difficile de percevoir les faits importants de l'histoire syndicale. Les sources gouvernementales et les journaux non-syndicaux peuvent être ici d'un apport non négligeable. Enfin, et c'est une raison qui a toute son importance, nous avons cru qu'il était temps que les travaux faits par d'autres chercheurs, qui ont souvent une valeur historique certaine, soient fondus en une synthèse qui fait le point sur les connaissances acquises.

#### D. Le rôle de l'historien

Nous avons essayé de faire un travail de la façon la plus honnête possible. Ce qui ne signifie pas que nos conclusions feront l'unanimité. Nous croyons que l'historien doit prendre position lorsque certaines hypothèses qu'il avance se vérifient. Il doit en être ainsi. C'est une question d'éthique professionnelle.

Eviter de le faire serait ne pas rendre service aux travailleurs, ni à la société québécoise en général, composée justement, en majorité, de ces mêmes travailleurs. C'est la société qui permet aux historiens d'obtenir certaines subventions indispensables pour leurs recherches. Enfin, l'histoire, elle-même, en tant que science humaine majeure, ne peut progresser autrement.

## II. SURVOL HISTORIQUE

### A. Le Québec des années 30

L'histoire du Québec durant les années 30 fut marquée par une crise économique d'une grande amplitude. Partie d'un pays qui était grand exportateur de matières premières, le Québec fut durement touché par la hausse mondiale des tarifs douaniers qui tarissaient les sources d'exportation.

Pour l'ensemble des travailleurs québécois, la principale conséquence de la crise fut l'élévation du taux de chômage. Entre 1929 et 1930, il passa de 7,7% à 14%, il atteignit 19,3% en 1932, 26,4% en 1933<sup>11</sup>. Dans certains quartiers de Montréal, le pourcentage des sans-travail fut encore plus élevé. Dans Saint-Henri, il était de 46% en 1936<sup>12</sup>. La misère était grande dans les centres urbains. La crise économique empêcha l'urbanisation du Québec de se poursuivre au même rythme que durant les années 20. Entre 1921 et 1931 le pourcentage de la population habitant des centres urbains passa de 56% à 63%, il plafonna à 63% entre 1931 et 1941.

---

11. En collaboration, Histoire des Canadas, Montréal, HMH, 1971, p.548.

12. Jean-Guy Genest, L'élection québécoise de 1939, thèse de maîtrise, Département d'Histoire, Université Laval, Québec, 1968, pp.38-39.

Les municipalités, qui avaient alors la responsabilité du Bien-Etre, ne purent suffir à la tâche. Ce fut le gouvernement du Québec qui prit la relève. L'aide qu'il accorda visa surtout à favoriser un retour à la terre<sup>13</sup>. C'était une façon inusitée de vouloir résoudre les problèmes des travailleurs dans une société industrialisée. La Commission Monpetit, créée en 1930 et chargée d'enquêter sur l'assistance, les assurances et l'hygiène industrielle, n'avait permis finalement que de faire mettre en application le régime de pensions de vieillesse du gouvernement d'Ottawa, et ce, le 1er août 1936<sup>14</sup>.

Les réponses déficientes du gouvernement québécois trouvent en partie leur explication dans l'idéologie qu'a fabriquée et composée l'élite. Celle-ci préconisait la conservation des valeurs du passé:

"Elle définit le groupe québécois comme porteur d'une culture, c'est-à-dire, comme un groupe qui a une histoire édifiante, qui est devenue minoritaire au XIXe siècle et qui a pour devoir de préserver cet héritage qu'il a reçu de ses ancêtres et qu'il doit transmettre intact à ses descendants. Essentiellement cet héritage se compose de la religion catholique, de la langue française et d'un nombre indéterminé de traditions et de coutumes"<sup>15</sup>

---

13. En collaboration, Histoire des Canadas, p.548.

14. Ibid., p.549.

15. Marcel Rioux, La question du Québec, Paris, Seghers, 1971, p.89.

L'élite était composée de membres du clergé et d'éléments de la petite bourgeoisie canadienne-française<sup>16</sup>. Mais, le développement économique du Québec au XX<sup>e</sup> siècle s'était fait en grande partie sans elle. La prédominance sociale et politique ne s'accompagna pas d'un leadership dans le développement de l'économie capitaliste du Québec. Cette situation l'a amenée à ignorer le monde urbain; lequel n'a pas été vraiment souhaité par nos dirigeants. L'urbanisation du Québec s'étant faite malgré eux, ils ne pouvaient régler des problèmes dont ils ne se sentaient peut-être pas responsables.

Mais en même temps, l'élite perçut la crise comme une chance inespérée de prendre une place plus grande dans le développement économique du pays. Pour corriger les problèmes causés par le capitalisme étranger, elle réclama un ordre nouveau<sup>17</sup>. C'est à partir de ce moment que se développa le courant corporatiste. André J. Bélanger définit ainsi le corporatisme québécois:

---

16. Ibid., p.89.

17. En collaboration, Histoire des Canadas, p.555.

"Le corporatisme, véhiculé par l'école sociale populaire, puis par d'autres organismes comme l'Action nationale est résolument réfractaire à toute intervention directe de l'Etat dans ses rouages propres et réciproquement peu enclin de participer au reliquat de pouvoir qu'il consent à lui laisser. Il se pose tout d'abord en opposition aux formes fascistes mises en oeuvre par certains régimes européens où l'Etat intègre à son exercice celui des associations professionnelles. A toutes fins utiles, l'unanimité se réalise dans ce milieu pour prôner sans hésitation le corporatisme dit social, ou d'association par opposition au corporatisme dit politique ou d'Etat"<sup>18</sup>

Le Manifeste de 1934 de l'Action libérale nationale contenait beaucoup d'idées de type corporatiste<sup>19</sup>. En fait, il satisfaisait autant les progressistes que les conservateurs<sup>20</sup>. Après la prise du pouvoir par l'Union Nationale, l'ensemble des aspects novateurs fut mis de côté. Maurice Duplessis n'hésita pas à renier tout à fait le corporatisme national et catholique en s'alliant aux capitalistes anglo-saxons pour développer le pays. Les grèves du textile de 1937 furent un bel exemple, si l'on considère ce que pouvait signifier le corporatisme tel qu'appliqué dans les relations de travail<sup>21</sup>.

---

18. André J. Bélanger, L'apolitisme des idéologies québécoises; le grand tournant de 1934-1936, Québec, PUL, 1974, pp.315-316.

19. En collaboration, Histoire des Canadas, pp.554-555.

20. Marcel Fournier, "Histoire et idéologie du groupe canadien-français du parti communiste (1925-1945)", Socialisme 69, no 16, janvier-février-mars, 1969, pp.64-65.

21. Voir à ce sujet la partie de notre introduction intitulée: "La CTCC ou le corporatisme syndical", p.13 et suivantes.

Selon Pierre Elliott Trudeau, la législation ouvrière ne fut, en général, ni meilleure ni pire que dans les autres parties du Canada<sup>22</sup>. Mais entre 1936 et 1939, les travailleurs québécois eurent à faire face à un comportement antisyndical de la part du gouvernement du Québec.

L'existence de la Loi des salaires raisonnables, votée le 21 mai 1937, qui elle-même remplaçait la Loi du salaire minimum, nous en fournit la preuve. Cette loi s'appliquait dans toutes les industries, que les travailleurs fussent syndiqués ou non, et créait un Office des salaires raisonnables<sup>23</sup>. Plusieurs employeurs s'en servirent. Lors des grèves du textile en 1937, le ministre du Travail, William Tremblay, persuada les syndicats de la CTCC qu'ils obtiendraient de meilleures conditions de travail par une ordonnance de l'Office que d'une négociation d'une convention collective qui pourrait être généralisée légalement à toutes les entreprises de textile du coton de la province, comme le prévoyait la Loi de l'extension juridique des conventions collectives, votée en 1934, et amendée le 27 mai 1937, sous le titre de Loi relative aux salaires des ouvriers.

---

22. En collaboration, La grève de l'amiante, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Editions du Jour 1970, pp.73-76.

23. Alfred Charpentier, Les mémoires d'Alfred Charpentier, Québec PUL, 1971, p.170.

Les travailleurs refusèrent d'écouter le ministre car le rôle de l'Office était en réalité de permettre aux capitalistes de passer par dessus la tête des syndicats et d'offrir des conditions de travail moins avantageuses. Cette façon de procéder était une habile manière de contrer la Loi de l'extension juridique des conventions collectives<sup>24</sup>. Ceci avait également pour effet d'abaisser les salaires et de désorganiser les syndicats<sup>25</sup>.

Pour se protéger, les unions ouvrières réclamèrent l'atelier syndical<sup>26</sup>. Par contre le gouvernement avait déjà fait voté les Bills 19 et 20. Le Bill 19 soustrayait de l'application de la Loi des salaires raisonnables les travaux publics faits par le gouvernement. Le Bill 20 condamnait l'atelier fermé en y introduisant le principe de la liberté de travail. Il prévoyait aussi, que le lieutenant-gouverneur en conseil pouvait modifier ou révoquer, sans consulter personne, la mise en vigueur d'un contrat collectif de travail, quatre mois rétroactivement à la date de sa signature<sup>27</sup>. Les deux projets de loi furent adoptés le

---

24. Ibid., p.170.

25. Michel Brossard, L'idéologie économique de la Fédération des travailleurs du Québec, thèse de maîtrise (relations industrielles), Montréal, Université de Montréal, 1969, p.186.

26. Dans l'atelier syndical, le patron est libre de choisir ses employés mais doit obliger ceux-ci à adhérer au syndicat dans une période déterminée sous peine de renvoi. C'est une formule de sécurité syndicale différente de l'atelier fermé où le patron est obligé de passer par le syndicat pour choisir ses nouveaux employés.

27. Alfred Charpentier, op.cit., pp.171-174.

2 mars 1937, malgré les protestations syndicales. Maurice Duplessis récidiva en 1938 avec le Bill 178 qui visait à dépouiller la Commission des accidents du travail de son pouvoir de fixer les indemnités aux accidentés. Il laissa aux instances judiciaires traditionnelles, le soin de fixer les indemnités<sup>28</sup>.

Ainsi, à la fin des années 30, les travailleurs québécois, en plus d'être touchés durement par la crise économique, devaient faire face à un gouvernement antisyndical.

B. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada ou le corporatisme syndical

La Confédération des travailleurs catholiques fut officiellement fondée à Hull en 1921<sup>29</sup>. Limitée au Québec, elle était nationaliste et catholique, créée en bonne partie pour contrer l'implantation du syndicalisme "neutre" et "étranger"<sup>30</sup>. Elle était également apolitique et corporatiste:

---

28. Ibid., p.174.

29. La CTCC changea de nom officiellement en 1960 pour prendre le nom de Confédération des syndicats nationaux (CSN).

30. De ce point de vue, ces unions pouvaient être tout autant canadiennes anglaises qu'américaines.

"Puisant sa doctrine dans les enseignements pontificaux, la CSN niait l'existence de classes sociales aux intérêts opposés. Elle prêchait la soumission à l'autorité établie, condamnait la lutte des classes et même la grève, acceptait les inégalités sociales, comme un signe d'ordre naturel. La solution aux problèmes économiques devait se trouver dans l'amour mutuel et les relations amicales sur la base de la charité, entre les patrons et les ouvriers; idéalement, la solution résidait dans le corporatisme"<sup>31</sup>

Elle véhiculait les mêmes valeurs idéologiques que le clergé et la petite bourgeoisie canadienne-française. Nous nous en rendons bien compte si nous étudions attentivement sa constitution de 1921<sup>32</sup>.

La Confédération était décentralisée. Les syndicats locaux jouissaient de beaucoup d'autonomie<sup>33</sup>. Il leur était possible de ne pas s'affilier aux fédérations, unions régionales et conseils centraux, c'est-à-dire les corps centraux; ils pouvaient déclencher des grèves sans autorisation de l'exécutif de la CTCC, qui s'appelait le bureau confédéral; ils négligeaient de verser

---

31. Fernand Harvey, éd., Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec, Montréal, Boréal Express, 1973, p.186.

32. Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois, idéologies de la CSN et de la FTQ, Montréal, PUM, 1972, pp.25-26.

33. Mathieu Vaillancourt, "La distribution des pouvoirs à la Confédération des syndicats nationaux", RI, vol.23, no 1, janvier 1968, p.24.

leur per capita à la Confédération comme aux fédérations et aux conseils centraux<sup>34</sup>.

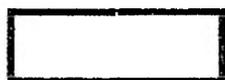
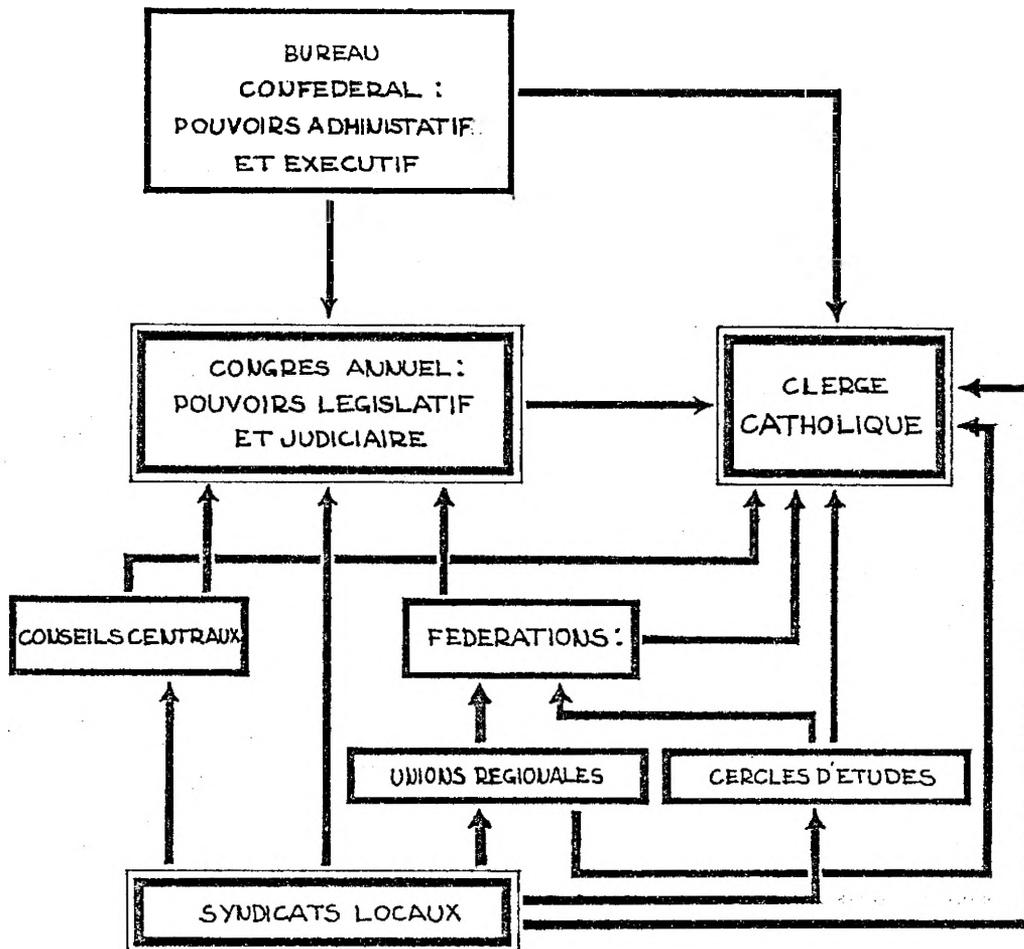
Cette situation était le résultat de la grande faiblesse des fédérations comme des conseils centraux, face à un bureau confédéral débordé par le travail d'organisation<sup>35</sup>. La réforme de 1937 leur permit de faire partie du bureau confédéral, et ce dernier put dorénavant prendre toutes les décisions sur la marche à suivre entre les congrès, qui se déroulaient une fois l'an. Le congrès détenait les pouvoirs les plus étendus. Il était l'autorité suprême en ce qui a trait aux pouvoirs législatif et judiciaire du mouvement. Le bureau confédéral se réservait les pouvoirs administratif et exécutif, c'est-à-dire qu'il voyait à l'application des décisions du congrès. Idéalement, les conseils centraux devaient s'occuper d'organisation et les fédérations des négociations de conventions collectives. Mais, par suite de la délimitation peu claire des pouvoirs de chacun des corps centraux, lors de la réforme, les changements intervenus s'avèrent insuffisants. On assista à des disputes

---

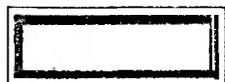
34. Ibid., p.25.

35. Ibid., p.24.

FIGURE I : DISTRIBUTION DES POUVOIRS A LA CTCC EN 1937



CENTRE DECISIONNEL SECONDAIRE



CENTRE DECISIONNEL IMPORTANT

sur les services à donner aux membres. Comme résultat, les syndicats locaux gardèrent leur autonomie<sup>36</sup>.

Il existait au sein de la CTCC des personnes, à tous les niveaux du mouvement, qui relevaient d'une autre autorité; des membres du clergé catholique dont l'influence était grande. Ils possédaient particulièrement une grande emprise sur les cercles d'études et la Fédération des cercles d'études. Ils y propageaient le moralisme chrétien et le corporatisme. Face à une centrale syndicale inefficace au niveau du fonctionnement interne, il y avait donc un lien unificateur qui n'était pas à dédaigner.

Durant les années de la crise économique, la CTCC ne vit pas ses effectifs baisser de façon significative. En terme de membres, elle demeura de loin et ce jusqu'en 1937, la principale centrale ouvrière du Québec. Les effectifs de la centrale passèrent de 28,000 en 1931 à 50,000 membres en 1937. Entre les années 1931 et 1932, on assista à une baisse de 3,000 syndiqués. Par rapport à l'ensemble de tous les travailleurs syndiqués québécois, la CTCC représenta toujours au moins 50%<sup>37</sup>.

---

36. Ces syndicats locaux étaient surtout des syndicats de métiers. Ce syndicalisme était d'après sa nature même, porté à conserver les pouvoirs de décisions au niveau local. Voir à ce sujet, nos explications, p.23.

37. Voir à ce sujet l'Annexe I à la page 159 et l'ouvrage de Herbert F. Quinn, The Union Nationale. A Study in Quebec Nationalism, Toronto, UTP, 1963, p.205.

Ce monopole s'expliquait par un recrutement intensif encouragé par les autorités en place, représentées par le clergé et certains journaux comme Le Droit d'Ottawa, Le Devoir de Montréal et l'Action catholique de Québec<sup>38</sup>. Les façons de recruter furent souvent peu orthodoxes. A l'occasion, on hésitait pas à collaborer avec le patron pour faire disparaître une union rivale. Ce rôle était souvent dévolu à l'aumônier<sup>39</sup>. On a agi de cette façon notamment lors de la grève de la robe à Montréal en 1937. Durant ces années, tout le secteur de la construction fut marqué par un appui des communautés religieuses aux syndicats catholiques. Ce sont ces dernières qui octroyaient souvent à l'époque, les contrats les plus importants; ce qui peut expliquer en partie l'influence du clergé sur la CTCC<sup>40</sup>.

De 1937 à 1939, la centrale ne représentait plus que 40 à 50% de tous les travailleurs syndiqués<sup>41</sup>.

Cette baisse coïncida avec une certaine reprise de l'activité économique et une augmentation du nombre de syndiqués<sup>42</sup>. Les

---

38. René Parenteau, L'évolution du nationalisme à la CTCC-CSN, thèse de maîtrise (sociologie), Québec, Université Laval, 1970, p.188.

39. Ibid., p.110.

40. Le Devoir, 12 juin 1965, p.3.

41. Herbert F.Quinn, op.cit., p.205.

42. Ibid., p.205.

unions internationales y furent sans doute pour quelque chose.

De 1915 à 1936, il y eut au Québec 507 grèves qui affectèrent 155,000 travailleurs. Parmi ces grèves neuf seulement auraient été dirigées par des syndicats catholiques. Ces chiffres demandent réflexion. Si nous tenons compte qu'il n'y avait aucune convergence dans la structure de fonctionnement de la CTCC, nous croyons que des syndicats locaux catholiques ont pu déclencher des grèves malgré et sans avertir la CTCC. Ce fut notamment le cas à Sorel en 1937.

Les grèves de Sorel en 1937 furent le fait de syndicats locaux catholiques. Ce fut un affrontement avec la famille Simard<sup>43</sup>. L'objectif principal des trois débrayages successifs entre mai et septembre était la reconnaissance syndicale. Tout au long du conflit, les patrons se signalèrent par une attitude anti-syndicale. La CTCC fut réticente à appuyer les grévistes qui ne pouvaient compter sur le clergé et sur le premier ministre Maurice Duplessis<sup>44</sup>. A l'époque, il était inconcevable que des travailleurs

---

43. En collaboration, En grève !, Montréal, Les Editions du Jour., 1963, pp.65-67.

44. Ibid., p.94.

canadiens-français puissent entrer en guerre ouverte contre les patrons qui étaient eux aussi Canadiens-français et ce, au nom du corporatisme national et catholique qui réprouvait qu'il puisse exister une possible lutte des classes. La CTCC partageait en bonne partie ces idées et n'avait pas de toute façon les moyens financiers pour aider ses membres car il n'existait pas encore de fonds de grève. Le conflit se termina par un échec<sup>45</sup>.

Durant cette même année de 1937, il y eut également les grèves du textile qui s'étendirent à la grandeur du Québec<sup>46</sup>. Elles mettaient en cause la compagnie Dominion Textile et les syndicats affiliés à la Fédération du textile de la CTCC. Les deux objectifs fondamentaux pour les travailleurs étaient l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance syndicale. A cette occasion, la CTCC semble avoir été prise par surprise par un mouvement venant de la base syndicale<sup>47</sup>. La grève débuta le 2 août pour se terminer le 27 du même mois. Après la signature d'une convention collective de six mois par les deux parties intervenue le 13 décembre, la compagnie demanda la réouverture du contrat réclamant

---

45. Ibid., p.92.

46. A Sherbrooke, Magog, Montmorency, Drummondville et Valleyfield.

47. En collaboration, En grève !, p.56.

une diminution des salaires étant donné la concurrence des filatures de la Nouvelle-Angleterre. Se sentant appuyée par Maurice Duplessis, la compagnie profita de la médiation gouvernementale pour briser les syndicats, sachant fort bien que la CTCC n'avait pas les moyens de subir un deuxième conflit<sup>48</sup>. Ce fut un échec. Plusieurs travailleurs quittèrent la Fédération du textile.<sup>49</sup>

Durant les années de la crise, plusieurs travailleurs étaient protégés par un mouvement syndical qui se montra incapable de les défendre à des moments importants. Cette situation était la conséquence directe du but premier de la fondation des syndicats catholiques au Québec ; protéger les travailleurs du syndicalisme nord-américain grâce au mythe de l'unité du peuple contre l'envahissement de tout ce qui était anglophone et protestant. Cette situation permit à l'élite intellectuelle, particulièrement le clergé, de conserver sa domination sur le peuple. Les grèves de 1937 démontrèrent qu'à l'intérieur même du mouvement, plusieurs contestaient ce genre de syndicalisme. Même si elles se terminèrent par des défaites, elles nous montrent qu'il existait au sein de la centrale des éléments novateurs et progressistes désireux d'aller de l'avant. Un homme expérimenté comme Philippe Girard en

---

48. Alfred Charpentier, op.cit., pp.232-233.

49. Marcel Pépin, Monographie syndicale de la Fédération nationale catholique du textile, thèse de maîtrise (relations industrielles), Québec, Université Laval, 1949, p.19.

fut un exemple. Président du conseil central des syndicats catholiques de Montréal en 1934 et étroitement lié aux événements survenus à Sorel en 1937<sup>50</sup>, il faillit être l'objet d'une motion de censure de la part des délégués au congrès de la centrale, tenu la même année à Jonquière. Mais ces hommes étaient encore peu nombreux au niveau des postes de commande de la CTCC.

Aussitôt la prospérité économique revenue, plusieurs chômeurs, lorsqu'ils retournèrent au travail, ne furent pas dupes de ce genre de syndicalisme. Ils rejoignirent le mouvement syndical nord-américain qui, en général, allait mieux les défendre.

C. La Fédération provinciale du travail du Québec ou le syndicalisme de métier nord-américain.

La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), était une filiale à part entière du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC). Ce dernier organisme était le représentant canadien de la Fédération américaine du travail (FAT). L'affilié québécois a été mis au monde par une charte du CMTC en janvier 1938<sup>51</sup>.

---

50. En collaboration, En grève !, p.94.

51. Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, p.120.

Il avait comme rôle essentiel de représenter les affiliés québécois du CMTC auprès du gouvernement de la province. Contrairement à l'ancien comité exécutif provincial datant de 1892, il pouvait élire ses dirigeants<sup>52</sup>.

La FPTQ représentait au Québec un syndicalisme qui reconnaissait le système capitaliste et qui voulait en faire profiter les travailleurs le plus possible. C'est ce que l'on appelle le syndicalisme d'affaires ou gompérisme<sup>53</sup>. Cette idéologie acceptait l'ordre social existant, ne se préoccupant pas du contrôle des entreprises ou de la prise du pouvoir politique, se bornait aux seuls intérêts économique-professionnels et préférait l'action économique à l'action politique<sup>54</sup>.

Au Canada, ce genre de syndicalisme déborda le cadre strictement affairiste. Influencé par les succès du Parti travailliste anglais de 1905-1906, le CMTC, à son congrès de 1906, favorisa la création de partis politiques ouvriers provinciaux.

---

52. Ibid., p.126.

53. Ce terme de gompérisme a été retenu du nom du premier président de la FAT, Samuel Gompers.

54. Louis-Marie Tremblay, La théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien, thèse de doctorat (Sciences sociales), Québec, Université Laval, 1964, p.279.

Il récidiva en 1917 en créant un parti ouvrier pan-canadien<sup>55</sup>. Le parti fut finalement organisé en 1921, mais disparut dès 1929, suite à une infiltration communiste. A partir de cette date et jusqu'au début de la deuxième guerre, le CMTC ne se mêla plus de politique de façon officielle. L'article 15 de la constitution de 1938 de la FPTQ exprima clairement l'apolitisme du mouvement au Québec<sup>56</sup>.

La structure de fonctionnement de la FPTQ était très empirique<sup>57</sup>. En Amérique du Nord le syndicalisme fut mis sur pied par des unions de métiers. Ce furent ces unions qui, à leur tour, fondèrent la FAT et qui lui ont délégué certains pouvoirs. Mais elles ont toujours eu tendance à conserver le plus d'autonomie possible sur le plan professionnel, notamment au chapitre des conventions collectives, secours de grève, domaines dans lesquels elles gardèrent les plus importants pouvoirs de décision. La centrale ne conserva qu'un rôle d'appui au cours de conflits importants et de représentation auprès de l'Etat<sup>58</sup>.

---

55. Louis-Laurent Hardy, Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada, Montréal, Editions de l'Hexagone, 1958, pp.100-102.

56. Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ, p.165.

57. Gérard Dion, "Les groupements syndicaux au Québec", RI, vol.11, no 1, décembre 1955, p.8.

58. Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ, p.126.

Au Québec, le conseil exécutif de la FPTQ n'avait aucun pouvoir formel important sur les unions<sup>59</sup>. Le pouvoir suprême appartenait aux délégués, c'est-à-dire aux représentants des unions réunis lors de la conférence annuelle (ou congrès). Un exemple du peu de pouvoir du conseil exécutif nous est fourni par les mécanismes prévus pour toute question importante et non discutée par les délégués du congrès<sup>60</sup>. A cette occasion, la constitution obligeait le conseil, lorsque la requête lui en avait été faite par au moins quinze corps affiliés, de soumettre à un référendum toute proposition traitant des affaires courantes. Le conseil ne pouvait le faire de sa seule autorité.

Ce sont les représentants des syndicats québécois des unions internationales et canadiennes, ces dernières demeurant minoritaires au sein du CMTC, ainsi que les conseils régionaux affiliés au CMTC et à la FPTQ qui assistaient à la Conférence annuelle. La représentation des conseils était marginale. Le nombre de leurs délégués n'était égal qu'à celui d'un syndicat comprenant 200 membres, malgré que certains d'entre-eux comme celui de Montréal, contenaient des milliers de membres<sup>61</sup>.

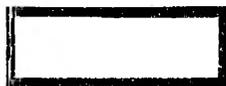
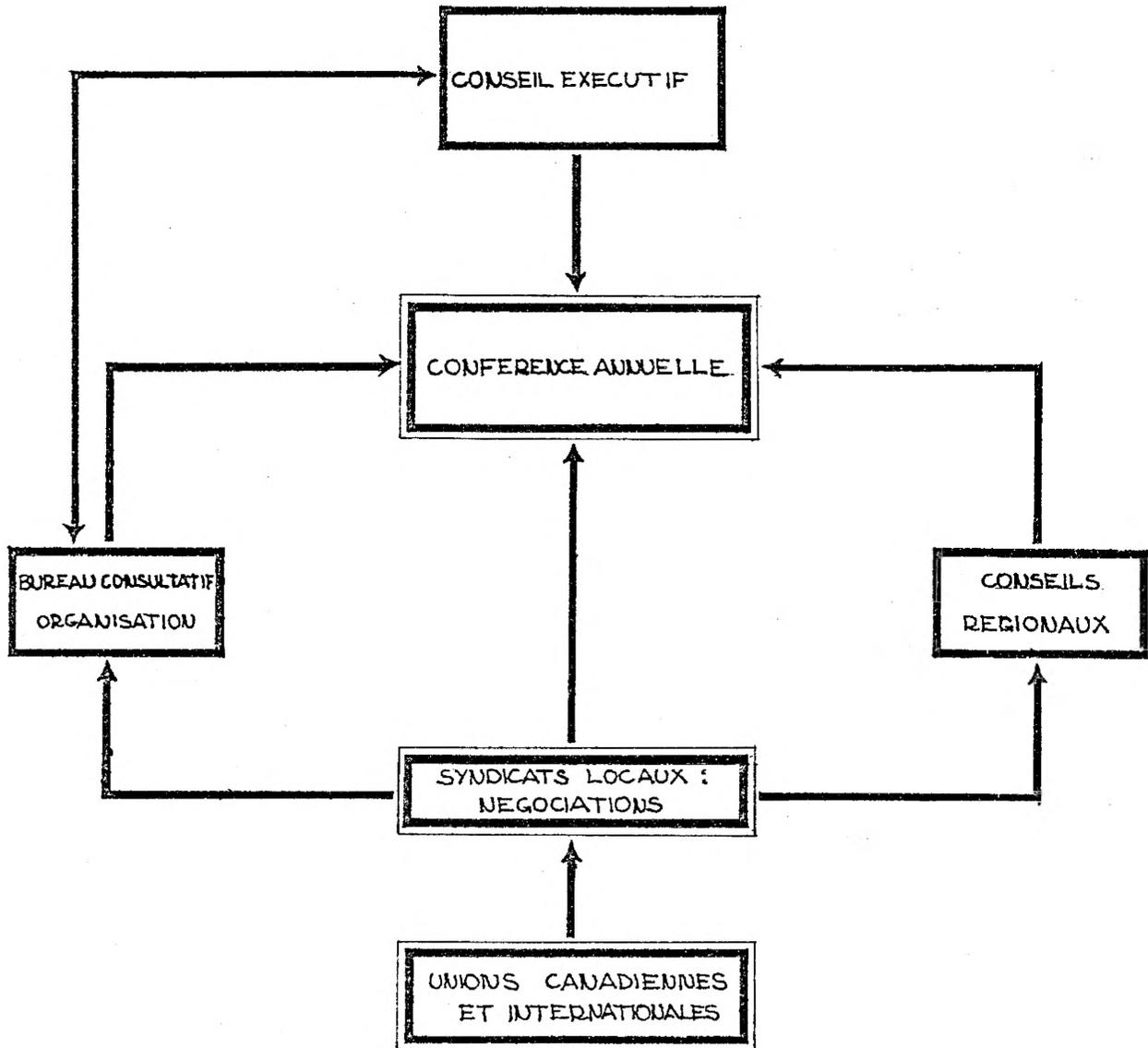
---

59. Michel Brossard, op.cit., p.192.

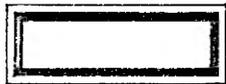
60. Ibid., p.194.

61. Ibid., pp.194-195.

FIGURE II : DISTRIBUTION DES POUVOIRS A LA FPTQ EN 1938



CENTRE DECISIONNEL SECONDAIRE



CENTRE DECISIONNEL IMPORTANT

Il existait également au sein de la FPTQ un bureau consultatif qui s'occupait d'organisation à la grandeur de la province. Il était surtout composé des permanents ou agents d'affaires des syndicats locaux des unions. Il entretenait des relations de nature informelle assez importantes avec le conseil exécutif.

De plus, la FPTQ n'avait aucun permanent, peu de ressources financières et les unions du CMTC n'étaient même pas obligées de s'y affilier. Les directeurs régionaux canadiens dépendaient exclusivement du président de l'union. Le CMTC, même s'il avait plus de moyens que sa filiale, n'avait pas plus d'autorité sur les unions. Ces dernières ayant reçu en majorité leur charte de la FAT<sup>62</sup>. La dépendance du CMTC fut particulièrement confirmée lors de la convention de 1939. A cette occasion, il y eut des velléités canadiennes d'indépendance au sujet de l'expulsion des unions canadiennes affiliées aux unions américaines du COI (Congrès des organisations industrielles). C'est alors que la FAT menaça de révoquer la constitution de son représentant canadien<sup>63</sup>.

---

62. Louis-Laurent Hardy, op.cit., p.99.

63. Gazette du travail, vol. XXXIX, no 11, octobre 1939, p.1063.

Il semble bien que la FPTQ, comme d'ailleurs l'ancien comité exécutif provincial fondé par le CMTC en 1892, ait bien rempli son rôle de représentant auprès du gouvernement de Québec. Jacques-Victor Morin parle d'une légende selon laquelle la secrétaire-général du comité Marcel Francx arrachait au moins un bill par année à Lomer Gouin<sup>64</sup>. Si nous ajoutons à cela que les Canadiens français de la FPTQ se sentaient entre eux au Québec et que le CMTC acceptait le bilinguisme, il ne fait pas de doute que les unions de métiers du CMTC et de la FAT étaient acceptées par les travailleurs<sup>65</sup>. Selon Esdras Minville, en 1936, leurs effectifs étaient de 37,908<sup>66</sup>.

La crise économique des années 30 a touché sérieusement le système économique capitaliste de l'Amérique du Nord. Les unions de la FAT et du CMTC qui représentaient la majorité des travailleurs syndiqués du continent en ont subi les dures conséquences. Elles ne pouvaient pas compter sur un appui de classes sociales dirigeantes, comme au Québec, pour maintenir leurs positions parce qu'elles ne pratiquaient pas, malgré leur conservatisme social, la collaboration

---

64. Jacques-Victor Morin, "Syndicalisme et la question nationale", Parti-Pris, vol.6, février 1965, p.8.

65. Ibid., p.8.

66. Esdras Minville, "Labour Legislation and Social Services in the Province of Quebec", Royal Commission on Dominion-Provincial Relations, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1938, appendice 5, p.17.

de classe d'une façon aussi prononcée que les syndicats catholiques. C'est un mouvement de travailleurs plus près des revendications économique-professionnelles de ses membres.

Au Québec, les syndicats des unions du CMTC étaient regroupés au sein d'un organisme provincial qui restait d'importance secondaire. Bien qu'implantés dans la province depuis longtemps, ils devaient subir l'ostracisme du milieu. C'est la raison pour laquelle ils étaient surtout présents dans le milieu plus cosmopolite de Montréal.

A l'échelle de l'Amérique du Nord, le syndicalisme tel que représenté par la FAT fut contesté durant la crise économique par le syndicalisme organisé par industrie ou syndicalisme industriel.

#### D. Le syndicalisme industriel nord-américain au Québec

Au cours de l'année 1938 fut fondée aux Etats-Unis, une nouvelle centrale syndicale, le Congrès de l'organisation industrielle (COI)<sup>67</sup>. Son origine remontait à la création, à l'intérieur de la FAT, d'un comité pour l'organisation industrielle qui avait comme but de faire accepter l'organisation syndicale de type industriel à l'intérieur d'un groupement de travailleurs dominé par les unions de métiers<sup>68</sup>.

---

67. C'est la version française de Congress of Industrial Organization (COI).

68. Joseph G. Rayback, A History of American Labor, Collection Free Press Paperback, No. 92585, Toronto, Collin-McMillan, 1966, p.349.

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, on avait assisté en Amérique du Nord à un important développement industriel et comme conséquence directe, la construction de beaucoup d'usines. Celles-ci rendaient souvent illusoire l'organisation des travailleurs par métier, parce que le travail à la chaîne n'exigeait plus de spécialisation poussée<sup>69</sup>. La crise économique amplifia le problème des non-qualifiés. La nouvelle centrale nord-américaine voulut renouveler le syndicalisme:

"Se voulant une réponse ouvrière dans une économie industrielle, le CIO sublimait les valeurs de la solidarité ouvrière, bifonctionnalisme socio-économique du syndicalisme, militantisme syndical et engagement politique"<sup>70</sup>

Pour protéger le mieux possible ses membres, le syndicalisme industriel s'intéressa à l'action politique. Les unions appuyèrent le New Deal de Franklin Roosevelt, mais elles ne fondèrent pas de parti ouvrier.

La création en septembre 1939 de la nouvelle centrale canadienne, le Congrès canadien du travail (CCT) n'est pas dû

---

69. Evelyn Dumas-Gagnon, "Pourquoi des unions internationales ?", Le Magazine Maclean, Novembre 1965, p.62.

70. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.131.

exclusivement aux unions industrielles expulsées du CMTC. Le Congrès pancanadien du travail (CPT), groupe d'unions exclusivement canadiennes y participa également, de même que certains éléments de l'ancienne centrale Worker's Unity League d'obédience communiste.

On avait fondé le CPT en 1917 non seulement pour faire échec à l'omniprésence des unions américaines au Canada, mais encore pour organiser les travailleurs selon la formule industrielle et favoriser l'action politique. Le mouvement était un assemblage hétéroclite d'éléments hétérogènes aux tendances révolutionnaire, radicale-communiste, socialiste-modéré et centriste. La crise économique de 1929, jointe à des conflits idéologiques stériles provoquèrent sa décadence<sup>71</sup>.

La Worker's Unity League avait été fondée par le Parti communiste canadien en 1929. C'était une centrale militante et politisée qui avait été au coeur de conflits de travail importants lors de la grève des "fros" à Noranda en 1930, et durant la première grève dans l'industrie de la confection de la robe en 1934<sup>72</sup>.

---

71. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.131.

72. Evelyn Dumas, Dans le sommeil de nos os, Montréal, Leméac, 1971, p.44.

En 1935, elle se fusionna avec des éléments du syndicalisme industriel naissant<sup>73</sup>.

Il est à noter que le CPT n'avait accepté de s'unir aux unions industrielles américaines qu'à une seule condition, que celles-ci acceptent l'idée d'une indépendance complète vis-à-vis le COI. Cette condition fut acceptée<sup>74</sup>.

La base de ce syndicalisme étant l'industrie, les syndicats étaient composés de plus d'adhérents que des syndicats locaux de métiers. Ils étaient aussi généralement plus concentrés géographiquement<sup>75</sup>. Les officiers syndicaux des différentes régions canadiennes étaient généralement choisis parmi les délégués de la région et ne dépendaient pas du président de l'union, comme à l'intérieur de syndicalisme de métier<sup>76</sup>. Cette situation permettait à la base syndicale de contrebalancer le pouvoir de l'union. Tout ce qui avait trait à la négociation collective relevait de l'union<sup>77</sup>. Ce dernier fait est important. Il

---

73. Ibid., p.21.

74. Sylvio Perras, Pluralisme syndical québécois, thèse de maîtrise (relations industrielles) Montréal, Université de Montréal, 1955, p.15.

75. Michel Brossard, op.cit., p.247.

76. Ibid.

77. Ibid.

pouvait provoquer une plus grande conscience de classe face aux problèmes communs des travailleurs. C'est une évolution importante si on la compare aux syndicats de qualifiés qui ont toujours eu tendance à une grande autonomie locale.

C'est dans le secteur de la confection à Montréal que pour la première fois des locaux québécois du COI firent parler d'eux<sup>78</sup>. En 1934, l'Union internationale du vêtement pour dames qui faisait encore partie de la FAT et du CMTC était engagée dans une première grève. C'était la première fois que des ouvrières, qui formaient la majorité de la main-d'oeuvre, faisaient la grève à Montréal. Seulement quelques manufactures reconnurent les syndicats. On accorda une légère augmentation de salaire, mais les pénibles conditions de travail ne changèrent pas. L'échec s'expliqua du fait de l'intransigeance de l'association patronale qui refusait de négocier avec un syndicat composé de communistes. En 1935, l'union-mère américaine participa activement à la création du comité d'organisation industrielle de la FAT. En 1936, Rose Pesotta, syndicaliste-anarchiste, participa à une réorganisation en profondeur du syndicat. Au même moment, les syndicats catholiques entrèrent en scène et conclurent une entente au

---

78. Evelyn Dumas, op.cit., pp.43-75.

début de 1937 avec les patrons. Le local engagea Claude Jodoin et reçut l'appui entier de l'union-mère. Une grève fut déclenchée en avril 1937. Les patrons ne voulaient absolument pas de locaux du COI à Montréal. C'est là que se situait l'importance de cette grève. Pour la première fois en 1937, le militantisme syndical du COI fit son apparition au Québec. Les patrons reçurent l'appui d'une bonne partie du clergé qui, à ce moment-là, par suite de la guerre d'Espagne, redoutait les activités des communistes. Le gouvernement de Québec s'en mêla et déclara qu'il ne tolérerait aucune infiltration communiste. La grève prit fin en mai. Elle se termina par une grande victoire syndicale. Ce qui avait permis cette victoire, c'était avant tout la détermination et le militantisme des organisateurs de la grève. Par comparaison avec la CTCC qui durant la même année échouait dans le même secteur industriel, c'était un grand succès.

Cette grève de la robe, assez spectaculaire à l'époque, fut la première manifestation de l'implantation du syndicalisme industriel du COI au Québec. Mais cette implantation restait encore embryonnaire. Aux Etats-Unis même, on était encore en pleine période d'organisation. De toute façon, le Québec, déjà touché par la crise économique, ne possédait pas encore une économie assez développée pour que des grands syndicats industriels puissent s'y implanter.

Les prédécesseurs de la CSN et de la FTQ, tels que nous les connaissons aujourd'hui, formaient trois types de syndicalisme différents. Un premier, la CTCC, était tout à fait intégré à la pensée officielle du clergé et de la petite bourgeoisie du Québec dont elle était issue. Le second, le syndicalisme de métier représenté par la FPTQ, était dirigé de l'extérieur du Québec et pratiquait le "gompérisme". Un dernier, le syndicalisme industriel, était lui aussi dirigé de l'extérieur du Québec mais grâce à la division des pouvoirs de décisions entre le local et l'union, les possibilités d'autonomie et de militantisme y étaient plus grandes. Cette dernière forme de syndicalisme, qui était la plus progressiste, vient tout juste de se structurer et était en pleine période d'organisation<sup>79</sup>.

Ces trois groupes syndicaux ne s'entendaient guère. Les uns se faisant accuser d'être un ramassis de syndicats de boutiques, les autres d'être manipulés par des étrangers. Ils ne s'entendirent pas pour s'unir efficacement pour lutter contre l'attitude antisyndicale de l'Etat. Les cartels ou fronts communs contre les Bills 19 et 20 et le Bill 178 ne provoquèrent pas chez les trois de contacts permanents. Cette dernière situation ne se produisit pas à cause de leurs positions idéologiques antinomiques<sup>80</sup>.

---

79. Les syndicats québécois des unions industrielles créèrent la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) en 1952.

80. Sylvio Perras, op.cit., pp.29-31.

A partir de la reprise des affaires, vers 1936-37, le monopole syndical de la CTCC commença à s'effriter. En fait, l'apparition d'une certaine prospérité chez la grande industrie capitaliste nord-américaine dans certains secteurs de l'économie favorisa le retour en force du syndicalisme continental d'avant la crise. Mais ce dernier se ressentit des effets de la dislocation de son unité organique.

Divisé contre lui-même et ayant été touché assez sérieusement par la crise, sauf pour la CTCC, le syndicalisme québécois ne semblait pas constituer une force sociale majeure au Québec. Cette situation allait évoluer rapidement dans les années suivantes.

## CHAPITRE I

### L'EFFORT DE GUERRE ET LES GAINS SYNDICAUX (1939-1944)

#### I. LE QUÉBEC DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Au cours de la Seconde guerre mondiale, le Québec connaît de nouveau la prospérité économique. Le principal facteur d'expansion était l'effort de guerre canadien pour venir en aide aux pays européens en lutte contre les fascismes allemand et italien.

Entre 1939 et 1950 le taux d'industrialisation du Québec dépassa celui du Canada. Les produits manufacturés augmentèrent en volume de 92% pour le Québec et de 88% pour le Canada. Les nouveaux capitaux dans les industries manufacturières du Québec augmentèrent de 181% contre 154% au Canada<sup>1</sup>.

C'est durant cette époque que le Québec réussit à se doter d'industries autres que les textiles et tissus, les pâtes et papiers ou les mines. Certains secteurs restreints avant la guerre virent leur importance s'accroître. En 1943, le plus gros employeur était

---

1. A. Faucher, M. Lamontagne, French Canadian Society, vol.1, Ed. par Marcel Rioux et Yves Martin, Toronto, 1964, p.267.

Le secteur du fer et des produits du fer, avec 108,085 ouvriers. Il était suivi de l'industrie des textiles et tissus avec 76,202. Les secteurs chimique et des métaux non-ferreux, qui représentaient respectivement 5,823 et 8,255 employés en 1939, virent leur nombre augmenté jusqu'à 46,553 et 32,793 en 1943<sup>2</sup>.

La croissance de l'industrie manufacturière était importante. Le nombre de travailleurs à gages, c'est-à-dire payés à l'heure ou à la pièce par opposition aux salariés payés à la semaine, au mois ou à l'année, augmenta constamment. Il comprenait 152,502 ouvriers en 1934, 180,448 en 1939, 374,605 en 1943. Il était encore de 321,353 en 1945<sup>3</sup>.

Cette croissance des effectifs provoquait en même temps une élévation de la masse salariale versée. Elle passa de \$157,538,162,00 en 1939 à \$304,982,929.00 en 1941<sup>4</sup>.

Malgré ces progrès importants de l'économie québécoise, les travailleurs demeuraient sous-payés par rapport à leurs confrères ontariens. Ce phénomène constant avant la guerre s'atténua

---

2. Evelyn Dumas, op.cit., pp.14-15.

3. Ibid., p.14.

4. Ibid.

durant celle-ci grâce en bonne partie, selon P.E.Trudeau, au Conseil national du travail qui tendait vers la stabilité et la parité des salaires<sup>5</sup>. Mais, malgré ce qu'en dit Trudeau, l'écart sembla rester assez sensible pour qu'un député, René Chaloult, le 11 juin 1944, déposât une motion à l'Assemblée législative, demandant au gouvernement fédéral de donner au Québec la parité de salaires avec les autres provinces.

Les travailleurs ont en général peu profité de l'essor économique. En 1941, 32.9% des salariés gagnaient moins de \$450.00 par année et seulement 6.8% plus de \$1,949.00<sup>6</sup>. Au même moment, l'inflation devint un problème important. En effet, entre 1940 et 1944, l'indice du coût de la vie pour les aliments grimpa de 105.6 à 131.3, celui des vêtements de 109.2 à 121.5 (1935-1939 - 100). A Montréal, entre octobre 1940 et octobre 1944, il passa de 108.3 à 120.1<sup>7</sup>. La prospérité de la guerre semble avoir surtout profité à la grande bourgeoisie détenant les contrats fédéraux<sup>8</sup>.

- 
5. En collaboration. La grève de l'amiante, p.4.
  6. Charles Lipton, The Trade Union Movement of Canada 1827-1959, Montréal, Canadian Social Publications Ltd, 1966, p.267.
  7. Canada, Annuaire statistique de 1945, Ottawa, Imprimeur du roi, 1946, p.936.
  8. Charles Lipton, op.cit., p.267.

Cette même prospérité a dérangé la société québécoise traditionnelle. Le 6 mai 1942 un député de la législature, H-H-Albiny Paquette du comté de Labelle, présente une motion adoptée à l'unanimité mentionnant que 75,000 femmes étaient sur le marché du travail et, demandait au gouvernement fédéral de ne pas augmenter le recrutement féminin parce que celui-ci mettait en danger les foyers canadiens-français<sup>9</sup>. En 1945, le père Richard Arès lança un cri d'alarme. La province changeait trop rapidement, selon lui, la révolution industrielle ne pouvait avoir que des résultats désastreux pour le peuple qui habitait surtout les villes et c'est à la campagne que les Québécois devaient demeurer fidèles<sup>10</sup>.

Le parti au pouvoir à Québec, le Parti libéral d'Adélard Godbout, n'a pas eu tendance à s'opposer aux changements en cours. Bien au contraire, il les favorisait. Le 23 juin 1943, le Bill 32 créa une commission pour préparer un plan universel d'assurance-maladie. A cette même date, il créa également un Conseil d'orientation chargé de faire enquête sur les ressources de la province et de

---

9. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, Les travailleurs québécois 1940-1971, chronologie, Institut supérieur des sciences humaines, cahier no 12, Québec, Université Laval, 1974, p.24.

10. En collaboration, La grève de l'amiante, p.24.

suggérer des mesures pour en assurer une utilisation plus rationnelle. Aussi, le 29 mars 1944, il nationalisa la Montreal Light Heat and Power Consolidated et créa l'Hydro-Québec.

L'accession des libéraux au pouvoir fut un bienfait pour l'ensemble des travailleurs. La législation du travail, tant provinciale que fédérale, reconnut le syndicalisme comme un partenaire social majeur. Cette reconnaissance découlait des lois que les gouvernants ont promulguées pour assurer la réussite de l'effort de guerre.

En 1940, la Loi des différends industriels du gouvernement canadien (C.P.3495) interdit tout arrêt de travail dans les industries de guerre avant la tenue d'une enquête conciliatrice<sup>11</sup>. En juin de la même année, Ottawa convoqua les dirigeants syndicaux du Canada pour discuter des relations de travail en temps de guerre<sup>12</sup>. Durant le même mois, l'arrêté fédéral 2685 appuya le principe de la liberté syndicale et encouragea la signature de conventions collectives tout en déconseillant l'usage des grèves. Il préconisa en même temps de ne pas suspendre autrement que par des conventions

---

11. Roger Chartier, "La seconde guerre mondiale, le Conseil supérieur du travail et les lois ouvrières de 1944", RI, vol.18, no 3, juillet 1963, p.347.

12. Evelyn Dumas, op.cit., p.18.

collectives les conditions de travail établies<sup>13</sup>. Encore en 1940, le C.P. 7440 plafonna les salaires et encouragea le paiement d'une indemnité de vie chère<sup>14</sup>. Toutes ces lois n'avaient rien de coercitif<sup>15</sup>.

Au Québec, durant la même année, une loi formait le Conseil supérieur du travail. Organisme consultatif, il fut chargé d'étudier les questions ouvrières. Il joua un rôle effacé mais il demeura important dans la législation sociale au Québec. Egalement la Loi de la convention collective remplaça, en la modifiant, la Loi relative aux salaires des ouvriers. Elle accorda plus de protection aux syndiqués. Une nouvelle loi du salaire minimum fut aussi proclamée. Elle remplaçait la Loi des salaires raisonnables et s'appliquait à tous les salariés qui n'étaient pas régis par une convention collective<sup>16</sup>.

En 1941, l'arrêté fédéral C.P.8253 du 24 août remplaçait le C.P.7446. Il étendit le contrôle des salaires à tous les employeurs. Un Conseil national, avec l'aide de neuf conseils régionaux, fut créé

---

13. Roger Chartier, op.cit., p.347.

14. Ibid., p.347.

15. Ibid., p.347.

16. Ibid., pp.347-349.

pour faire appliquer la loi<sup>17</sup>. En septembre, Ottawa imposa aux syndicats de tenir un scrutin auprès de leurs membres avant de déclarer la grève<sup>18</sup>. Durant la même année le Québec modifia la Loi des syndicats professionnels et la Loi de la convention collective.

Durant les années 1942-1943 les lois furent mises en application, et suscitèrent de vives critiques. Les travailleurs se plainquirent qu'en pratique la réglementation existante ne protégeait pas efficacement le droit d'association et de négociation. Les patrons soutinrent qu'il était difficile de déterminer quel syndicat devait être reconnu comme agent négociateur à cause de la pluralité syndicale existante<sup>19</sup>. L'agitation syndicale au Québec, qui commença en 1941 et se poursuivit en 1942-43, fut en bonne partie causée par ces législations.

Le 17 février 1944, le gouvernement du Canada adoptait la Loi des règlements des relations ouvrières en temps de guerre (C.P. 1003). Elle consacrait le droit de négociation collective et interdisait aux patrons les pratiques déloyales et de mauvaise foi<sup>20</sup>. Au

---

17. Ibid., p.351.

18. Evelyn Dumas, op.cit., p.18.

19. Roger Chartier, op.cit., p.354.

20. Ibid., p.355.

Québec, l'agitation ouvrière marquée de conflits intersyndicaux importants provoqua la création d'une commission d'enquête. Le Rapport Prévost fut la principale base d'inspiration de la Loi des relations ouvrières du Québec, proclamée le 26 janvier, soit deux semaines avant la Loi fédérale C.P.1003. S'inspirant de cette dernière, elle proclamait la reconnaissance de la liberté syndicale, interdisait les pratiques déloyales aux ouvriers et aux patrons, obligeait le patron à négocier de bonne foi une convention collective si l'agent négociateur des salariés représentait la majorité d'une unité économique, rendait obligatoire la procédure de conciliation et d'arbitrage, suspendait le droit de grève et de lockout tant que toutes les procédures n'avaient pas été épuisées et qu'un délai de quatorze jours n'avait pas été compté après la date de réception de la sentence arbitrale par le ministre du Travail<sup>21</sup>. Le Rapport Prévost avait également inspiré la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés promulguée aussi en 1944. Elle portait sur les mêmes sujets que la Loi des relations ouvrières, mais également elle interdisait la grève dans le secteur public, et rendait obligatoire la signature d'une convention collective<sup>22</sup>. Le syndicalisme prit un nouveau départ au

---

21. Ibid., p.356.

22. Ibid., p.357.

Québec, comme en témoignait la croissance des effectifs syndicaux: 104,876 syndiqués en 1939, 114,707 en 1940, 121,280 en 1941, 151,605 en 1942, 188,714 en 1943, 175,893 en 1944<sup>23</sup>.

## II. LA CTCC: UN SYNDICALISME EN DANGER

La CTCC durant la Deuxième guerre mondiale conservait la même idéologie. Elle publia en 1940 un plan de réformes économiques et sociales. Revisé en 1942, ce projet était une habile représentation du système d'ententes développé au Québec<sup>24</sup>. Encore en 1942, Gérard Picard, secrétaire-général de la CTCC, parlait du syndicalisme comme d'un moyen pour arriver à l'organisation corporative de la société<sup>25</sup>.

Depuis 1937, la CTCC était en perte de vitesse si l'on considère son importance vis-à-vis l'ensemble des travailleurs syndiqués. Le pourcentage de syndiqués affiliés aux syndicats catholiques se situa aux environs de 30%, sauf en 1942 où le pourcentage diminua à 28%<sup>26</sup>. Il semble que la CTCC n'avait pas réussi à syndiquer autant de nouveaux membres que les unions de métiers et industrielles nord-américaines.

---

23. H.F.Quinn, op.cit., p.205.

24. CTCC, La vie syndicale, Montréal, 1940.

25. En collaboration, La grève de l'amiante, p.35.

26. Voir l'Annexe I, p.159.

Entre 1940 et 1943, la Confédération entra en conflit sur une large échelle avec des syndicats affiliés aux unions du CMTC, FPTQ et du CCT. Plusieurs raisons expliquèrent cette guerre syndicale.

Le conflit était d'abord lié au problème de la conscription. Selon Alfred Charpentier, président de la CTCC, les syndicats catholiques durent subir les contrecoups du dénigrement dont étaient l'objet les Canadiens français en raison de leurs réticences vis-à-vis la guerre<sup>27</sup>. Les critiques provenaient de tout le Canada anglais en général et plus particulièrement du patronat anglo-saxon.

Ce dernier préférait à l'occasion traiter avec des syndicats d'origine anglophone de même mentalité<sup>28</sup> et qui d'ailleurs représentaient la majorité de ses ouvriers ailleurs qu'au Québec, lorsque l'entreprise avait une envergure canadienne ou internationale.

Les hausses de salaires plus importantes que réclamaient les unions du CMTC et du CCT détournèrent également plusieurs syndiqués, aux prises avec l'inflation, des syndicats catholiques qui se montraient trop respectueux à leur goût des politiques gouvernementales de gel des salaires<sup>29</sup>.

---

27. Alfred Charpentier, op.cit., p.287.

28. Evelyn Dumas, op.cit., p.83.

29. Alfred Charpentier, op.cit., p.286.

Alfred Charpentier avance encore une autre explication. La bureaucratie fédérale, qui voyait à l'application des lois et ordonnances, se composait exclusivement, du côté ouvrier, d'anciens syndiqués du CMTC et du CCT qui eurent tendance à favoriser leurs anciennes centrales syndicales<sup>30</sup>. L'emprise fédérale sur les industries de guerre avait ainsi facilité la tâche des unions internationales et pancanadiennes.

Les ravages dans les rangs de la CTCC furent importants. En 1943, Charpentier énuméra 20 endroits où se déroulèrent des querelles intersyndicales. Dans la plupart des cas, les syndicats catholiques durent laisser la place<sup>31</sup>. Certaines grèves qui impliquèrent les syndicats catholiques révélèrent que la CTCC se sentit menacée dans son existence et qu'elle se devait de réagir.

Le 24 juillet 1941 se déroula un débrayage à l'usine d'aluminium d'Arvida dans la région du Saguenay. Cette usine était considérée comme la plus importante de l'industrie de guerre du Canada<sup>32</sup>. Les revendications des employés, liées à la hausse du coût de la vie, étaient d'ordre salarial. Les cuvistes avaient vu leurs salaires fixés en 1940 entre \$125.00 et \$130.00 par mois. Mais il y avait des retenues, telles que des cotisations pour un fonds de retraite et des

---

30. Ibid., p.286.

31. Ibid., p.287.

32. Evelyn Dumas, op.cit., pp.77-78.

dons à l'Eglise catholique. Le 24 juillet la paie fut plus mince qu'à l'habitude. On avait accru les retenues pour fins d'impôt de la défense nationale et du nouveau régime d'assurance-chômage. La prime de production, qui variait à chaque mois, était réduite et la prime de vie chère absente<sup>33</sup>.

La plupart des agents de sécurité de la Compagnie Alcan et les policiers d'Arvida appuyèrent les 9,000 grévistes. Le gouvernement d'Ottawa crut à un sabotage devant ce débrayage spontané qui n'avait pas été le fait des dirigeants du syndicat catholique. Des militaires et des policiers provinciaux arrivèrent à Arvida le 27 juillet. Des centaines d'ouvriers occupaient l'usine, d'où ils furent expulsés le 28. Les offres de la compagnie furent rejetées par 2,452 voix contre 50. C'est alors que Gérard Picard intervint. Il fit appel à la raison des grévistes et ceux-ci retournèrent au travail. Les ouvriers eurent 2 cents d'augmentation de l'heure et une indemnité de vie chère de \$1.25 par semaine. Comme avant la guerre, la CTCC n'avait pas appuyé à fond ses syndiqués. Alfred Charpentier déclara lors du congrès de septembre du mouvement: "Les officiers de notre syndicat d'Arvida et notre infatigable secrétaire-général, ont beaucoup mérité du pays pour le rôle qu'ils ont joué au cours de cette grève"<sup>34</sup>.

---

33. Ibid., pp.78-79.

34. Le Devoir, 15 septembre 1941, p.2.

Mais la centrale cruçtopportun d'engager son premier organisateur syndical permanent, Jean Marchand, qu'elle installa au Saguenay-Lac Saint-Jean. En 1943, l'activité de Marchand fut un facteur important de la victoire de syndicats catholiques dans le secteur des pâtes et papiers<sup>35</sup>.

La CTCC s'était implantée dans cette industrie durant les années 30, mais les compagnies Price Brothers et Lake Saint-John Power and Paper avaient toujours refusé de négocier avec elle. Par la suite, vinrent s'installer la Fraternité des papetiers et la Fraternité des ouvriers d'usines de pâte, de sulfite et de papier, affiliées au CMTC. Les compagnies acceptèrent de négocier avec les nouveaux venus pour diverses raisons<sup>36</sup>.

Ces derniers réussirent à syndiquer les papetiers, ouvriers hautement spécialisés et peu nombreux dans chaque usine, mais indispensables à l'exploitation. Ensuite les unions du CMTC avisèrent les patrons que leurs membres américains de la papeterie et de l'imprimerie, dans toute l'Amérique du Nord, refuseraient d'utiliser des produits qui ne seraient pas fabriqués par des membres de la même centrale. A cela s'ajoutèrent les raisons dont nous avons déjà parlé défavorisant la CTCC lorsqu'elle eut à subir l'offensive du syndicalisme nord-américain.

---

35. Evelyn Dumas, op.cit., p.82.

36. Ibid., pp.82-83.

Les syndiqués catholiques bien que majoritaires à l'intérieur de chaque usine de la Price Brothers Company de Jonquière, Kénogami et Riverbend (Alma) furent obligés de payer leurs cotisations aux unions du CMTC pour conserver leur emploi. En 1940, ces dernières obtinrent la clause de l'atelier syndical<sup>37</sup>.

Le conflit intersyndical éclata en mars 1943 et déboucha sur une grève le 6 avril. Celle-ci se termina le 16, lorsque le ministère québécois du Travail obtint de la compagnie l'assurance qu'elle ne renouvelerait pas son contrat avec les unions du CMTC qui venait à échéance le 15 mai, tant qu'une commission de conciliation n'aurait pas statué sur le conflit intersyndical<sup>38</sup>.

Avant la remise du rapport de la Commission Prévost, un conflit identique éclata à la Lake St-John Power and Paper Company à Dolbeau. L'entente avec les unions du CMTC y avait été renouvelée en mai. La grève fut déclenchée le 6 juin et prit fin le 1er juillet après que le ministère québécois du Travail eut promis aux travailleurs que leur cas serait entendu devant la Commission royal d'enquête<sup>39</sup>. Son rapport, déposé le 25 août 1943, proposa l'adoption d'une nouvelle législation ouvrière qui garantissait la liberté syndicale

---

37. Ibid., p.83.

38. Ibid., p.84.

39. Ibid., p.85.

et prévoyait des mécanismes sous contrôle gouvernemental capables d'établir quel syndicat était le plus représentatif des ouvriers d'une usine. En attendant une législation générale, elle recommanda la tenue d'un vote au scrutin secret parmi les travailleurs du secteur pâtes et papier. Les ouvriers de la production purent ainsi former leurs propres syndicats tandis que les unions internationales maintinrent leurs positions auprès des papetiers<sup>39</sup>. Cette victoire de la CTCC était importante.

La CTCC avait enfin prouvé qu'elle pouvait s'imposer face aux unions internationales, et faire preuve de dynamisme. Elle commençait également à remettre en question sa confessionnalité. Les syndicats impliqués accordèrent l'égalité des droits et privilèges à tous leurs membres, catholiques ou non. La compagnie Price avait déclaré devant la Commission Prévost qu'elle n'accepterait pas les syndicats catholiques à moins qu'ils ne changent leur nom et leurs principes catholiques<sup>40</sup>. Lors du congrès de Granby en 1943, les délégués enlevèrent à l'aumônier son droit de veto, permirent aux corps affiliés de supprimer l'épithète catholique dans leur nom s'ils le désiraient, et acceptèrent comme membres associés, mais sans droit de vote, des travailleurs non-catholiques<sup>41</sup>. Enfin, dernière conséquence

---

39. Ibid., p.86.

40. Roger Chartier, "Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)", RI, vol.16, no 1, janvier, 1961, p. 103.

41. Ibid., p.103.

du conflit, la Loi des relations ouvrières de 1944 protégea légalement la CTCC, car elle reconnut le pluralisme syndical au Québec. Cette reconnaissance mettait la CTCC en mesure de résister plus efficacement aux intrusions du CMTC et du CCT.

En 1944, la CTCC était un mouvement syndical dépassé par les événements. L'effort de guerre du Canada, le centralisme fédéral et la prospérité économique ont bouleversé la société québécoise. Mais le mouvement n'a pas réussi à s'implanter dans les nouvelles industries. Il devait faire face à des patrons anglo-saxons qui favorisaient des syndicats de même langue et de même religion, lesquels représentaient déjà leurs employés à l'extérieur du Québec. La CTCC n'était pas au bout de ses peines. Elle avait d'autres virages à amorcer pour s'attirer la sympathie des travailleurs, tout particulièrement au chapitre de la défense des intérêts socio-économiques de ses membres. Était-ce possible sans rompre avec son idéologie conservatrice ?

### III. LA FPTQ: UNE STRUCTURE SYNDICALE MARGINALE

En 1940, le CMTC était un syndicalisme affaibli et dominé plus que jamais par les unions internationales. S'il appuyait à fond la guerre contre le fascisme, il se montrait réticent à soutenir le gouvernement fédéral dans ses efforts pour réglementer le milieu du travail. Les interventions d'Ottawa amenèrent la centrale à se poser

des questions quant à son intervention possible dans le domaine politique.

Plusieurs syndiqués étaient mécontents des décisions du Conseil national du travail et des arrêtés en conseil d'Ottawa<sup>42</sup>. Lors du congrès de 1942, les délégués votèrent pour le statu quo. L'année suivante, à Québec, ils approuvèrent la création de comités d'action politique au niveau des unions et des syndiqués. Mais fidèle à lui-même, le mouvement refusa d'appuyer officiellement le CCF<sup>43</sup>. Le congrès de 1944, tout en maintenant la décision de 1943, recommanda la formation d'un comité national d'action politique. Ses fonctions étaient de rallier le public au programme d'après-guerre et aux buts du CMTC; de travailler à assurer la réalisation du programme de plein emploi de la centrale, un plus haut niveau de vie des travailleurs et la sécurité sociale pour tous les Canadiens<sup>44</sup>. Là s'arrêta l'action politique de ce mouvement qui garda cette ligne de conduite jusqu'en 1956.

Au Québec le CMTC-FPTQ fut à l'origine de conflits importants dans l'industrie du tabac, de la fabrication d'armements, du

---

42. Louis-Laurent Hardy, op.cit., pp.102-103. Sur le Conseil national du travail, voir la page 40 de ce chapitre.

43. CCF, Co-operative Commonwealth Federation; c'est un parti social démocrate né dans l'Ouest du Canada, il a été fondé par J. S. Woodsworth à Regina en 1932.

44. Louis-Laurent Hardy, op.cit., pp.102-103.

bois et du papier, de la distillerie et de la chaussure. Mais, les activités de ces militants sont demeurées mystérieuses. Les purges au sein du CMTC à la fin des années 40 et au début des années 50 ont relégué dans l'oubli de nombreux organisateurs que l'on soupçonnait d'être communistes. Ceux-ci provenaient de l'ancienne Worker's Unity League qui se seraient intégrés à des unions du CMTC, bien que la plupart aient rejointes des unions industrielles. Cette hypothèse d'Evelyn Dumas<sup>45</sup> pourrait avoir une certaine vraisemblance. En effet, selon Marcel Fournier, des conflits ouvriers en 1942 et 1943, comme chez McDonald Tobacco à Montréal, auraient été dirigés par des militants du Parti communiste canadien, dont des Canadiens français<sup>46</sup>. Il aurait ainsi existé un certain militantisme au sein de locaux québécois du CMTC, quoiqu'il soit difficile d'en apprécier l'importance.

En 1943, la FPTQ affiliait directement 11,761 travailleurs, soit moins de 20% de tous les effectifs du CMTC et possédait \$2,822.65 en revenus pour la même année<sup>47</sup>. Elle n'avait aucun permanent syndical, son président étant payé par son union d'origine et non pas par la FPTQ. Les présidents ne pouvaient jamais vraiment s'imposer lorsqu'ils provenaient d'unions avec de faibles effectifs. Par

---

45. Evelyn Dumas, op.cit., p.22.

46. Marcel Fournier, op.cit., p.70.

47. FPTQ, Rapport de l'Exécutif pour l'exercice 1942-1943. Voir également l'Annexe II, p.160.

exemple, en 1943, lorsque les employés du tramway de Montréal abandonnèrent leur union internationale pour se ranger du côté du CCT, Raoul Trépanier, président de la Fédération, perdit son propre point d'appui.

Il s'est, à première vue, passé peu de choses au sein de la FPTQ durant la guerre; il faut en trouver l'explication dans la nature même des pouvoirs de la Fédération. Créature à part entière du CMTC, elle n'a pas dérogé à son rôle de groupe de pression auprès de l'Etat québécois. On ne connaît pas plus de faits au niveau de syndicats locaux. Les personnes qui ont dirigé des grèves importantes, ont été plus tard expulsées. Les syndicats du CMTC eurent à faire face, comme la CTCC, aux assauts du syndicalisme industriel.

#### IV. LE MILITANTISME DES UNIONS INDUSTRIELLES

Le Congrès canadien du travail appuyait la guerre contre l'Allemagne et l'Italie. Par contre, ce fut le groupe de travailleurs qui critiqua le plus le gouvernement fédéral pour ses politiques de gel des salaires et de législation ouvrière. A sa convention annuelle du mois d'octobre 1944, il refusa de se prononcer contre les grèves en temps de guerre et se borna à faire le voeu que les ouvriers fassent leur possible pour les éviter. C'est la centrale canadienne qui alla le plus loin à l'époque en appuyant officiellement le CCF en septembre 1943.

Cet appui se fit au détriment d'une autre formation politique, le Parti ouvrier progressiste pro-communiste de Tim Buck. L'affiliation au CCF causa certaines tensions avec la gauche, ce qui démontrait une certaine importance de l'influence des marxistes au sein du CCT<sup>48</sup>. L'appui au CCF fut la réponse au contrôle croissant de l'Etat fédéral sur tous les aspects de la vie économique et de l'industrie du pays<sup>49</sup>.

C'est au début des années 40 que des locaux québécois du CCT vont véritablement s'implanter, surtout dans la région de Montréal. Les Canadiens français, si on se fie à certaines grèves comme celle des tramways en 1943, furent naturellement attirés par le syndicalisme industriel.

Avant la guerre, les travailleurs des tramways à Montréal disposaient de deux syndicats; le local 790 de l'Amalgamated Street and Electrical Railway and Motor Coach Employees of America de la FAT et du CMTC. Majoritaire, il signait les contrats de travail avec la compagnie. L'autre, le syndicat des employés du tramway, était affilié à la CTCC<sup>50</sup>. En 1940, entra en scène un troisième

---

48. Jocelyn Saint-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.30.

49. Extrait de la Gazette du travail, octobre 1943, p.1518.

50. Evelyn Dumas, op.cit., pp.88-114.

syndicat, la Fraternité canadienne des cheminots, affiliée au CCT.

En juillet 1940, le local 790 signa un contrat de trois ans avec la Montreal Tramways. L'article 110 de la convention collective accordait chaque année aux travailleurs gagnant \$2,500 ou moins et ayant en même temps été continuellement à l'emploi de la compagnie, la distribution entre eux de 25% des recettes brutes si celles-ci dépassaient 15 millions. Cet avantage fut remis en question en novembre 1941 par le décret fédéral C.P.8253 qui limitait à \$50.00 par année le montant des primes permises pour des employés pendant la durée de la guerre. La compagnie abrogea l'article 110 et, le 2 juin 1942, le comité régional du Québec du Conseil national du travail permit une prime aux employés de \$1.80 par semaine. Au même moment, les salaires variaient entre 36 et 62 cents l'heure et les salaires des conducteurs et chauffeurs, garde-moteurs et machinistes dépassaient rarement \$10.00 par semaine de travail. Ils n'avaient pas de jours fériés, ni de salaire de vacances, ni de rémunération pour les journées de maladie. On assista à un mécontentement profond des ouvriers.

Profitant de ces malaises, la Fraternité des cheminots, au début de 1943, réussit à recruter des adhérents dans tous les secteurs de la Montreal tramways. Le 28 mars, 2,500 des 3,000

employés réunis dans une assemblée présidée par Théo Parizeau, président du Conseil du travail de Montréal (CCT), votèrent la grève. Les grévistes reçurent l'appui officiel des dirigeants municipaux, trop heureux d'embarrasser le gouvernement parce que la ville de Montréal était mise en tutelle, de même que du syndicat catholique et de la police municipale. La grève se termina le 31 mars mais ne réglait rien. Les grévistes n'obtinrent que la reconnaissance de leur nouveau syndicat.

La Fraternité n'hésita pas à faire des représentations auprès du Conseil national du travail. Les deux autres syndicats contestèrent le droit du syndicat de pouvoir ainsi faire appel. Le 17 juin, le Conseil donna raison à la Fraternité. Egalement, la Montreal Tramways dut rembourser \$1,800,000 à ses employés, donnant ainsi raison à la Fraternité en déclarant que la prime de participation aux bénéfices n'était d'aucune façon assimilable aux primes de vie chère régies par l'arrêté en conseil de 1941. Le montant versé pouvait aller jusqu'à \$750.00 dans certains cas. Dès l'année suivante, grâce à la Loi fédérale des règlements des relations ouvrières en temps de guerre (C.P.1003) la Fraternité fut reconnue officiellement comme le seul syndicat pouvant négocier avec la compagnie. Cette dernière ne l'admit qu'en 1945 après un autre débrayage. Les conditions de travail obtenues furent considérées à l'époque comme exemplaires.

Paul-Emile Marquette, qui avait joué un rôle important lors de la grève des tramways de 1943, fit de l'organisation chez les cols bleus et les policiers-pompiers de la ville de Montréal<sup>51</sup>. Le premier groupe débraya entre les 21 et 24 août 1943, le second, les 14 et 15 décembre 1943. Les deux grèves se terminèrent par des victoires syndicales. Le principal facteur de succès fut sans contredit la solidarité de tous les syndicats impliqués et des appuis qu'ils reçurent d'autres travailleurs, comme ceux des chantiers maritimes, eux aussi affiliés au CCT.

Nous n'avons pas de chiffres pour préciser l'importance de la pénétration du CCT chez les travailleurs québécois. Mais nous ne doutons pas que celle-ci se fit souvent aux dépens des centrales rivales.

La pénétration d'unions du CCT au Québec provoqua certains débats entre ses syndiqués canadiens-français et canadiens-anglais. Les travailleurs francophones ne furent pas, par exemple, d'accord avec l'affiliation officielle du CCT au CCF rejoignant ainsi la gauche du mouvement mais pas pour les mêmes raisons<sup>52</sup>. Dans le milieu intellectuel rétrograde où ils vivaient, il leur était sans doute plus difficile qu'ailleurs de comprendre la signification véritable

---

51. Ibid., pp.115-148.

52. Alfred Charpentier, op.cit., p.180.

du mot socialisme.

Les Québécois francophones eurent également certaines difficultés à se faire accepter sur un pied d'égalité par les Canadiens anglais, contrairement aux locaux québécois de la FPTQ. Beaucoup de permanents syndicaux furent à l'époque des unilingues anglophones, soit en provenance des Etats-Unis ou de l'Ontario<sup>53</sup>.

Pratiquant la solidarité ouvrière, des unions du CCT s'implantèrent au Québec lors de certaines grèves. Les travailleurs canadiens-français se sentirent attirés par un militantisme qui au point de vue économique-professionnel leur était plutôt favorable. Par contre, au point de vue de l'action politique, l'option sociale-démocrate ne sembla pas les enthousiasmer. Se sentant également mal compris par les anglophones, plusieurs Québécois eurent le besoin de se séparer dès 1946. Après un début brillant, le CCT devait, pour garder ses membres francophones, s'ajuster à la réalité québécoise.

Les années de guerre furent marquées au Québec par des conflits intersyndicaux importants entre nos trois mouvements de travailleurs. Cette guerre larvée a eu comme conséquence d'amoindrir les effets bénéfiques des lois ouvrières de 1944 et des gains en effectifs. Mais, malgré tout, la période 1939-1944 restait favorable à tout le mouvement syndical. Les victoires enregistrées s'avérèrent importantes lorsque Maurice Duplessis amènera le gouvernement du Québec à réviser sa législation ouvrière.

---

53. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.9.

## CHAPITRE II

### SYNDICALISME ET DUPLESSISME

#### 1. Le Québec de Maurice Duplessis

De la fin de la guerre et jusqu'en 1956, la croissance économique du Québec fut rapide<sup>1</sup>. D'importants progrès techniques, le perfectionnement des procédés de fabrication, le lancement de nouveaux produits et d'autres innovations réduisirent les besoins en main-d'oeuvre. On réclama des ouvriers plus qualifiés<sup>2</sup>. L'industrie secondaire qui aurait pu favoriser le développement au Québec d'ouvriers qualifiés n'avait pas l'extension suffisante pour le permettre<sup>3</sup>.

Les besoins domestiques qui avaient été comprimés durant la guerre, mais qu'il fallait maintenant combler, les nécessités

---

1. Gilles Lebel, Horizon 80. Une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce, 1970, p.90.

2. Ibid., p.101.

3. Ibid., p.101. Les industries des appareils électriques, des équipements de transport, des produits du bois, du fer et de l'acier, de la pulpe et du papier et du textile connurent une croissance.

de la reconstruction de l'Europe, les préparations militaires occasionnées par la guerre froide accrurent considérablement la demande de toutes sortes de productions, en particulier les matières premières. Tous ces facteurs provoquèrent une prospérité économique, mais ils causèrent à certains moments une inflation importante. Ainsi en 1950, alors que l'inflation d'après-guerre semblait vouloir se résorber, elle s'accéléra face à une demande encore plus forte causée par le début des hostilités en Corée<sup>4</sup>. Au cours de ces deux moments inflationnistes, le syndicalisme québécois se signala par certaines grèves.

De 1950 à 1956 la population du Québec augmenta d'environ 2.5% par année, le taux d'investissement fut d'environ 13% dans les secteurs primaire et de la construction, la main-d'oeuvre était employée à 97% et la demande mondiale stimulait l'exploitation de nos ressources naturelles.

Cette exploitation de nos ressources naturelles reposait en partie sur les prévisions du Rapport Paley, publié le 25 novembre 1952. Il prévoyait que la demande mondiale allait augmenter pour certaines denrées de base, dont plusieurs se trouvaient

---

4. Ibid., pp.97-100.

au Québec, comme: le minerai de fer, l'uranium, les métaux non-ferreux, le bois à pâte et le papier, le pétrole, le gaz et diverses matières chimiques; alors que les autres sources d'approvisionnement se révélaient insuffisantes, peu fiables ou trop exposées<sup>5</sup>. Le Québec devint l'endroit par excellence où trouver des matières premières à bon marché.

A partir de 1957, d'autres aires d'approvisionnement en matières premières accrurent leur importance, réduisant d'autant les avantages du Québec. Le relèvement de l'Europe eut pour conséquence de ralentir momentanément l'économie de toute l'Amérique du Nord. Les industries tournèrent au ralenti, les investissements diminuèrent et le chômage s'accrut. N'étant que de 5% en 1956, il atteignit 9.1% en 1960.

Le Québec vit sa situation économique se détériorer. C'est alors qu'apparut dans toute son ampleur la faiblesse structurelle de notre développement économique<sup>6</sup>. La prospérité qui dura jusqu'en 1957 favorisa le maintien au pouvoir à Québec du Parti de l'Union Nationale et de son chef Maurice Duplessis.

---

5. Ibid., p.103.

6. Ibid., p.104.

L'Union Nationale fut le représentant au Québec d'un régime politique autoritaire, conservateur, antisyndical et nationaliste. Il véhiculait tout ce qu'il y avait de plus traditionnel dans la société québécoise<sup>7</sup>. Certains éléments dynamiques du Québec commencèrent, vers la fin de la guerre, à mettre en doute l'idéologie dominante. Le centre le plus cohérent de cette contestation était constitué par la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval<sup>8</sup>. Des revues comme Cité Libre, des mouvements comme l'Institut canadien des affaires publiques où se retrouvaient des intellectuels, des professeurs, des syndicalistes, des journalistes et des politiciens fédéraux emboîtèrent le pas. On désirait combler l'écart qui s'était formé entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord. Idéologie de contestation, mais aussi de rattrapage, les principaux leaders du mouvement avaient comme modèle la démocratie libérale telle qu'elle existait à Ottawa<sup>9</sup>.

Ayant à faire face à des législations et des attitudes souvent rétrogrades de la part de l'Etat, le syndicalisme québécois fut le fer de lance de toute l'opposition.

---

7. René Parenteau, op.cit., p.143.

8. Marcel Rioux, op.cit., p.93.

9. Ibid., p.99.

La législation ouvrière au Québec et au Canada, entre 1944 et 1960, se caractérisa d'abord par des affrontements entre le fédéral et les provinces. Le Québec, mais aussi l'Ontario et l'Alberta, contestèrent le droit d'Ottawa d'intervenir dans les relations de travail. Le 28 juin 1955, la Cour suprême du Canada reconnut la légalité du Code national du travail proclamé en 1948. Il donnait autorité à Ottawa sur les industries d'envergure interprovinciale et nationale.

Au Québec, on créa en 1945 un service de réhabilitation des accidentés du travail rattaché à la Commission des accidents du travail; en 1946, on instaura des congés annuels payés obligatoires. En 1950, on proclama une hausse du salaire minimum de 20%. C'était une mesure devenue indispensable par la hausse du coût de la vie.

D'autres mesures, cependant, furent moins populaires et fort contestées. Le 18 avril 1947, la législature adopta la Loi 62. Elle autorisait la Commission municipale du Québec à renverser des sentences arbitrales rendues contre les corporations municipales et scolaires pour éviter que ces corporations ne soient obligées d'accepter des conditions salariales trop onéreuses. Le 9 février 1949, Duplessis fut forcé de retirer son projet de loi numéro 5, c'est-à-dire, son code provincial du travail, devant

l'opposition conjuguée de la CTCC, de la FPTQ et du CCT. Le bill supprimait le droit d'association pour certains salariés: policiers, pompiers et enseignants. Il prohibait l'atelier syndical et l'atelier fermé. La CRO pouvait demander un vote secret avant le déclenchement d'une grève. Les grèves de sympathie et les grèves sauvages étaient interdites. La clause du bill qui avait le plus déplu aux syndicats était celle qui leur défendait d'avoir des officiers ou des représentants communistes ou qui appartenaient à des groupes sympathiques au communisme. Un syndicat qui entrait dans cette catégorie pouvait se voir refuser son accréditation par la CRO. Le mouvement syndical québécois n'était pas sans savoir que toute critique contre Maurice Duplessis ne pouvait provenir que d'éléments "communistes": "The threat which this clause constituted for organized labor was accentuated by the fact that Duplessis, and other members of the administration, tended to use the label "Communist" very loosely and often applied it to trade union leaders who happened to be rather critical of governmental policies"<sup>10</sup>. Le Bill 5, comme la loi américaine Taft-Hartley, permettait un contrôle accru de l'Etat sur les syndicats et limitait le droit de grève<sup>11</sup>. Le gouvernement revint à la

---

10. H.F.Quinn, op.cit., pp.92-93.

11. Pour plus de renseignements sur la loi Taft-Hartley, voir les pages 100-103.

charge la même année par l'adoption du Bill 60. Il ordonnait l'arbitrage obligatoire pour le règlement de conflits impliquant des policiers, pompiers et enseignants<sup>12</sup>.

En 1953, la législature adopta le Bill 19. Il prévoyait que toute association qui tolérait au nombre de ses organisateurs des éléments communistes n'était plus considérée comme une association "bona fide". En janvier 1954, elle adopta le Bill 20. Il déclarait que toute association dans le secteur public et parapublic qui s'engageait dans une grève perdait son certificat de reconnaissance syndicale<sup>13</sup>. Il a été qualifié de Bill Guindon en l'honneur du président de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal qui était l'objet d'une vive antipathie de la part de Duplessis. Grâce également à la nomination d'éléments syndicaux conservateurs à la Commission des relations ouvrières, le gouvernement se permit de faire traîner en longueur des demandes d'accréditation des deux centrales les plus antiduplessistes, la CTCC et la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ)<sup>14</sup>. En

---

12. Richard Desrosiers, Denis Héroux, Le travailleur québécois et le syndicalisme, 2e édition, Montréal, PUQ, 1973, p.150.

13. Les Bills 19 et 20 étaient rétroactifs jusqu'à l'année 1944. Cette façon de procéder permettait à Duplessis de régler des vieux comptes avec des syndicats récalcitrants.

14. La FUIQ fut une fédération provinciale des unions industrielles du CCT comme il en existait ailleurs au Canada.

intervenant à quelques reprises en faveur des patrons lors de grèves importantes, Duplessis perdit finalement l'appui, à la fin des années 50, de tout le mouvement ouvrier québécois.

## II. La CTCC: le syndicalisme de rattrapage

Gérard Picard, habile négociateur selon Charpentier, qui était jusque-là le secrétaire-général, fut élu à la direction de la CTCC au congrès du 14 au 19 septembre 1946. Il était appuyé par l'aile progressiste personnifiée par Jean Marchand. L'accession au pouvoir de la nouvelle équipe était une conséquence du recul subi par le mouvement durant la guerre. Il fallait remplacer l'autre équipe, ne serait-ce que pour avoir des hommes plus instruits:

"...Pour obtenir des améliorations aux contrats, raconte M. Marchand, il fallait aller plaider devant une commission fédérale à Ottawa et en anglais au surplus ! Cette manière de procéder faisait appel moins à la force numérique ou financière des syndicats - que la CTCC n'avait pas - qu'aux compétences en matières juridique et économique - que la CTCC avait. Gérard Picard, par exemple, était un remarquable plaideur"<sup>15</sup>

Les nouveaux dirigeants avaient des conceptions syndicales différentes de leurs prédécesseurs. Pour eux, le syndicalisme devait porter d'abord sur des objectifs économique-professionnels, même s'il conservait

---

15. Le Devoir, 12 juin 1965, p.2.

des buts généraux<sup>16</sup>,

L'interprétation stricte de la doctrine sociale de l'Eglise fit place, grâce à l'encyclique Quadragesimo anno, proclamée le 15 mai 1931, à une nouvelle façon de concevoir le syndicalisme chrétien:

"Pour la CTCC les valeurs dominantes de cette idéologie (Quadragesimo anno) constitue un rejet du communisme ainsi qu'une critique du capitalisme libéral et représentent une vision globale de la société. Elles lui apparaissent de nature à permettre d'une part, l'atténuation de la gravité des crises économiques par un certain degré de planification de la production et par une répartition plus égalitaire des biens économiques et d'autre part, la réorganisation de la société par l'institution de ses groupes naturels...

Enfin, pour la CTCC, cette idéologie a le mérite de situer logiquement la classe ouvrière face au capital et à la société toute entière et de proposer un objectif où le travail doit viser à entretenir des rapports d'égalité et de collaboration avec les détenteurs des capitaux de façon à développer une association axée sur la copropriété, la cogestion et la participation ouvrière aux bénéfices. Les travailleurs et les employeurs étant sur un même pied d'égalité, l'Etat n'aurait alors à assumer qu'une fonction de coordination"<sup>17</sup>

---

16. Louis-Marie Tremblay, op.cit., pp.28-29.

17. Ibid., p.33.

Ce déblocage idéologique favorisa à son tour la réorganisation interne de la centrale. Déjà en 1944, une partie du budget de la Confédération était attribuée à la formation technique des agents d'affaires<sup>18</sup>. Au congrès de 1948, on songea à mettre sur pied un programme d'expansion et à améliorer l'efficacité des services. On établit également, pour la première fois, un fonds de grève et autorisa le bureau Confédéral à prélever des contributions extraordinaires en cas de besoin. Au congrès de 1949, les délégués permirent la levée d'une taxe spéciale sur les membres en cas de besoin.

Au congrès de 1946 le président démissionnaire, Alfred Charpentier, s'en prit aux syndicats locaux trop indépendants de leur fédération et qui refusaient même de s'y affilier<sup>19</sup>. Il s'en prit également aux conseils centraux qui toléraient en leur sein ce genre de syndicat et faisaient des déclarations d'importance provinciale sans consulter la Confédération<sup>20</sup>.

Le président en avait également à redire au sujet du bureau confédéral. Il lui reprochait de ne plus diriger le mouvement entre les congrès et de ne ratifier que les décisions de l'exécutif<sup>21</sup>.

---

18. Ibid., p.49.

19. CTCC, Procès-verbal de la CTCC, 1946, p.42.

20. Ibid., p.43.

21. Ibid., p.107.



Aux prises avec les décisions qu'il fallait prendre tous les jours, le pouvoir administratif avait été accaparé peu à peu par l'exécutif.

Egalement aux prises avec l'indiscipline envers la hiérarchie, le congrès de 1946 délimita clairement les rapports entre les fédérations, les unions régionales et les conseils centraux. On donna priorité aux fédérations sur les unions régionales et les conseils centraux pour le règlement des problèmes professionnels de leurs syndicats affiliés<sup>22</sup>. Les corps centraux devaient, avant de fonder un syndicat local, s'entendre sur les juridictions de chacun. Un comité d'organisation qui avait déjà été créé avant le congrès cherchait à coordonner davantage le travail d'organisation de ces mêmes fédérations et conseils centraux<sup>23</sup>. Les syndicats locaux conservèrent leur autonomie puisqu'ils ne furent pas obligés de s'affilier à une fédération. Malgré le fait que l'exécutif prit plus d'importance, la CTCC demeurait un mouvement décentralisé.

Les changements intervenus, plus que la prospérité économique, permirent à la CTCC d'augmenter sensiblement ses effectifs. De 1945 à 1949, elle affiliait environ 20,000 syndiqués de plus<sup>24</sup>.

---

22. Ibid., p.107.

23. Ibid., pp.39-40.

24. Voir l'Annexe I, p. 159.

La Confédération devenait, pour la première fois, une centrale syndicale plus efficace lorsqu'il s'agissait de défendre ses membres. La grève de l'amiante de 1949 fut un test sérieux pour les nouveaux dirigeants de la CTCC.

La grève de l'amiante toucha 2,000 ouvriers de la Canadian Johns Manville à Asbestos et 3,000 autres à l'emploi de l'Asbestos Corporation, de la Flintkote et de la Johnson à Thetford Mines: tous représentés par la fédération de l'industrie minière de la CTCC<sup>25</sup>. Les points en litige concernaient les conditions de travail, les salaires et la perception des cotisations syndicales à la source, c'est-à-dire la Formule Rand. Les travailleurs d'Asbestos passèrent outre à l'arbitrage et entrèrent illégalement en grève. Jean Marchand avait à l'époque reconnu que l'institution arbitrale était sérieusement compromise au Québec<sup>26</sup>. Commencée le 14 février, la grève dura quatre mois et demi.

Le gouvernement dépêcha dans la ville des policiers. Ils étaient troiscents à la fin d'avril. L'arrivée de briseurs de grève protégés par cette même police, causa des violences. L'Acte d'émeute fut lu le 6 mai à sept heures du matin. Le 10 mai, la police avait cassé les grévistes<sup>27</sup>.

---

25. En collaboration, La grève de l'amiante, pp.166-167.

26. Ibid., p.168.

27. Le Jour, 9 mars 1974, p.9.

Suite à la reprise des pourparlers, grâce à l'intervention de Mgr Roy, archevêque de Québec, la grève se termina le 1er juillet. La Johns Manville octroya une augmentation de 10 cents l'heure à tous les travailleurs<sup>28</sup>. Malgré l'appui du syndicalisme québécois et canadien<sup>29</sup>, de l'Eglise catholique<sup>30</sup> et de la population locale<sup>31</sup>, la CTCC ne gagna pas cette grève.

Depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire de 1945 à 1948, la Confédération avait participé à 63 grèves<sup>32</sup>. C'était le signe d'une plus grande combativité. Si l'on ajoute à cela les idées de cogestion et de copropriété telles que définies dans l'encyclique Quadragesimo anno, les syndicats catholiques devenaient jusqu'à un certain point un danger pour le patronat québécois. Les dirigeants de la Johns Manville s'inquiétaient et ne voulaient évidemment pas partager leur droit de gérance. Malgré les assurances de

---

28. En collaboration, La grève de l'amiante, p.205.

29. Ibid., pp.345-378.

30. Le Travail, numéro spécial, mai 1949.

31. En collaboration, La grève de l'amiante, p.170.

32. Hélène David, "La grève et le bon Dieu", Sociologie et société, novembre 1969, p.258.

Jean Marchand à ce sujet, la compagnie se méfiait malgré tout:

"Au sujet du droit de propriété on peut remarquer que la position des leaders syndicaux lors de la grève de l'amiante est révélatrice d'une coupure et peut-être même d'une contradiction entre les solutions à court terme et les solutions à long terme. Car au moment de la grève de l'amiante, on publiait dans "Le Travail", une série d'articles sur le Comité Mixte de Production et la participation ouvrière dans l'entreprise. L'aumônier général parlait même de "participation aux bénéfices de l'entreprise et à sa propriété..." Tandis que dans l'action précise pour la solution du conflit de l'amiante on affirmait carrément que le syndicat ne voulait pas toucher aux droits de propriété et aux droits de la direction" 33

C'est alors qu'intervint la police de Maurice Duplessis.

La CTCC après les événements du 5 mai ne chercha pas l'affrontement avec l'Etat. L'épreuve de force se terminait à son désavantage. La CTCC à partir de ce moment se révélait animée aux yeux de la FPTQ et des unions du CCT d'un nouveau dynamisme<sup>34</sup>. Victoire mitigée, elle précipita des changements en cours à la Confédération.

Dans les années 50, la CTCC reconnut le gouvernement fédéral comme l'instance principale en matières d'économique, d'emploi et

---

33. Bernard Normand, Quelques manifestations de la conscience ouvrière québécoise, M.A. (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 1969, p.218.

34. Fernand Harvey, op.cit., p.190.

d'arbitrage des prix<sup>35</sup>. En 1955, elle se fit également le défenseur d'un régime d'assurance-santé fédéral. Le Québec étant dirigé par un gouvernement rétrograde; le salut pour la classe des travailleurs passait dorénavant par Ottawa. En agissant de cette façon, les dirigeants de la centrale adhéraient à l'idéologie dite du rattrapage. Le mouvement ne parla plus de nation canadienne-française, mais de particularités ethniques, linguistiques et religieuses<sup>36</sup>. Il était d'accord avec la thèse des deux peuples fondateurs.

La CTCC s'est déconfessionnalisée depuis au moins 1955<sup>37</sup>. Plusieurs facteurs entrèrent en ligne de compte. Malgré l'appui de plusieurs membres du clergé en 1949, certains travailleurs avaient adopté une attitude anticléricale lorsqu'ils ne purent s'empêcher de constater que les enseignements pontificaux ne leur avaient pas permis de faire face à l'industrialisation<sup>38</sup>. En 1950, la CTCC eut l'intention d'entreprendre une percée syndicale dans la région de Montréal. En 1951, elle réussissait à organiser neuf syndicats dans les entreprises Canadian Vickers Ltd, Dominion Oilcloth Ltd, Pert Hosiery Mills, LaSalle Slippers, Tooke Brothers Co.,

---

35. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.31.

36. CTCC, Mémoire au cabinet provincial, mars 1950, p.1.

37. Gérard Dion, Ad usum sacerdotum, Québec, mars-mai 1955, p.122.

38. Fernand Harvey, op.cit., p.190.

Canadian Converters, London Paper Box, United Paper Box, Standard Paper Box<sup>39</sup>. Pour pouvoir espérer continuer sa percée, elle ne pouvait plus s'interdire le recrutement dans des entreprises où beaucoup d'ouvriers n'étaient pas catholiques. Enfin, à mesure que la CTCC s'identifiait davantage aux intérêts des travailleurs, les leaders syndicaux en vinrent à considérer le syndicalisme confessionnel comme dépassé<sup>40</sup>.

Ces attitudes favorisant la déconfessionnalisation furent confirmées dans la Déclaration de principes de 1954, où les enseignements de l'Eglise se rattachaient plus à la morale naturelle.

Au point de vue de l'action strictement syndicale, la CTCC s'était occupée depuis la grève de l'amiante de la formation syndicale de ses membres. Les 26 et 27 février 1949, les premières journées d'études organisées par le nouveau service d'éducation de la Confédération eurent lieu<sup>41</sup>. Ceci permit au mouvement de mieux comprendre le système économique dans lequel il évoluait.

En 1948, la CTCC s'était déjà attaquée à la hausse des prix<sup>42</sup>. En 1950, elle s'intéressa au problème du chômage<sup>43</sup>. Ces

---

39. Le Devoir, 14 mars 1952, p.3.

40. Fernand Harvey, op.cit., p.191.

41. Le Devoir, 16 février, 1949, p.10.

42. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1948, résolution 147.

43. CTCC, Mémoire au cabinet fédéral de 1950. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1954, résolution 8.

interventions indiquaient une critique de certains problèmes causés par l'économie capitaliste. Elle prenait une attitude plus réaliste tout en reconnaissant la valeur de l'entreprise privée. L'idée des relations amicales entre patrons et employés où la phase corporatiste semblait révolue. Ses revendications, de plus en plus appuyées par des grèves, portèrent dorénavant davantage sur les conditions de travail et les salaires.

L'action politique qui jusque-là n'était permise aux membres qu'à titre individuel, fut développée. L'attitude du gouvernement de Maurice Duplessis durant la grève d'Asbestos avait été interprétée par plusieurs travailleurs comme un exemple sans précédent d'hostilité contre le syndicalisme ouvrier et tout particulièrement contre la CTCC<sup>44</sup>.

Dès son congrès de septembre 1949, la Confédération avait créé un comité d'action civique, non-partisan, qui se transforma en un comité d'orientation politique dès l'année suivante<sup>45</sup>. Il avait comme but de faire connaître au public le programme de la CTCC en matière politique, d'éduquer les ouvriers pour qu'ils se servent de leur droit de vote, d'informer les syndiqués et le public en général sur les attitudes prises par les hommes publics sur des problèmes

---

44. Guy Lortie, "Evolution de l'action politique de la CSN", RI, vol.22, no 4, octobre 1967, p.539.

45. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1949, p.95.

mettant en cause des ouvriers, et de bien éduquer les membres et les informer de la meilleure façon possible sur ce qui se passait dans le domaine politique<sup>46</sup>.

Le comité a agi de façon indirecte lors de l'élection québécoise de 1952. Il publia un tract intitulé: "Ce qu'il faut exiger d'eux le 16 juillet prochain". Il contenait les principales revendications des ouvriers de l'époque. A la même occasion, le comité dénonça ouvertement quatre candidats unionistes et un libéral considérés comme des adversaires des travailleurs<sup>47</sup>.

Au congrès de 1954, la question de l'action politique monopolisa l'attention des membres<sup>48</sup>. Les buts du comité sont redéfinis et précisés. Il demeurerait non-partisan, mais son action s'exerçait dorénavant sur deux plans. D'une part, il s'occupait de l'éducation politique des membres, d'autre part, il lui fut possible d'agir directement sur le gouvernement, surtout en période électorale, en favorisant l'élection de candidats soucieux du bien commun et sympathiques aux réclamations des travailleurs<sup>49</sup>.

---

46. Guy Lortie, op.cit., p.541.

47. Ibid., pp.541-542.

48. Jocelyn Saint-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.91.

49. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1954, Montréal, 1954, "Rapport du Comité d'Orientation Politique", op.cit.

A l'élection de 1956 la Confédération intensifia davantage son action politique en condamnant les agissements de Duplessis vis-à-vis des ouvriers et sur les manières de l'Union Nationale de conduire la campagne électorale. Jean Marchand dénonça à cette occasion la campagne de dénigrement contre le candidat indépendant Pierre Laporte<sup>50</sup>.

En 1958, la CTCC décida de créer une Commission d'éducation politique:

- "A) Que le congrès décide d'instituer une commission d'éducation politique qui aura pour mission de guider le service d'éducation de la CTCC et les comités régionaux d'éducation quant au contenu et aux techniques des programmes d'éducation politique du mouvement.
- B) Que le Bureau Confédéral de la CTCC soit autorisé à seconder toute action politique décidée sur le plan régional sauf toute action politique partisane"<sup>51</sup>

La Confédération n'avait jamais été aussi loin dans le domaine de l'action politique non-partisane. Elle était un des principaux moyens que les travailleurs de la CTCC mirent sur pied pour contrer l'attitude de Duplessis en leur endroit.

---

50. Le Devoir, 19 juin 1956.

51. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1958, Montréal, 1958, p.178.

Autre moyen, qui n'était pas à dédaigner, la centrale se proposa en 1950 de renseigner les travailleurs et le grand public sur les principes du syndicalisme et sur l'ordre social que ce dernier voulait contribuer à établir. Cette conscience sociale que les syndicats catholiques ont toujours eue, leur permettait d'influencer l'opinion publique<sup>52</sup>.

Lors de certaines grèves, la Confédération voulut prouver qu'elle pouvait aider les travailleurs. C'était également une autre façon pour la CTCC de lutter contre le régime duplessiste. Lors de la grève chez Dupuis Frères, du 1er mai au 26 juillet 1952, qui se termina par une victoire, elle rompit définitivement avec le bon ententisme syndical. Mais à Louiseville, du 10 mars au 11 juillet 1952, puis dans une seconde phase du 17 juillet 1952 au 10 février 1953, ce fut le temps de la vengeance pour Maurice Duplessis<sup>53</sup>. Marqués de troubles graves, les événements forcèrent la CTCC ou bien de plier ou de déclarer la grève générale dans tout le Québec. Elle choisit la première solution, car elle craignait à ce moment, comme en 1949, un affrontement majeur avec le gouvernement<sup>54</sup>. C'est à Jean Marchand que fut confiée

---

52. CTCC, Procès-verbal du congrès de 1950, Sherbrooke, 1950, résolution no 131, p.181.

53. En collaboration, En grève !, p.132.

54. Ibid., p.164.

la tâche de décomposer le mouvement de grève générale par le don d'une journée de salaire aux grévistes de Louiseville:

"...l'arrêt de travail destiné originai-  
 rement à protester contre la violation  
 des droits syndicaux aurait dégénéré  
 dans une lutte à finir entre le mouve-  
 ment syndical et le gouvernement. Cette  
 manifestation de solidarité destinée à  
 faire pression sur l'opinion publique  
 pour obtenir le respect d'un droit lésé  
 et qui devait s'exécuter d'une manière  
 ordonnée, aurait finalement pris la  
 tournure d'une espèce de guerre civile  
 ou d'insurrection contre l'Etat, par  
 suite de la multiplication de provocations  
 de la part du gouvernement"<sup>55</sup>

Comme durant la grève de l'amiante, la coalition entre le gouvernement et les patrons l'emportait. La CTCC n'osa pas affronter davantage Maurice Duplessis. Acceptant les règles du jeu de l'économie capitaliste et de la démocratie libérale, dans les cadres de l'idéologie dite du rattrapage, la CTCC ne voulait pas remettre en cause l'ordre établi en Amérique du Nord. En d'autres termes, elle craignait peut-être d'être débordée sur sa gauche.

A partir de 1952-1953, la CTCC eut à lutter contre les manoeuvres déloyales de l'Etat pour briser son militantisme que contestait Maurice Duplessis. Ce dernier utilisait la CRO pour

---

55. Le Travail, 21 janvier 1953.

empêcher environ 6,000 membres de rejoindre ses rangs<sup>56</sup>. Entre 1953 et 1960, ses effectifs allaient d'ailleurs diminuer de 100,183 à 94,114<sup>57</sup>. La période économique défavorable entre 1957 et 1961 n'expliquait pas à elle seule la diminution constatée.

Pour mieux contrecarrer le régime duplessiste, les délégués du congrès de 1956 se mirent d'accord pour modifier la structure de la centrale dans le sens d'une plus grande uniformisation des services pour créer un comité de stratégie en matière de grève et hausser les cotisations au fonds de défense professionnelle. Les résolutions mettant en marche une réforme des structures et des services préconisaient que la CTCC devait être divisée en huit régions et en six groupements professionnels. Ceux-ci, tout en conservant leur autonomie quant aux décisions d'ordre professionnel, perdaient leur caractère d'ordre administratif; comme les conseils centraux. Tous les services dispensés auparavant par les fédérations et les conseils centraux seraient désormais sous la juridiction de la CTCC<sup>58</sup>. Ces réformes ne furent pas appliquées avant les années 60.

---

56. Alfred Charpentier, op.cit., p.132.

57. Voir l'Annexe I, p. 159.

58. Guy Lortie, op.cit., pp.30-31.

La réforme des structures mise sur pied pour rendre la CTCC la plus efficace possible, l'avait été également pour lui permettre de pouvoir garder le plus d'autonomie possible à l'intérieur de la nouvelle centrale pancanadienne à laquelle elle pensait se joindre.

La CTCC n'avait jamais été officiellement invitée à participer aux pourparlers à l'origine de la fondation du Congrès du Travail du Canada en 1956<sup>59</sup>. Malgré cela, en 1955, elle se déclarait favorable à une union syndicale qui saurait respecter l'indépendance du Canada. Au cours du congrès de la même année, on nomma un comité de neuf membres qui devait entreprendre sans délai l'étude approfondie de toute la question et faire rapport au congrès de 1956<sup>60</sup>. De novembre 1955 à septembre 1956, ce comité tint sept réunions<sup>61</sup>. A son congrès de septembre 1956, la CTCC se prononça en faveur du principe de l'affiliation et choisit le statut d'une union nationale, pour mieux protéger l'intégrité du mouvement.

Une demande officielle d'affiliation fut acceptée par 204 contre 189 voix en 1957<sup>62</sup>. Jusqu'en 1960, d'autres contacts eurent lieu, mais on en arriva finalement à un désintéressement de plus en

---

59. Gérard Dion, "La CTCC et l'unité ouvrière canadienne", RI, vol.12, nos 1-2, janvier-avril 1957, p.40.

60. Ibid., p.41.

61. Louis-Laurent Hardy, op.cit., p.132.

62. Ibid., pp.135-136.

plus grand de la part de la Confédération. Le vote d'allégeance serré menaçait de provoquer un éclatement du mouvement et finalement, la peur de perdre son autonomie au sein d'une centrale qui restait dominée par les unions internationales avait probablement joué contre la fusion. Dorénavant, coexistèrent au Canada une centrale comprenant toutes les unions canadiennes et internationales et une autre, cantonnée exclusivement au Québec. En 1957 lorsque la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) fut officiellement fondée, la CTCC affiliait 99,957 membres, soit presque trois fois plus que les 33,800 cotisants de la FTQ qui eux-mêmes représentaient 36.8% des 91,954 des membres québécois du CMTC<sup>63</sup>.

L'évolution ascendante du nombre de travailleurs affiliés à la CTCC depuis 61,723 en 1945 jusqu'à 100,183 membres en 1953 et son plafonnement de 97,173 en 1954 à 95,212 membres en 1959, n'était pas la conséquence exclusive de l'essor puis de la stabilisation de l'économie québécoise<sup>64</sup>. Ce furent les changements intervenus au sein du mouvement qui d'abord attirèrent de nouveaux adhérents. Ensuite, ce furent les actions antisyndicales de l'Etat qui ont, en partie, empêché que le nombre de cotisants ne soit plus élevé.

---

63. Voir les Annexes I et IV, pp.159, 162.

64. Voir l'Annexe I, p.159.

Les changements intervenus à la CTCC ne se firent pas du jour au lendemain. Ils n'ont pas toujours été acceptés par certains syndiqués. La déconfessionnalisation et la question de l'affiliation au CTC provoquèrent plusieurs discussions. Les dirigeants réussirent à imposer leurs points de vue dans la plupart des occasions. Sur le plan de l'action syndicale, elle n'avait plus rien à apprendre des autres mouvements syndicaux. Au point de vue idéologique, elle participait à la contestation du gouvernement Duplessis qu'il s'agissait de remplacer par une démocratie libérale. Lorsque le rattrapage fut chose faite, durant la Révolution tranquille, les dirigeants crurent que cela suffisait.

### III. La FPTQ: Conservatisme et appui au duplessisme<sup>65</sup>

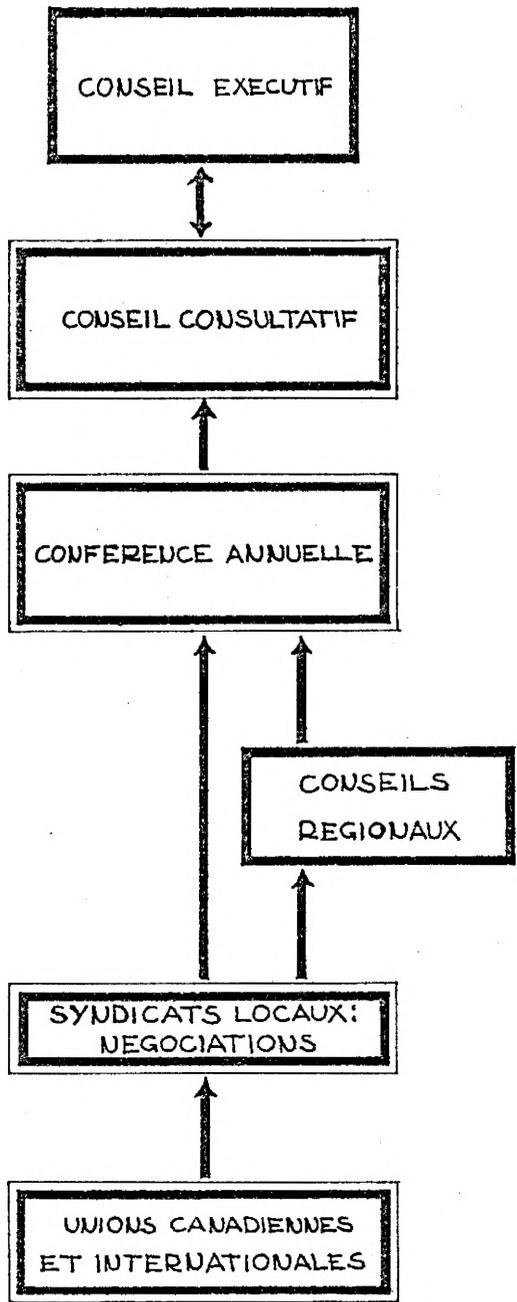
La nouvelle constitution de la FPTQ en 1950 avait créé un conseil consultatif qui succédait au bureau consultatif. Il était formé de tous les agents d'affaires à plein temps, organisateurs et officiers des unions internationales et fédérales affiliées au CMTC<sup>66</sup>.

---

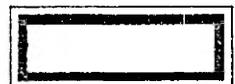
65. Le FPTQ à l'intérieur de sa nouvelle constitution de juin 1950, adopta le nom de Fédération du travail du Québec (FTQ). Pour prévenir les confusions possibles, nous avons décidé de garder le sigle FPTQ jusqu'à la fondation de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

66. Michel Brossard, op.cit., p.197.

FIGURE IV : DISTRIBUTION DES POUVOIRS A LA FPTQ EN 1950



CENTRE DECISIONNEL SECONDAIRE



CENTRE DECISIONNEL IMPORTANT

Ce conseil ne faisait que confirmer le caractère marginal de la FPTQ, car c'est à l'intérieur de ce comité que résidait l'essentiel des pouvoirs de décision du mouvement. Le Rapport du comité exécutif de 1954 confirmait cet avancé, lorsqu'il mentionna que, suite aux représentations auprès du gouvernement provincial au sujet du Bill 20, le conseil exécutif avait réuni en janvier le conseil consultatif afin de faire rapport sur les demandes à présenter au gouvernement et d'obtenir des directives additionnelles. Brossard émet l'hypothèse qu'un bon nombre de décisions concernant des questions importantes ont été prises par ce conseil consultatif<sup>67</sup>, et ce, malgré le fait qu'en 1952 Roger Provost ait réussi à se donner une base de pouvoir lorsqu'il fut nommé directeur canadien des Ouvriers-unis des textiles d'Amérique.

Certains essayèrent de revaloriser le rôle de la Fédération. En 1954, dans Le Monde Ouvrier, journal de la FPTQ, on y déclarait que les délégués du prochain congrès auraient à décider si le mouvement ouvrier affilié à la FAT et au CMTC serait composé de 500 organisations individuelles s'occupant de leurs propres intérêts ou s'ils ne devraient pas plutôt trouver les moyens nécessaires pour assurer une action concertée par l'entremise d'une Fédération

---

67. Ibid., p.199.

soutenue à 100% par ses affiliés et à laquelle on donnerait les moyens de maintenir une organisation permanente toujours prête à faire face à toutes les éventualités<sup>68</sup>.

Pour revaloriser son image, la FPTQ essaya d'attirer en son sein l'ensemble de toutes les unions affiliées au CMTC. Au congrès de 1949, le secrétaire-trésorier avait déclaré que le nombre des membres des syndicats affiliés ne dépassait pas 30,000, alors qu'au même moment, 125,000 membres québécois sont affiliés au CMTC. Ce qui donnait une représentation de 24%<sup>69</sup>. En 1957, la nouvelle FTQ ne représentait encore que 36.8% des effectifs du CTC<sup>70</sup>. L'appel n'a pas été tellement entendu.

Il existait plusieurs raisons à ce refus; la philosophie individualiste des syndicats de métiers, leurs perspectives limitées au seul niveau de l'entreprise, le nombre assez important d'unions pancanadiennes et les syndicats des travailleurs du gouvernement fédéral<sup>71</sup>. En 1955, il y avait en tout 182 syndicats sur 533 qui ne pouvaient espérer retirer des avantages d'une affiliation à la centrale québécoise<sup>72</sup>.

---

68. Le Monde Ouvrier, mars 1954, p.1.

69. Michel Brossard, op.cit., p.201. Voir également l'Annexe II, p.160.

70. Ibid., p.265.

71. Ibid., pp.203-208.

72. Ibid., p.208.

La FPTQ tout en acceptant l'entreprise privée, faisait durant ces années des déclarations sur les problèmes du chômage et du coût de la vie. Elle ne faisait qu'imiter les doléances du CMTC auprès du gouvernement fédéral. Pour régler ces problèmes, elle proposa en 1950 la mise sur pied de travaux publics, en 1951 une réglementation des prix et en 1955 elle dénonça violemment le chômage.

Dans ses représentations auprès du gouvernement québécois elle s'intéressait, comme auparavant, à la législation ouvrière. En décembre 1948, elle critiqua la CRO qui serait, selon elle, trop tendre pour les patrons. En janvier 1949, elle se prononça contre le projet de code provincial du travail. En janvier 1954, c'est-à-dire à l'époque du Bill 20, elle demanda des modifications à la Loi des différends ouvriers pour assurer la continuation des négociations collectives et réorganiser les procédures de conciliation du ministère du Travail. En février et novembre de 1955, elle réclama d'autres modifications aux lois ouvrières dans deux mémoires remis au gouvernement<sup>73</sup>.

La Fédération favorisait le "lobbying". Plus conservatrice que la CTCC ou la FUIQ, elle croyait en un bon ententisme avec l'Etat

---

73. Jocelyn Saint-Pierre, Paul Bernier, op.cit., pp.51,52,87,94 et 98.

pour améliorer la condition des travailleurs. Cette façon d'agir lui attira les félicitations de Maurice Duplessis. En 1954, il remercia publiquement Roger Provost et Claude Jodoin, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, de leur attitude de coopération face aux Bills 19 et 20<sup>74</sup>. L'année d'après, il récidiva dans sa réponse à la présentation du mémoire de novembre:

"...passe droit à la pelle en faveur de leurs rivaux du CMTQ-FAT (au Québec l'ancienne FTQ), qualifiés par les ministériels de "sérieux, pondérés, raisonnables". Sur un coup de fil du ministre du Travail, on accordait l'accréditation à un syndicat minoritaire de l'ancienne FTQ, contre la demande en règle d'un syndicat majoritaire de la FUIQ ou de la CTCC"<sup>75</sup>

Duplessis et la FPTQ avaient un ennemi commun: le communisme. Cette attitude faisait partie de la campagne anticommuniste découlant de la guerre froide. Tout comme la FAT, le CMTQ s'était fermement opposé au communisme. A son congrès de 1949, il suspendit de ses rangs la Canadian Seamen's Union (CSU); suite à des pressions venant directement des Etats-Unis<sup>76</sup>. La lutte anticommuniste s'était véritablement organisée le 2 décembre 1948, lorsque 32 unions internationales formèrent l'Association canadienne des représentants

---

74. Charles Lipton, op.cit., p.328.

75. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.10.

76. Charles Lipton, op.cit., p.282.

internationaux. Le CMTC amenda sa constitution à son congrès de 1950 pour lui permettre d'expulser officiellement les indésirables. Le dernier syndicat dirigé par les communistes se retira en 1954<sup>77</sup>.

Dès le début, la FPTQ emboîtait le pas. A son congrès de 1948, elle adopta une résolution condamnant le communisme. Comme le CMTC, elle modifia sa constitution en ce sens en 1951<sup>78</sup>. En 1952, elle condamna dans une Déclaration de principes, les appuis implicites ou explicites des syndicats catholiques à la diffusion de la doctrine marxiste chez les ouvriers du Québec. En 1953, elle s'en prit de nouveau à la CTCC:

"Ses congrès ne servent d'ailleurs que de tremplin politique pour quelques meneurs qui tout en proclamant s'inspirer de la doctrine sociale de l'Eglise prêchent la lutte de classe" 79

L'opinion de la FPTQ en ce qui concernait ses rapports avec l'Etat et le patronat était plus favorable:

---

77. Jocelyn Saint-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.90.

78. Ibid., p.90.

79. Le Monde Ouvrier, août-septembre 1953, p.4.

"L'Honorable Antoine Rivard, solliciteur général du Québec, a prononcé l'autre jour une causerie...S'adressant aux membres de l'Association professionnelle des industriels, réunis en congrès à Québec, il a déclaré que ce qui attire le capital étranger chez-nous, ce ne sont pas seulement les richesses naturelles, c'est aussi et surtout la présence en notre province d'une population ouvrière stable, paisible, fidèle à ses devoirs et respectueuse de l'autorité.

On ne saurait trop apprécier ces paroles surtout lorsqu'elles viennent d'un homme qui occupe un poste public aussi important que celui de M. Rivard" 80

"Qui lutte contre le communisme ? Les hommes d'affaires devraient seconder le Travail organisé dans sa lutte contre le communisme" 81

Une grève dans le secteur du textile allait démontrer que la lutte contre l'infiltration communiste dans les syndicats était même plus importante que la défense des intérêts des travailleurs.

Les éléments marxistes de la FPTQ se firent valoir à deux reprises lors de conflits de travail avant d'être expulsés. Lors d'une grève du textile à Lachute en 1947 et, toujours dans le même secteur industriel, à Montréal et Valleyfield en 1952<sup>82</sup>.

---

80. Ibid., octobre 1953, p.6.

81. Ibid., décembre 1949, p.2.

82. Charles Lipton, op.cit., pp.291-292, pp.321-323.

A Valleyfield, les dirigeants de la grève étaient Kent Rowley et Madeleine Parent, c'est-à-dire les mêmes qu'à Lachute. Au beau milieu du conflit, en mai, ils furent expulsés avec dix autres membres canadiens des Ouvriers-unis du textile d'Amérique, par le secrétaire-général international. De ces douze personnes, plusieurs étaient des Canadiens français<sup>83</sup>. La compagnie, la Dominion Textile, refusa de rencontrer le syndicat aussi longtemps que Rowley et Parent en seraient les dirigeants. Maurice Duplessis, Claude Jodoin et Roger Provost encouragèrent cette attitude.

Les négociations reprirent après le départ de Rowley et Parent. Le syndicat, mis sous tutelle, engagea des pourparlers malgré les réticences de la majorité des grévistes. Les ouvriers finalement décidèrent de retourner au travail en juillet aux conditions de la compagnie, trois mois après le début du conflit. Plusieurs d'entre eux perdirent par la suite leur emploi. Le Monde Ouvrier déclara lors du règlement du conflit, sa satisfaction de voir la disparition de Rowley et Parent. De ce point de vue, la grève se terminait par une victoire:

---

83. Ibid., p.292.

"Les 6,000 ouvriers du textile restent avec l'Internationale. Ils votent par une majorité écrasante pour le contrat négocié avec la Dominion Textile et la Montreal Cotton par leurs représentants - Rowley et Parent sont écrasés" 84

La FPTQ était un mouvement syndical conservateur intégré au syndicalisme d'affaire nord-américain. Lors de sa campagne anticommuniste, elle ne fit qu'imiter le CMTC et la FAT. D'ailleurs, la réforme de 1950 avait confirmé les pouvoirs des affiliés québécois des unions internationales et canadiennes. Elle consacrait la marginalité de l'exécutif. Cette situation de la Fédération explique pourquoi la majorité des membres du CMTC ne furent pas intéressés à être la cotisante d'un organisme si démuné.

Jusqu'en 1957, la FPTQ profita de la sympathie du régime duplessiste<sup>85</sup>. Lorsqu'elle forma avec la FUIQ la nouvelle Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) son attitude se modifia.

#### IV. La FUIQ: Socialisme et autonomisme

A la fin de 1945, des conflits internes entre le CCT et certains de ses affiliés québécois provoquèrent la démission

---

84. Le Monde Ouvrier, juillet 1952, p.1.

85. Emile Boudreau, "Murdochville: douze ans d'organisation", Socialisme 64, nos 3-4, 1964, pp.3-30.

de Paul-Emile Marquette, directeur québécois du CCT. Il quitta le Congrès, avec une trentaine de syndicats, pour montrer son désaccord à la politique d'appui au CCF. Le fait que le droit de parler français n'était pas toujours respecté dans les cadres du mouvement et enfin, que le CCT brisait l'idéal d'un syndicalisme canadien en cherchant à s'affilier davantage au COI entrèrent également en ligne de compte<sup>86</sup>.

Marquette fut à l'origine de la fondation d'une nouvelle centrale au Québec, l'Association ouvrière canadienne (AOC). Fondée le 12 mars 1946, son apparition fut à l'époque assez importante pour que la CTCC le mentionnât dans un mémoire adressé à l'épiscopat québécois sur la situation de la confessionnalité le 14 mars:

"Un nouveau mouvement ouvrier canadien-français - il faut le dire - vient de surgir en notre province. Il n'est pas confessionnel, il n'est pas non plus authentiquement neutre, il proclame même son respect de la religion, par calcul sans doute. Mais où ira ce mouvement de monsieur Marquette dans la province étant donné la crédulité facile de nos ouvriers canadiens-français ? A certains égards, le mouvement schismatique du CCT semble bien fait pour s'approcher du nôtre un jour. Ce serait désirable pour le bien de la classe ouvrière dans le Québec. Qu'arrivera-t-il ? Une extrême prudence devra être exercée par la CTCC à l'endroit de ce mouvement" 87

---

86. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.41.

87. CTCC, Mémoire adressé à l'épiscopat du Québec autour de la confessionnalité dans la CTCC, 14 mars, 1946. Voir Alfred Charpentier, op.cit., pp.500-501.

Quelques mois plus tard, Marquette aurait essayé d'incorporer l'AOC à la CTCC. Il essuya un refus. Manquant de ressources, sept ou huit ans plus tard, elle était sensiblement désagrégée<sup>88</sup>. Ce qui restait, toujours sous la direction de Marquette, s'incorpora au District 50 des Mineurs-unis d'Amérique<sup>89</sup>. Comme conséquence de cette scission du groupe de Marquette, il a fallu attendre après 1950 pour que le Conseil du travail de Montréal du CCT, en majorité anglophone, consentît à se servir du français lors du déroulement des réunions<sup>90</sup>.

En 1946, les communistes contrôlaient entre 30 et 35% des effectifs du COI<sup>91</sup>. En 1949, à la veille de leur élimination, ils n'en contrôlaient plus que 20%<sup>92</sup>. Au Canada, en 1950, les délégués du congrès du CCT autorisèrent l'exécutif à expulser tout syndicat qui acceptait l'idéologie communiste ou fasciste. En décembre de la même année, les communistes furent effectivement expulsés. Au Québec, les leaders radicaux du Conseil du travail de Montréal, anglophones politisés, furent également expulsés<sup>93</sup>.

---

88. Ibid., p.181.

89. Ibid., p.181.

90. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.131.

91. Daniel Guérin, Le mouvement ouvrier aux Etats-Unis, 1867-1967, Paris, Maspéro, 1970, p.106.

92. Ibid., p.106.

93. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.130.

L'exclusion des communistes au sein des syndicats québécois du CCT fut tout aussi importante que chez la FPTQ:

"...in the electrical industry, the UE (United Electrical Radio and Machine Workers of America) with more than 10,000 members in Quebec was all but eliminated. At the large RCA Victor plant in the St-Henri district of Montreal, the company dismissed a dozen UE chief stewards, the Quebec Labour Relations Board cancelled the Union's certificate, and later the company signed a contract with the International United Electrical Workers of America (CCL). At the Warden King plant, when UE went on strike, first the International Brotherhood of Electrical Workers (AFC-TLC), then the United Steel Workers of America (CCL-CIO) tried to organize the workers into their own ranks. UE's strike was broken. Later the company signed a contract with the United Steel Workers of America" 94

A sa naissance, la FUIQ ne parla pas d'une possible influence communiste dans ses rangs. Mais il est vrai également qu'à ce moment les communistes étaient déjà presque disparus du mouvement syndical.

La FUIQ fut fondée à Montréal les 6 et 7 décembre 1952. Selon sa constitution, elle avait pour objectifs de regrouper les affiliés québécois du CCT, de promouvoir la coopération entre eux, de veiller à la défense de leurs intérêts et de les représenter auprès du gouvernement provincial, conformément à la politique

---

94. Charles Lipton, op.cit., p.327.

établie par le CCT<sup>95</sup>. C'est la formation à Joliette d'un troisième conseil régional qui permit la naissance de la FUIQ. Selon la constitution du CCT, il fallait un minimum de trois conseils régionaux pour pouvoir accorder une charte de fédération provinciale<sup>96</sup>.

L'idéologie de la nouvelle organisation syndicale était la même que celle du CCT. La sociale-démocratie, à ne pas confondre avec le communisme, et le nationalisme du CCT, acquérirent, dès l'origine de la FUIQ, une finalité québécoise<sup>97</sup>.

C'est la FUIQ qui, selon Louis-Marie Tremblay, participait le plus à l'idéologie du rattrapage. Dans le domaine socio-économique, elle se rendit compte du retard du développement de la province par rapport à l'Ontario, à cause de son sous-développement, sa vulnérabilité et l'exploitation irrationnelle de ses ressources naturelles. Comme corollaire, elle s'aperçut également du décalage analogue existant entre le travailleur québécois et le travailleur ontarien<sup>98</sup>.

---

95. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.130.

96. Ibid., p.130.

97. Ibid., p.132.

98. Ibid., p.133.

Comme dans une perspective socialiste l'objectif du rattrapage nécessite une intervention dynamique de l'Etat, la FUIQ constata assez tôt le fossé infranchissable entre ses idéaux et les conceptions de Maurice Duplessis<sup>99</sup>. La Fédération entra en lutte ouverte contre le duplessisme, ce qui contribua à l'impliquer davantage aux réalités québécoises:

"A mesure qu'elle militait à l'échelle du Québec, qu'elle prenait position dans les controverses qui opposaient les éléments progressistes à Duplessis, la FUIQ s'engageait dans les affaires de la nation. C'est ainsi que contrairement à toutes traditions CCF-istes, elle s'est prononcée en faveur de l'impôt provincial sur le revenu. Soucieuse d'étendre le cartel FUIQ-CTCC sur le plan politique, elle s'éloignait de plus en plus du CCF-isme, ce dernier étant inacceptable à la CTCC du temps" 100

C'est la FUIQ qui avait organisé la marche sur Québec en collaboration avec la CTCC le 24 janvier 1954 pour protester contre les Bills 19 et 20<sup>101</sup>. Ce dernier événement fut important car c'est à partir de ce moment que nous allons assister à une radicalisation de son action.

En juin 1954, son comité d'action politique demanda la permission de préparer un manifeste qui énoncerait les droits fondamentaux des travailleurs québécois en tant que citoyens et en tant que

---

99. Ibid., p.133.

100. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.11.

101. Charles Lipton, op.cit., p.328.

syndiqués<sup>102</sup>. L'année suivante, à Joliette, un comité spécialement formé à cette fin, présenta au congrès un projet de "Manifeste au peuple du Québec"<sup>103</sup>.

Ce Manifeste comprenait un exposé de principes sur les droits de l'homme et les libertés civiles, acceptait la thèse des deux nations, parlait de sécurité sociale, de la socialisation des ressources naturelles et des services publics des relations ouvrières-patronales, d'agriculture, d'éducation et de notre système parlementaire<sup>104</sup>.

Le congrès ratifia le Manifeste à la quasi unanimité<sup>105</sup>. Mais, le document demeurait muet quant aux moyens. La seule proposition en ce sens vint du comité d'action politique qui proposa la fondation d'un nouveau parti politique au Québec.

La proposition fut rejetée. Celle-ci était symptomatique qu'il existait au sein du mouvement des divergences assez importantes. Elles provenaient des luttes entre les partisans du parti

---

102. FUIQ, Aperçu de l'histoire politique de la FUIQ, Conférence politique du 20 janvier 1957, p.1.

103. Ibid., p.2.

104. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.136.

105. FUIQ, Aperçu de l'histoire politique de la FUIQ, op.cit., p.2.

social-démocrate fédéral (CCF) et les tenants d'un parti au niveau provincial. La victoire a été remportée par les partisans du CCF représenté par le président R.J.Lamoureux sur l'aile autonomiste représentée par le secrétaire-général Roméo Mathieu<sup>106</sup>.

A la suite de leur échec, les autonomistes mirent sur pied en 1955-1956 la Ligue d'action socialiste pour faire de l'éducation sociale. Elle n'était pas formée exclusivement de syndicalistes<sup>107</sup>.

En 1957, on retrouva les mêmes personnes à l'intérieur du "Rassemblement". Fondé le 8 septembre 1956 par des éléments progressistes et démocratiques, il avait comme objectif de chercher une nouvelle formule politique pour le Québec. La FUIQ lui accorda officiellement son appui. Le comité exécutif du Rassemblement comprenait deux universitaires, trois syndicalistes, dont deux de la CTCC et le secrétaire d'éducation politique de la FUIQ, un membre de l'Union des cultivateurs catholiques (UCC), trois

---

106. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.137.

107. FUIQ, op.cit., p.3.

journalistes, un avocat et un agronome<sup>108</sup>.

Comme durant la guerre, les unions industrielles furent encore à l'avant garde au point de vue de l'action syndicale. Les Métallurgistes-unis d'Amérique auraient dépensé près de cinq millions de dollars pour organiser les mineurs du nord du Québec<sup>109</sup>. Du 22 août 1953 au 13 février 1954, en pleine période de discussions sur les Bills 19 et 20, dirigèrent une grève à Rouyn chez la Noranda Mines. Plusieurs clauses de la convention collective qui fut alors signée, accordaient certains avantages aux mineurs, mais la Compagnie refusa d'accepter la formule Rand. Les métallos s'étaient heurtés à l'intransigeance de la Noranda Mines et à l'atmosphère antisyndicale véhiculée par le gouvernement.

L'implication de plus en plus importante de la FUIQ au Québec lui causa certains troubles avec son grand frère fédéral. La direction anglo-saxonne du CCT s'accordait mal avec l'esprit autonomiste d'une certaine partie de la FUIQ. Des "Labour bosses" torontois traitèrent publiquement Roméo Mathieu de "French lunatic", lorsqu'il se prononça pour le principe d'un impôt québécois sur le

---

108. Après la fusion CMTC-CCT, la plupart des adhérents syndicaux du Rassemblement adhérèrent au successeur sur la scène fédérale du CCG, le Nouveau Parti Démocratique (NPD).

109. Evelyn Dumas Gagnon, "Pourquoi les unions internationales?", op.cit., p.66.

revenu et qu'il réclama l'interprétation simultanée bilatérale aux séances des congrès du CCT<sup>110</sup>.

Ayant à faire face à un mécontentement du CCT, la FUIQ tout comme la CTCC, dut également tenir compte du blocage de la CRO<sup>111</sup>. Duplessis avoua lui-même lors de la présentation d'un de ses mémoires, le 15 janvier 1955, que la Fédération n'aurait pas de délégué à la CRO aussi longtemps qu'elle s'opposerait aux Bills 19 et 20.

Les dissensions internes, la méfiance et l'incompréhension du CCT et les luttes contre Maurice Duplessis provoquèrent une certaine stagnation du mouvement. Cette situation expliqua en partie la baisse d'effectifs entre 1952 et 1957<sup>112</sup>. Mais ces problèmes ne nous empêchent pas de considérer la FUIQ comme le mouvement syndical qui, sous Duplessis, fut le plus idéologiquement avancé. Il fit plus que participer au rattrapage. Il préconisa une démocratie sociale pour le Québec.

#### V. La fusion CMTC-CCT

Depuis que la CTCC avait refait son image syndicale en 1949, la FPTQ et les unions industrielles ne percevaient plus les

---

110. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.9.

111. La FUIQ vit ses effectifs baissés de 38,000 à 31,950 membres au moment de la fusion de 1957. Voir l'Annexe III, p. 161.

112. Sylvio Perras, op.cit., p.36.

syndicats catholiques comme étant des syndicats "jaunes". Les luttes fratricides entre syndiqués connurent à certains moments des temps d'arrêt.

En 1947, la CTCC, la FPTQ et les unions industrielles avaient déjà été tous d'accord pour s'opposer à un premier projet de code du travail.

En 1949, la lutte contre le Bill 5 a été à l'origine de la création de la Conférence intersyndicale<sup>113</sup>. Elle était formée d'un comité de neuf membres dans le but d'étudier les problèmes qui se présentaient aux travailleurs et de préparer des moyens d'action conjoints<sup>114</sup>.

Elle réussit dans sa campagne contre le Bill 5, qui n'était qu'un camouflage du projet de code du travail de 1947, mais échoua devant le Bill 60, toujours en 1949<sup>115</sup>. En 1952, la FPTQ se retira. Depuis la grève d'Asbestos et de Dupuis Frères en 1952, elle s'entendait de moins en moins avec ses deux autres partenaires.

La collaboration entre la CTCC et la FUIQ se poursuivit notamment en 1954 pour protester contre les Bills 19 et 20. Après

---

113. En collaboration, La grève de l'amiante, pp.346-347.

114. Sylvio Perras, op.cit., p.36.

115. Ibid., pp.39-40.

cet événement, les actions communes entre syndicats catholiques et unions industrielles connurent une pause.

Les relations intersyndicales au Québec auraient dû normalement aboutir à un rapprochement graduel des deux mouvements les plus près l'un de l'autre. Mais on assista plutôt à la fusion, au début de l'année 1957, de la FPTQ et de la FUIQ. Pour expliquer cette fusion, qui semble à première vue aberrante au niveau québécois, il nous faut chercher les causes du niveau de l'Amérique du Nord toute entière.

Le gouvernement américain avait promulgué le 23 juin 1947 la Loi Taft-Hartley. Cette loi mettait les organisations syndicales en tutelle, et les obligeait sous peine de n'être pas reconnues, à fournir un grand nombre de précisions sur leurs statuts, leur gestion financière, leurs cotisations, leurs rapports avec leurs adhérents. La loi préconisait également de lourdes amendes et dommages intérêts pour ceux qui en enfreindraient les clauses. Il n'était plus permis dorénavant de faire la grève avant un préavis de 60 jours; les grèves de solidarité et les grèves sauvages étaient mises hors la loi; contre toute grève illégale, les tribunaux fédéraux pouvaient lancer des injonctions; l'obligation de n'embaucher que des syndiqués et l'atelier fermé étaient interdits et l'atelier syndical était toléré que si au moins 30% des travailleurs demandent un vote à ce sujet; les employeurs avaient le droit au moins une fois l'an de contester le droit d'un syndicat de représenter des travailleurs. La loi restreignait également la politisation des syndicats, car elle interdisait

à toute organisation ouvrière de soutenir un candidat à une élection fédérale<sup>116</sup>. L'union de toutes les forces syndicales s'avérait indispensable à l'abrogation de cette loi et, également, à l'offensive patronale d'après-guerre<sup>117</sup>.

Les pourparlers n'aboutirent finalement qu'après le décès des deux présidents de la FAT et du COI, Philip Murray et William Green, tous deux décédés à quatre mois d'intervalle<sup>118</sup>.

Un premier résultat fut obtenu en août 1953; c'était un accord de non-maraudage. L'unité organique a été approuvée le 1er décembre 1955. La nouvelle organisation prit le nom de Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles (FAT-COI). George Meany, président de l'ancienne FAT devint président de la nouvelle centrale et Walter Reuther, ancien président du COI, devint un des vice-présidents<sup>119</sup>.

Tout comme aux Etats-Unis, les pourparlers en vue de la fusion de tout le syndicalisme canadien furent à l'ordre du jour des congrès du CMTC et du CCT. L'initiative vint des unions industrielles. La réunion de fondation du Congrès du travail du Canada (CTC) se tint à Toronto du 23 au 27 avril 1956 en présence de 1,600 délégués<sup>120</sup>.

---

116. Daniel Guérin, op.cit., pp.100-102.

117. Ibid., p.120.

118. Ibid., p.120.

119. Ibid., p.121.

120. Louis-Laurent Hardy, op.cit., p.115.

La constitution du CTC fut adoptée au complet durant la semaine de fondation. Elle prévoyait la création d'une nouvelle centrale autonome, la reconnaissance sur un pied d'égalité des unions de métiers des unions industrielles et des autres organisations syndicales légitimes c'est-à-dire non-communistes, dénonçait toute discrimination en raison de la race, de la couleur, des croyances, s'opposait à toutes les influences corruptrices, adhérait aux principes démocrates et dénonçait les totalitarismes. Elle prévoyait la fusion dans les deux années à venir des fédérations provinciales et des conseils du travail et maintenait en vigueur le pacte de non-agression de 1954<sup>121</sup>.

A partir de ces principes généraux, les deux groupes fondateurs s'étaient entendus pour ne pas parler des questions vraiment litigieuses. Chacun fit des concessions. Le CMTC reconnut le principe du CCT de l'indépendance vis-à-vis la FAT-COI; le CCT exigea que la FAT renonçât à son pouvoir d'émettre des chartes à des unions canadiennes et qu'elle cessât de faire de l'organisation dans tout le pays. Par contre, le CCT s'engageait durant les deux prochaines années à ne pas militer en faveur de l'action politique et de ne pas demander dans l'immédiat, que la nouvelle centrale accorde son appui au Parti CCF.

---

121. Ibid., pp.114-115.

Dans le rapport du comité exécutif du congrès bien-nal de 1958 étaient résumés les cinq objectifs que s'était fixés le CTC: le plein emploi avec un niveau de vie croissant pour les travailleurs; une part satisfaisante du revenu national y compris une sécurité sociale adéquate; un plan national d'assurance-santé; une législation ouvrière uniforme pour tout le Canada couvrant tous les travailleurs y compris ceux du service public; du pain, la paix et la liberté pour tous les peuples du monde<sup>122</sup>. C'est un programme qui ressemblait plus à un énoncé de "voeux pieux" que vraiment revendicatif.

Le congrès de 1956 adopta un programme qui n'excluait pas une éventuelle coopération avec le CCF, sans toutefois lier le mouvement à ce parti. On décida également la création d'un comité d'éducation politique qui aurait comme fonction de donner aux membres une conscience politique et d'entamer des discussions avec des unions libres non-affiliées au congrès, comme les organisations de cultivateurs, les coopératives, le CCF ou d'autres partis politiques qui promettaient leur appui au programme législatif du CTC. Ce comité pouvait encore examiner l'action ouvrière sur les plans législatif et politique pour la coordonner<sup>123</sup>.

---

122. CTC, Rapport du Comité Exécutif de 1958, p.36.

123. Louis-Laurent Hardy, op.cit., p.118.

Au congrès de 1958, des éléments de l'ancienne CCT furent alors capables de faire accepter une résolution en faveur de la création d'un nouveau parti politique des travailleurs. Ce souhait devenait réalité le 4 août 1961 à Ottawa, quand fut fondé le Nouveau parti démocratique.

Le CTC était idéologiquement moins militant que l'ancien CCT. La fusion ne provoqua pas une amalgamation complète de tous les organismes existants avant 1956. Les unions, sauf quelques exceptions, ne fusionnèrent pas. La concurrence syndicale n'a donc pas vraiment cessé. Jacques-Victor Morin parle de la fusion comme ayant été un échec monumental<sup>124</sup>. En fait, le seul véritable avantage de cette fusion sembla d'avoir accordé aux ouvriers un pouvoir de négociation et de représentation plus important auprès de l'Etat<sup>125</sup>.

#### VI. La FTQ: Un début prometteur

La création du CTC en 1956 allait avoir une grande influence sur l'évolution du syndicalisme québécois. Le 15 février 1957 avait lieu le congrès de fusion de la FPTQ et de la FUIQ. Elles étaient

---

124. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.12.

125. Aux Etats-Unis, la fusion n'a pas provoqué l'abrogation de la Loi Taft-Hartley. Au contraire, la Loi Landrum-Griffin promulguée en 1959, arrogea en particulier le droit à l'Etat de superviser les élections des responsables syndicaux et le Secrétaire du travail eut pleins pouvoirs sur les affaires intérieures des syndicats. Il pouvait en particulier demander une injonction à un tribunal si un syndicat violait ou était sur le point de violer la loi. Daniel Guérin, op.cit., pp.134-135.

les deux dernières fédérations provinciales du CMTC et du CCT à s'unir. Les dirigeants de la FUIQ suivirent le mouvement syndical nord-américain parce qu'ils étaient, selon J.V.Morin, trop assujettis au carcan syndical nord-américain pour envisager une formule originale<sup>126</sup>.

La distribution des pouvoirs au sein de la nouvelle FTD, était tout à fait semblable à l'ancienne FPTQ. Elle était composée d'un comité exécutif, d'un conseil exécutif et d'un conseil consultatif. Les deux mouvements se mirent d'accord sur un partage des postes du comité exécutif. Les unions affiliées à la FPTQ élirent le président, le deuxième vice-président et le secrétaire, ceux de la FUIQ, le premier vice-président et le trésorier<sup>127</sup>.

Le comité exécutif était l'organe suprême de la Fédération. En 1957, la FPTQ s'y octroya neuf postes et la FUIQ, six<sup>128</sup>. A son congrès de 1969, elle amenda sa constitution pour permettre aux régions du Québec d'être représentées au sein du Conseil. On a alors réduit le nombre de représentants des unions de 15 à 6 et octroyé 9 postes aux différentes régions du Québec. Par cet

---

126. Jacques-Victor Morin, op.cit., p.12.

127. Michel Brossard, op.cit., pp.273-274.

128. Ibid., pp.261-262.

amendement la FTQ marquait son désir de ne plus représenter exclusivement la réalité industrielle, mais aussi, les réalités sociale et politique des différentes régions<sup>129</sup>. Comme dans l'ancienne FPTQ, il semble bien que les officiers élus de la centrale aient eus souvent recours au conseil consultatif pour décider de la politique à suivre dans tous les cas sortant de l'ordinaire. On l'a ainsi fait en 1959 sur les possibilités de tenir un congrès bi-annuel et d'avoir un président et un secrétaire au service exclusif de la Fédération<sup>130</sup>. La FTQ ne possédant que peu de pouvoir devait compter également sur une pauvreté en ressources humaines et financières. En 1957, elle ne put s'offrir que les services de trois permanents. La cotisation n'était que de 0.04 cents par membre par mois.

La nouvelle Fédération se caractérisait à sa naissance par une coexistence idéologique des deux groupes fondateurs. Les méthodes et les documents de la FUIQ, comme son appui au Rassemblement et au Manifeste de Joliette, demeurèrent aussi longtemps que le jugeraient à propos ses affiliés<sup>131</sup>. Mais lors du premier congrès de la FTQ, tenu du 14 au 16 novembre 1957 à Montréal, le conservatisme de l'ancienne FPTQ l'emporta. Le Devoir décrivit

---

129. Ibid., p.263.

130. Ibid., p.274.

131. Louis-Marie Tremblay, op.cit., pp.140-141.

ces assises comme un virage à droite<sup>132</sup>. Les délégués s'opposèrent à ce que le comité exécutif ait l'autorité de pouvoir déclencher un arrêt général de travail devant les événements qui se déroulaient à Murdochville. Le président Provost aurait alors cherché à écarter de la direction du mouvement les éléments dynamiques et antiduplessistes.

L'année suivante, la FTQ présenta deux mémoires conjoints avec la CTCC à Québec. Le premier, le 12 février, parlait d'éducation. On y réclamait la démocratisation de l'enseignement et la gratuité scolaire à tous les niveaux. En juillet, le second mémoire demandait une plus grande part de bénéfices pour le Québec grâce à l'exploitation de ses ressources naturelles. Également, son mémoire annuel au gouvernement québécois, déposé le 23 octobre, prenait l'allure d'un réquisitoire pour la liberté d'association et contre les lois ouvrières de Duplessis. Ces textes attestent que l'aile progressiste de la FTQ a, dès 1958, réussi à orienter la centrale dans une direction moins conservatrice. Ce fut en partie grâce à la grève de Murdochville.

Le point central du litige qui opposa du 10 mars au 5 octobre 1957 les mineurs de Murdochville à la Gaspé Copper Mines, filiale du groupe Noranda, portait sur la représentation syndicale.

---

132. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., pp.110-111.

Les mineurs avaient déjà voté à 95% pour une affiliation aux Métallurgistes-unis d'Amérique de l'ancienne FUIQ. La procédure d'accréditation fut par la suite bloquée par la CRO. Elle a agi de cette façon devant les allégations de la compagnie qui se croyait victime d'une: "...secret and intangible conspiracy"<sup>133</sup>. La compagnie se rendit devant les tribunaux et congédia Théo Gagné, président du syndicat. Les mineurs entrèrent aussitôt en grève.

La violence a été présente tout au long du conflit. Le 3 juin, il y eut début d'émeute lors d'accrochages entre la police provinciale et les grévistes. Plusieurs de ceux-ci ont alors été blessés et deux, tués. Il y eut également des explosions de dynamite et le saccage des bureaux du syndicat. Le point tournant de la grève survint le 19 août lorsque 400 membres du CTC, de la FTQ et de la CTCC marchèrent sur Murdochville pour encourager les grévistes. Rendus sur place, ils furent alors attaqués à coups de pierres par des briseurs de grève. La police provinciale présente sur les lieux de l'affrontement, ne fit rien pour l'empêcher. Par la suite, la police alla rencontrer les leaders des grévistes, non pas pour leur offrir leur protection, mais pour leur suggérer de quitter les lieux<sup>134</sup>.

---

133. Charles Lipton, op.cit., p.329.

134. Ibid., p.330.

Les tribunaux rejetèrent les allégations de la compagnie. Mais il était trop tard pour les grévistes et la Gaspé Copper Mines considéra ses briseurs de grève comme ses véritables employés. Elle ne réengagea sur une base individuelle que 200 des 964 employés impliqués<sup>135</sup>.

Cette grève engendra une certaine solidarité à l'intérieur de la FTQ. Avec de faibles ressources et devant tenir compte de l'omniprésence des unions, la Fédération à la veille de la Révolution tranquille, n'était malgré tout pas à l'image de l'ancienne FPTQ. Elle dut d'abord tenir compte du CTC qui préconisa la fondation d'un nouveau parti social-démocrate au niveau fédéral. En se heurtant aussi à Duplessis, elle a vu ses unions progressistes, dès 1958, lui donner une personnalité nouvelle.

A la veille de la Révolution tranquille, la CTCC et la FTQ avaient toutes les deux un point en commun, leur antiduplessisme, et ce, malgré leur différence idéologique: moralisme chrétien pour la première et socialisme démocratique embryonnaire pour la seconde.

---

135. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.107.

Profitant de la prospérité économique et malgré la CRO, elles avaient toutes les deux augmenté leurs effectifs. Elles étaient également toutes les deux capables de donner de bons services à leurs membres. Les conflits intersyndicaux étaient presque inexistantes tant la lutte contre le duplessisme accapara les énergies. De ce point de vue, les deux mouvements acquérèrent une certaine maturité.

Mais cette "maturité" reposait surtout sur la lutte contre Maurice Duplessis. Lorsque ce dernier disparut en 1959 et que le Parti libéral de Jean Lesage prit le pouvoir en 1960, la CTCC et la FTQ recommenceront à se faire la guerre.

## CHAPITRE III

### LES CONSEQUENCES SYNDICALES DE LA REVOLUTION TRANQUILLE

#### 1. Le Québec de la Révolution tranquille

Le cycle décennal qui sous-tend la Révolution tranquille connaît deux phases: une phase d'expansion de 1962 à 1967 et une phase de stabilisation de 1967 à 1971<sup>1</sup>.

Les principales causes de la reprise de 1962 furent une vague de remplacement de biens de consommation, lesquels requéraient des investissements importants devant un manque de machines et d'outillage nécessaires pour répondre à la demande. Grâce à l'apport de nouvelles technologies, cette demande favorisa un accroissement de la production. Sur le plan extérieur, la relance de l'économie s'accompagna du renforcement des positions concurrentielles des entreprises canadiennes, grâce à la dévaluation du dollar canadien en 1962<sup>2</sup>.

Au Québec, les investissements en capitaux furent moins dirigés vers le développement des ressources naturelles qu'auparavant.

---

1. Gilles Lebel, op.cit., p.110.

2. Ibid., pp.112-113.

Ils s'effectuèrent davantage dans l'industrie manufacturière de base: des centrales électriques, des oléoducs et gazoducs, des chemins de fer et transports fluviaux. Une autre partie se dirigea vers les transports et les services: le transport urbain, l'éducation, des immeubles à bureaux, les secteurs du commerce et des finances<sup>3</sup>.

Les statistiques enregistrèrent l'ampleur de la prospérité. En moyenne, la progression annuelle réelle de la production fut de 6%, le taux moyen d'augmentation de l'emploi de 3.3%, c'est-à-dire, le plus élevé du Canada, et la moyenne de progression des investissements de 7.6%<sup>4</sup>. Cependant le revers de la médaille fut l'apparition d'un mouvement inflationniste.

Commencé en 1965, il résultait d'une politique monétaire expansionniste à l'excès, combinée à une situation monétaire internationale tendue par suite de la dévaluation de la livre sterling. Pour la première fois, le chômage et l'inflation se manifestèrent en même temps<sup>5</sup>.

---

3. Ibid., p.116.

4. Ibid., p.110.

5. Ibid., pp.110-116.

L'essentiel des investissements entre 1960 et 1970, comme auparavant, ne fut pas d'origine québécoise ni canadienne. Entre 1960 et 1969, les investissements étrangers à long terme au Canada passèrent de 22,214 à 41 milliards de dollars. Entre ces deux mêmes années, le PNB canadien passait de 37,775 à 78,357 milliards de dollars. Le rythme des investissements étrangers fut donc aussi rapide que celui de l'augmentation du PNB<sup>6</sup>. Durant ces mêmes années, les étrangers contrôlaient 75% de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, dont 85% des capitaux sont américains. Ils contrôlaient également, en 1963, 60% de l'industrie manufacturière, dont 75% des capitaux étaient américains, de 50 à 98% de la fabrication des véhicules-moteurs, 78% des produits du caoutchouc, etc<sup>7</sup>. Le Québec suivit le mouvement canadien. Il a été d'ailleurs souvent moins exigeant que d'autres provinces envers les investissements étrangers<sup>8</sup>. L'Ontario recueillait généralement 50% de tous ces investissements et le Québec, en 1964, seulement 24% contre 30% en 1949<sup>9</sup>.

---

6. En collaboration, Histoire des Canadas, p.600.

7. Ibid., pp.600-601.

8. Ibid., p.602.

9. Ibid., p.597.

Les revenus des travailleurs québécois augmentèrent sensiblement mais sans toutefois rejoindre l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. En fixant la moyenne canadienne à 100, nous nous apercevons que le niveau des revenus au Québec entre 1965 et 1972 subit un recul.

TABLEAU I  
Les revenus au Canada (moyenne canadienne: 100)

	<u>1965</u>	<u>1972</u>
Québec	97.3	95.8
Colombie-Britannique	110.	110.4
Ontario	103.7	103.8
Alberta	99.8	100.55 <sup>10</sup>

C'est la structure économique du Québec qui en fut la principale responsable. Les industries québécoises étaient généralement moins payantes si on les compare à d'autres provinces.

TABLEAU II  
Au Canada en 1972 (moyenne nationale: 100)

<u>Québec</u>	<u>Ontario et Alberta</u>
meuble: 75.2	industries dérivées du pétrole: 155.3
cuir: 69.7	industries chimiques: 120.
textile: 88.4	véhicules-automobiles: 132.2 <sup>11</sup>
bonnetterie: 67.9	
vêtement: 66.5	

10. Canada, Ministère du Travail, cité par Le Jour, 9 octobre 1974, p.7.

11. Ibid., p.7.

Moins bien payés que leurs confrères, les travailleurs québécois devaient compter également sur un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs<sup>12</sup>.

La main-d'oeuvre québécoise, en très grande majorité d'origine francophone, était également parmi la moins bien payée de tous les groupes ethniques du Canada. Ces faits ont été confirmés dans le rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme instituée en 1963 par le gouvernement fédéral. La main-d'oeuvre locale fournissait les "cols bleus" tandis que les trois quarts des postes qui commandent un traitement supérieur à 15,000 dollars par année, étaient confiés à des administrateurs qui provenaient soit des milieux anglophones de Montréal, de l'ensemble du Canada ou de l'ensemble du monde anglo-saxon<sup>13</sup>. Le travailleur québécois était donc, et est encore, dans son propre milieu, en état d'infériorité économique et culturelle. La Révolution tranquille chercha à remettre entre les mains des Québécois la direction de leur développement.

Lors de l'élection provinciale du 22 juin 1960, le Parti libéral dirigé par Jean Lesage et René Lévesque, prit le pouvoir. Fortement teintés de nationalisme, les libéraux annonçaient dans leur programme la création d'un ministère des Richesses naturelles,

---

12. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.188.

13. Marcel Rioux, op.cit., p.125.

d'un ministère de la Famille et du Bien-Etre, de même que des allocations supplémentaires aux démunis et l'instauration de l'assurance-hospitalisation. Ils promettaient également un code du travail, l'abrogation des lois antisyndicales, la création d'un Conseil d'orientation économique, la gratuité scolaire etc. Ils reçurent l'appui de l'ensemble du monde syndical, des intellectuels et des étudiants universitaires.

Pour une fois, une équipe politique portée au pouvoir allait s'efforcer de tenir ses promesses. Coup sur coup, le gouvernement créa l'assurance-hospitalisation le 1er janvier 1961, le Conseil d'orientation économique le 10 février de la même année, s'engagea dans la construction d'un réseau d'autoroutes, puis nationalisa les compagnies privées d'électricité etc. De 1960 à 1964, l'enthousiasme régnait. Le Québec semblait enfin rattraper son retard historique sur le reste de l'Amérique du Nord.

En réalité, les mesures préconisées par les libéraux furent relativement timides. La Révolution tranquille semble avoir été d'abord et avant tout une libéralisation des esprits.

"Graduellement deux changements importants se produisent: le Québec cessa de se considérer comme une culture, c'est-à-dire comme un groupe ethnique dont la langue, la religion, les coutumes, les valeurs diffèrent de celles des autres groupes du Canada, pour se considérer comme société industrielle du XXe siècle. Le temps privilégié cessa d'être le passé pour devenir celui des autres sociétés industrielles: l'avenir" 14.

---

14. Ibid., p.107.

Entre 1964 et 1966, la Révolution tranquille, sauf quelques exceptions comme la création de la Régie des rentes, arrêta de se développer et en 1966, l'Union nationale reprit le pouvoir. En 1968, après la mort de Daniel Johnson, le Québec traversa une période d'agitation marquée par l'arrivée au pouvoir à Ottawa de P.E.Trudeau et par un début de récession économique. A partir de ce moment, le gouvernement fédéral, contrairement aux années précédentes, ne céda plus devant les revendications du Québec.

Il ne fait pas de doute que par comparaison aux années de l'ère duplessiste, les années 60 furent pour le monde syndical québécois une époque généralement plus favorable en ce qui a trait à la législation ouvrière. Juste avant l'élection de 1960, les membres du Conseil supérieur du travail, restructuré en mars, avaient manifesté le désir de donner au Québec un véritable code du travail. Il entra en vigueur le 1er septembre 1964.

Jean Lesage qualifia ce code de "début magistral". En réalité, il n'était au départ qu'une codification en un tout de l'ensemble des lois votées durant les années précédentes. Grâce à une campagne menée conjointement par la CSN et la FTQ, surtout par cette dernière, comportant une marche sur Québec et plusieurs assemblées régionales, le premier projet de code fut amendé et reformulé<sup>15</sup>.

---

15. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.89.

Le point majeur du projet définitif accordait le droit de grève aux salariés des services publics, sauf ceux du gouvernement du Québec. Le droit de syndicalisation et de négociation des employés de l'Etat leur fut accordé l'année suivante lors de la promulgation du Bill 55 ou Loi de la fonction publique.

Grâce aux Bills 54 et 55, les méthodes de négociation changèrent radicalement. Auparavant si l'entente ne pouvait se faire entre les parties concernant les conditions de travail, c'était un organisme neutre, un tiers, c'est-à-dire un conseil d'arbitrage qui imposait la convention collective. Avec le droit de grève accordé aux salariés des services publics, le conflit en cas de mésentente restait entre les deux parties; l'adversaire du syndicat à la table des négociations demeurait tout au long du conflit l'administration publique concernée<sup>16</sup>.

Une part de l'échec de la Révolution tranquille doit être attribuée aux désillusions syndicales face aux Bills 54 et 55. Le code du travail en particulier n'accordait ni la négociation sectorielle aux ouvriers ni la syndicalisation des cadres. Durant la

---

16. Robert Burns, "Positions des partis politiques devant la politisation des relations de travail", La politisation des relations de travail, 29e Congrès des relations industrielles, Québec, Université Laval, 1973, pp.119-120.

campagne électorale de 1966, les fonctionnaires provinciaux en grève s'aperçurent que leur employeur n'était qu'un patron comme les autres.

Jusqu'en 1967, les salariés des secteurs public et parapublic obtinrent en général gain de cause dans la plupart des conflits les opposant à l'Etat. Ce dernier n'avait, en effet, pas jusque-là une structure de relations de travail efficace avec ses employés. Le Bill 25, proclamé en février 1967, marqua une étape importante. Concernant les enseignants, il fut le premier bill où le gouvernement se servit d'injonctions pour fixer ses propres conditions de travail. Cette façon de procéder, qui se répétera dans l'avenir, ne fut jamais acceptée du côté syndical. Elle provoqua chez la CSN et la FTQ des actions qui conduisirent à la contestation des décisions de l'Etat. Les relations de travail se politisèrent.

L'Etat intervint également dans le secteur privé, particulièrement dans le secteur de la construction. L'Assemblée Nationale adopta le 16 décembre 1968 le Bill 290. La loi cherchait à pallier les fluctuations de la main-d'oeuvre et des entrepreneurs dans cette industrie. Le problème venait surtout de l'impossibilité d'appliquer intégralement le code du travail à cette industrie. Il était doublé d'un conflit intersyndical entre la CSN et la FTQ qui aboutissait à la surenchère dans les négociations<sup>17</sup>. Mais la loi ne régla pas

---

17. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.166.

l'épineuse question du placement syndical, pierre angulaire de toutes les réformes préconisées par la loi<sup>18</sup>.

## II. La CSN: gompérisme et débat idéologique

Quelques mois après la victoire du Parti libéral, la CTCC se donna une nouvelle image. A son congrès de Montréal du 25 septembre au 1er octobre 1960, l'exécutif recommanda l'adoption d'un nouveau nom, d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle déclaration de principes<sup>19</sup>. Le nouveau nom, la Confédération des syndicats nationaux, fut avancé pour bien montrer que dorénavant la centrale était officiellement non confessionnelle, position confirmée dans la nouvelle constitution<sup>20</sup>. Par contre, la Déclaration de principes indiquait que la CSN continuerait encore de s'inspirer de principes chrétiens, mais sans toutefois identifier ses sources.

La Confédération n'eut pas de difficulté à faire accepter son point de vue par l'épiscopat du Québec. Elle donna comme principale raison, la même qu'au cours des années 50, qu'elle ne

---

18. Québec, Rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, Québec, Editeur officiel du Québec, 1975, p.175.

19. Louis-Marie Tremblay, op.cit. p.37.

20. Roger Chartier, "Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)", op.cit., p.112.

pouvait pas vraiment perçer dans les grandes entreprises industrielles de la région de Montréal, d'autant plus que la loi des relations ouvrières de 1944 consacrait le principe du monopole de représentation syndicale pour le syndicat majoritaire<sup>21</sup>. Le clergé acquiesça à cette demande ayant reçu l'assurance que le statut de l'aumônier serait maintenu<sup>22</sup>. Dès l'année suivante, la CSN démontra qu'elle demeurait imprégnée des enseignements de l'Eglise. Son nouveau chef, Jean Marchand, élu le 4 mars 1961, consacra une partie de son rapport moral à l'encyclique Mater et magistra. Il la qualifia de source d'inspiration pour: "donner aux hommes et aux sociétés plus de justice, de fraternité, de paix".

La CSN préconisa un syndicalisme pancanadien. Elle avait à l'esprit de s'étendre à l'ensemble du Canada. Pour ce faire, elle cherchait à obtenir un statut égal à celui du CTC auprès du gouvernement fédéral en lui soumettant régulièrement des mémoires. Au point de vue constitutionnel, elle continuait de s'inspirer du pacte entre les deux nations. C'est en accord avec cette idéologie qu'elle condamna l'idée de l'indépendance du Québec en 1962.

---

21. Ibid., p.109.

22. Ibid., p.111.

Au Québec, elle demeura autonomiste. Elle réclamait la compétence provinciale en matière d'habitation, de main-d'oeuvre, d'assurance-chômage et de sécurité sociale<sup>23</sup>. La CSN était donc nationaliste autant à Ottawa qu'à Québec.

La Confédération conserva sa confiance dans l'entreprise privée<sup>24</sup>. Mais elle y mettait des limites. Sa pensée devint plus précise et plus substantielle dans le domaine économique<sup>25</sup>. Marchand affirma en 1962 qu'il rejetait le système économique en vertu duquel le plus haut niveau de vie du monde reposait sur la pauvreté et la misère chronique d'une partie importante des travailleurs<sup>26</sup>.

Pour remédier à cet état de choses et permettre de réformer le système économique, la centrale ouvrière préconisa l'intervention de l'Etat par le moyen de la planification économique. Elle accordait au gouvernement un triple rôle: celui d'arbitre entre les agents économiques, celui d'initiateur et d'agent des grands projets économiques collectifs et celui de législateur pour instaurer les mécanismes de la participation réelle<sup>27</sup>. Dès son congrès de 1960,

---

23. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.42.

24. René Parenteau, op.cit., p.229.

25. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.69.

26. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.133.

27. René Parenteau, op.cit., p.230.

les délégués réclamèrent un dirigisme économique. La CSN préconisa ce rôle de l'Etat également au niveau fédéral. La "planification économique" devint un mot magique.

Au congrès de 1961, les délégués enlevèrent aux conseils centraux leurs principaux pouvoirs en centralisant davantage les services. Dorénavant les travailleurs devraient tenir compte de l'orientation générale du mouvement en matière d'organisation et d'éducation. Ces services étaient réunis, dans toutes les parties du Québec, dans des bureaux régionaux où les permanents étaient nommés directement par la CSN<sup>28</sup>. A la même occasion, le bureau confédéral se réservait le droit d'intervenir directement au niveau d'une fédération si le "membership" n'y était pas assez grand pour fournir des services à ses syndicats affiliés<sup>29</sup>. Il avait également l'intention d'y retirer le per capita et de fournir les services adéquats. Les permanents seraient nommés par la centrale. Cet effort de centralisation se faisait également aux dépens de l'Eglise qui voyait son influence diminuer .

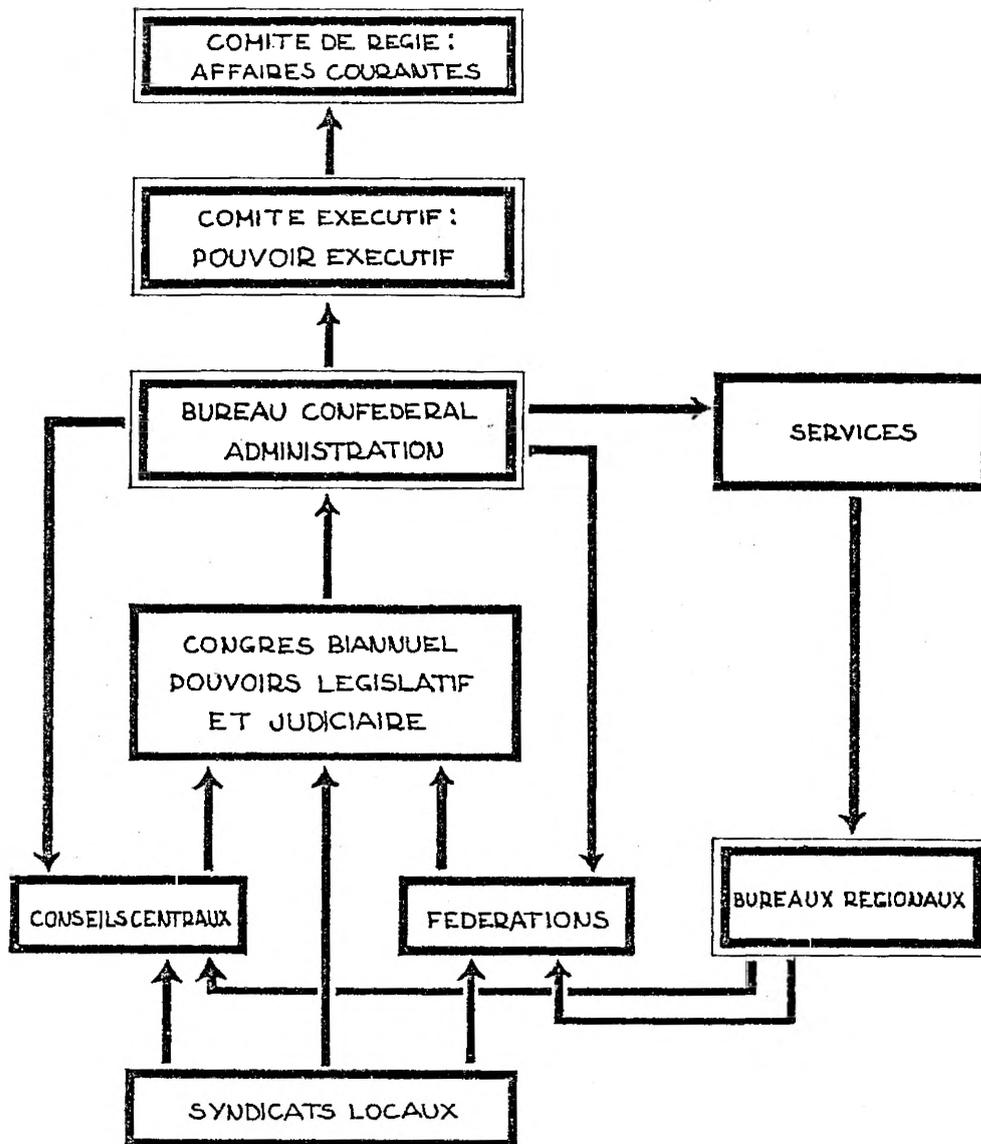
---

28. Le Devoir, 20 septembre 1961, pp.3,16.

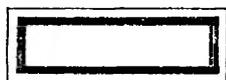
29. Mathieu Vaillancourt, op.cit., p.32.

30. Ibid., p.32.

FIGURE V : PROJET DE REFORME DE LA CSN EN 1961



CENTRE DECISIONNEL SECONDAIRE



CENTRE DECISIONNEL IMPORTANT

L'opposition à ces réformes se manifesta aussitôt, malgré les promesses d'un vaste programme d'amplification des services. Les conseils centraux firent battre le projet concernant la nature de leurs services et la juridiction des bureaux régionaux<sup>31</sup>. Ces derniers furent quand même mis sur pied en 1963, mais les fédérations n'acceptèrent pas non plus de céder leurs pouvoirs. La réforme centralisatrice, tout en créant un certain mécontentement, ne fut qu'un demi-succès.

Jean Marchand déclara, lors des élections fédérales de 1962, que certaines prises de position du Parti du Crédit Social étaient diamétralement opposées aux politiques syndicales et menaçaient de ramener la classe ouvrière à l'esclavage et à l'exploitation systématique<sup>32</sup>. A cette occasion, certains accusèrent le président d'avoir violé la constitution de la CSN. Mais la même déclaration fut acceptée par le congrès de la même année comme étant d'intérêt général, malgré que le paragraphe de l'article 30 de la constitution interdisait au président ou au secrétaire-général de faire: "...des déclarations d'ordre politique à l'occasion des campagnes électorales sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CSN ou contre eux".

---

31. Ibid., p.132.

32. Guy Lortie, op.cit., pp.551-553.

Au même congrès, on forma un comité central d'action politique qui devait faire ses rapports au seul bureau Confédéral. Ce comité avait toute la latitude pour marquer sa préférence en faveur d'un parti politique ou pour dénoncer une formation politique ou encore pour déclarer sa neutralité. L'article 30 fut modifié. Le président-général ou en son absence le secrétaire-général étaient toujours autorisés à faire des déclarations politiques au nom de la CSN mais, après consultation du comité central d'action politique et dans le cadre des décisions prises par le bureau confédéral<sup>33</sup>. Essayant de devenir une centrale ouvrière plus efficace, la Confédération accentua le recrutement de nouveaux membres. La Révolution tranquille, qui véhiculait de nouvelles valeurs, lui facilita la tâche.

La Révolution tranquille fut une période d'expansion sans précédent pour la CSN. Entre 1960 et 1966, ses effectifs passèrent de 94,114 à 204,000 membres<sup>34</sup>. Les succès obtenus indiquaient que beaucoup d'efforts ont été faits de ce côté. Ils s'expliquaient en partie grâce au maraudage syndical, mais surtout grâce à la syndicalisation d'un nouveau type de travailleur, les collets blancs. La CSN déjà en 1961, réussissait à syndiquer 400

---

33. CSN, Règlements et Constitution de la CSN, 10<sup>e</sup> édition, 1962.

34. Voir l'Annexe I, p.159 .

employés du ministère des Finances, en 1964 ce fut tous les employés d'hôpitaux, en 1965-66, les fonctionnaires provinciaux<sup>35</sup>. Cette expansion fut souvent permise par la faveur dont jouissait la CSN auprès du Parti libéral. L'accréditation des fonctionnaires provinciaux a été, par exemple, le résultat d'un lobbying de Jean Marchand.

Partageant les mêmes objectifs de développement planifié que les technocrates, la Confédération collabora étroitement durant ces années avec l'équipe Lesage. Lors de son congrès de 1962, René Lévesque, le ministre des Ressources naturelles, insista particulièrement sur la nécessité de cette collaboration. Les délégués applaudirent fortement cet énoncé<sup>36</sup>. Le 12 octobre, c'est-à-dire deux jours avant le congrès, la CSN décida de se ranger du côté des ministériels dans la campagne électorale pour l'élection du 14 novembre suivant.

Diminution sensible de la composante catholique, accord sur plusieurs points avec le pouvoir en place, lobbying; nous sommes véritablement en face d'éléments "gompéristes". Cette hypothèse se confirme si nous analysons l'attitude de la CSN vis-à-vis le Parti socialiste du Québec (PSD). Tout en se

---

35. A.F. Isbester, "Quebec Labour in Perspective 1949-1969", Canadian Labour in Transition, Scarborough, Prentice-Hall of Canada, 1971, p.263.

36. Ibid., p.258.

réjouissant de l'avènement du NPD car c'est: "...un parti politique qui cherche ses racines dans les classes laborieuses de la population et qui propose des objectifs avec lesquels la CSN est d'accord", elle préféra, au Québec, offrir sa collaboration au Parti libéral plutôt qu'au PSD de Thérèse Casgrain et Michel Chartrand<sup>37</sup>.

La réforme des structures et un programme d'éducation nécessaire à l'encadrement des nouveaux membres demandèrent des ressources financières importantes<sup>38</sup>. Celles du mouvement ne suffirent pas à la tâche. Celui qui symbolisait le plus cette situation était Jean Marchand. Il démissionna en 1965 mais pas pour cette seule raison.

Les espoirs suscités par la Révolution tranquille furent déçus chez plusieurs syndicalistes. Ils accusaient l'Etat de ne pas aller assez loin dans les réformes. Ceux qui à l'intérieur de la CSN avaient favorisé la collaboration virent leur prestige diminué sensiblement. Le président Marchand était de ce nombre:

"Compte tenu de mes rapports avec des représentants du régime, je dois quitter la présidence pour éviter, par ma présence, de gêner ou de gauchir une évolution naturelle et saine"<sup>39</sup>

---

37. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.131.

38. A.F.Isbester, op.cit., p.262.

39. Le Devoir, 12 juin 1965, p.5.

Les intérêts des travailleurs, par exemple les fonctionnaires, s'avéraient différents de ceux des technocrates. Devant également la montée de l'esprit autonomiste au Québec et fidèle à l'idéologie du rattrapage dont il a été un des leaders, Marchand se fit élire député à Ottawa. Il croyait peut-être nécessaire qu'une fois ce rattrapage fait au niveau syndical, comme au niveau québécois, grâce à la Révolution tranquille, il fallait à présent préserver cet équilibre.

L'arrivée de Marcel Péroin à la tête de la CSN, le 12 juin 1965, ne provoqua pas immédiatement de changements profonds. Au début de son mandat on pouvait même parler d'une certaine continuité. Ainsi au congrès de 1966, la CSN chercha encore à s'étendre en dehors du Québec. Mais assez tôt le mouvement dut compenser le vide idéologique laissé par l'enlisement de la Révolution tranquille.

La redéfinition syndicale de l'idéologie de la CSN s'accomplit lors des délibérations de ses trois congrès successifs de 1966, 1968 et 1970. En 1966, le Rapport moral de Péroin, "Une société bâtie pour l'homme", était une critique globale de la société où le développement chaotique entraînait la pauvreté au sein de l'abondance et où la démocratie n'était qu'une façade. Il fallait donc redéfinir le projet social afin d'accentuer la participation du plus grand nombre possible. En 1968, le "Deuxième front", parlait

du besoin pour les travailleurs de s'organiser à l'extérieur de l'entreprise comme moyen de participation et de chercher les moyens de mieux changer la vie. En 1970, "Un camp de liberté", dénonçait le super-pouvoir économique-politique de la haute finance<sup>40</sup>.

L'objectif ultime était de démocratiser véritablement la société grâce à la participation. Pour pouvoir y parvenir, le "Deuxième front" s'interrogea sur le passé de l'action syndicale; d'autant plus que le syndicalisme n'avait plus le monopole de la contestation depuis les événements qui se déroulaient dans le milieu étudiant:

"L'action syndicale nouvelle devient l'utilisation de n'importe quel moyen légal pour amener les travailleurs et la population en général à participer pour forcer les centres de décision à accepter la participation pour obliger le gouvernement à tenir compte d'une part de la voix du peuple, à mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de participation d'autre part. L'action syndicale acquiert donc un caractère et un objectif populaire qui dépassent les cadres étroits de l'entreprise" 41.

En accord avec cette nouvelle conception de l'action syndicale, la CSN se préoccupa davantage du milieu de vie du travailleur. Ainsi, pour ne pas entraver le développement économique du Québec,

---

40. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., pp.156,165-166.

41. CSN, le Deuxième front, 1968, pp.69-70.

elle exigea à son congrès de 1966 une définition claire des pouvoirs de chacun des gouvernements. Dans son mémoire au gouvernement fédéral de 1970, elle déclara:

"...le gouvernement fédéral n'a pas compris que les objectifs propres du développement québécois et que l'institution du nouveau ministère des disparités régionales dirigé par monsieur Jean Marchand ne peut efficacement répondre aux besoins de contrôle de développement des Québécois" 42

La Confédération se faisait la continuatrice d'un des objectifs principaux de la Révolution tranquille. Elle se rendait compte du retard économique des travailleurs québécois dans leur propre province.

Au nom du développement économique, plus que pour une question de culture, elle se rapprocha du mouvement indépendantiste. Seules les interrogations économiques sur la séparation du Québec l'empêchèrent d'appuyer cette idée à fond<sup>43</sup>. Mentionnons que plusieurs syndiqués sympathisèrent avec le Parti québécois et que tout particulièrement le conseil central de Montréal en 1970 se déclara en faveur de la souveraineté de la province et appuya ce parti lors de l'élection d'avril 1970.

---

42. René Parenteau, op.cit., p.271.

43. Marcel Pépin, Lettre aux militants, 1970, p.61.

La grève devint un moment privilégié de contestation de l'ordre établi. Ce fut la conséquence directe de la façon dont l'Etat avait agi dans le domaine des relations de travail:

"La grève est le produit inévitable d'un régime où tout est décidé en dehors de l'ouvrier et par d'autres que lui. On fait la grève parce que c'est un moyen de s'opposer à des décisions de la part de personnes qui seules tiennent le sort de l'ouvrier dans leurs mains, l'employé n'ayant pas dans l'entreprise le statu qu'il devrait avoir" 44

Lors de la grève des transports de Montréal, en octobre 1967, une session spéciale convoquée par le gouvernement avait voté le Bill 1. Il exigeait la reprise des services et l'arbitrage obligatoire sous peine de sanctions. On parla d'échec pour la CSN<sup>45</sup>.

Cette intervention de Québec provoqua des remous au sein de la centrale ouvrière. Pépin entra en conflit direct avec son secrétaire-général, Robert Sauvé, au congrès d'octobre 1968. Ce dernier proposait comme moyen de lutter efficacement contre l'intervention étatique une centralisation plus poussée des services et des ressources<sup>46</sup>. Le projet préconisait également que les fédérations

---

44. René Parenteau, op.cit., p.261.

45. "La politisation des syndicats est inévitable", Parti Pris, vol.5 no 6, mars 1968, p.44.

46. Gilles Dostaler, "La CSN: structure et stratégie", Parti Pris, vol.5, no 5, février 1968, p.20.

n'aient plus le pouvoir de taxer leurs membres et n'emploieraient plus de permanents. Les conseils centraux étaient abolis et remplacés par des bureaux confédéraux régionaux dépendant directement de la centrale. C'était en gros la même réforme proposée au congrès de 1961. Robert Sauvé démissionna devant les doutes de Pépin qui, lui, préconisait, au contraire, de donner plus de pouvoirs aux fédérations<sup>47</sup>.

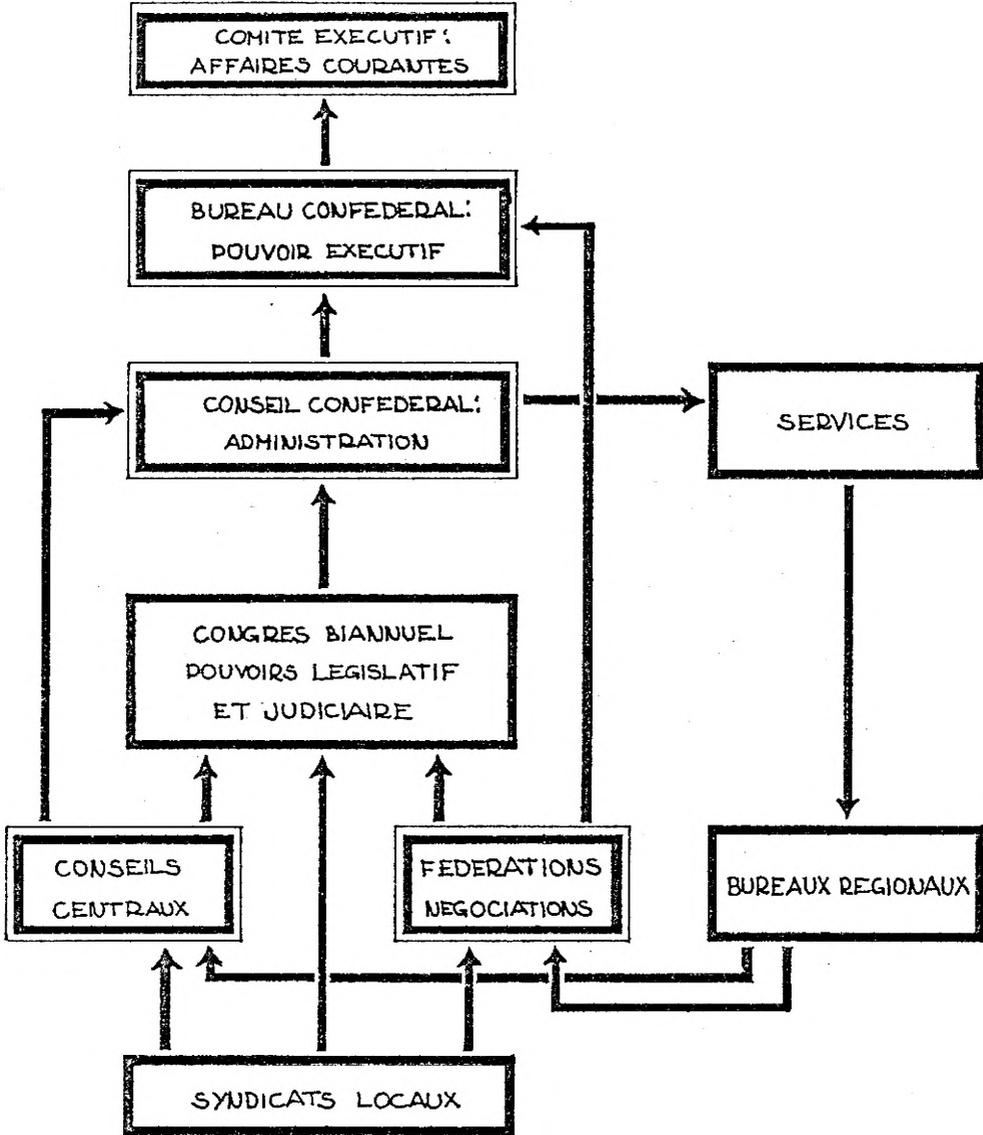
Le projet de Pépin regroupa certains secteurs pour former onze fédérations. Celles-ci devenaient entièrement responsables des négociations, de l'application des conventions collectives et de l'éducation professionnelle de ses membres. Les services généraux, c'est-à-dire relations extérieures, secrétariat, conseillers spéciaux, éducation, action politique, recherche et documentation, continuaient cependant de relever de la CSN.

La participation aux organismes supérieurs fut élargie. Le comité de régie, composé du président général, du secrétaire général et du trésorier, devint le comité exécutif. Deux nouveaux membres, le premier vice-président et le directeur des services, s'ajoutaient. Il avait comme son prédécesseur la responsabilité quotidienne du mouvement.

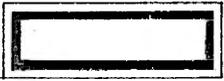
---

47. Louis-Marie Tremblay, *op.cit.*, p.49.

FIGURE VI : LA REFORME PEPIN DE 1968



CENTRE DECISIONNEL SECONDAIRE



CENTRE DECISIONNEL IMPORTANT

Le comité exécutif fut remplacé par le bureau confédéral qui était chargé du pouvoir exécutif et d'administrer les fonds de défense professionnelle. Aux trois membres du comité de régie et des huit vice-présidents élus, comme l'exécutif actuel, il était maintenant ajouté seize personnes: les cinq membres du nouvel exécutif et onze membres désignés par chacune des fédérations.

Enfin, le bureau confédéral fut remplacé par un conseil confédéral qui comprenait les membres du nouveau comité exécutif auxquels s'ajoutaient 160 délégués désignés par les conseils centraux. L'ancien bureau confédéral comprenait les membres du comité de régie et 86 délégués désignés par chacune des fédérations et chacun des conseils centraux. Le conseil confédéral était chargé dans l'ensemble des mêmes pouvoirs que l'ancien bureau confédéral. Il se réunit au moins une fois tous les quatre mois.

Enfin, onze caisses fédérales, soit une par fédération, furent créées. Elles s'ajoutaient à la caisse centrale créée en 1951<sup>48</sup>.

---

48. Le Devoir, 17 avril 1968, pp.2-3.

Pépin triompha; d'ailleurs sa méthode s'avéra efficace lors du règlement de la grève des employés de la Régie des alcools du Québec commencée le 25 juin et qui se termina un mois après le congrès, soit le 26 novembre.

Entre 1968 et 1971, Marcel Pépin fut contesté par son aile gauche. En décembre 1969, Michel Chartrand, parlant au nom du Conseil central de Montréal, déclara que le prochain objectif de la CSN était l'abolition du capitalisme<sup>49</sup>. Chartrand lui reprocha encore en 1971 de ne pas mettre de moyens suffisants pour permettre au mouvement d'être à l'avant-garde du combat social au Québec. Il en voulait plus particulièrement à Pépin au sujet du budget d'action politique qui n'était que de mille dollars par mois avec deux permanents<sup>50</sup>. Le président lui répondit au début de janvier 1970 en soulignant avec force la volonté des travailleurs de rester eux-mêmes, face aux deux influences que constituaient le "trade-unionisme" et le bolchévisme révolutionnaire, ce qui constituait l'originalité de la CSN<sup>51</sup>.

---

49. Jocelyn St-Pierre, Paul Bernier, op.cit., p.171.

50. Marc-André Beaudin, "Michel Chartrand: la démission de Pépin n'arrangera rien", Point de mire, vol.2, no 22, juillet 1971, p.10.

51. CSN, Communiqué de presse, Québec, 7 janvier 1970.

Entre 1966 et 1970, l'effort de syndicalisation se poursuivait, mais avec moins de succès. La CSN réussit à affilier les ingénieurs de l'Hydro-Québec en 1966, les professionnels du gouvernement du Québec, également en 1966, les enseignants des CEGEP en 1967. Environ la moitié du total des effectifs était maintenant constituée de collets blancs. En 1970, elle comprenait 205,000 membres, soit 1,000 syndiqués de plus qu'en 1966<sup>52</sup>. La stagnation de l'économie à partir de 1968 en était probablement en partie responsable. Mais, nous émettons ici l'hypothèse que les querelles idéologiques avec la droite, puis avec la gauche du mouvement, contribuèrent également à cet état de choses.

A la veille de l'élection d'avril 1970, la CSN était un mouvement de travailleurs composé autant de collets blancs que de collets bleus. Par son idéologie de participation, elle réclamait la cogestion autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Son humanisme sociétal rejetait les idéologies du rattrapage, du néo-libéralisme et du socialisme<sup>53</sup>. Elle préconisait en fait la réforme du système économique capitaliste. C'est là que se situa le débat avec la gauche. Celle-ci préconisait non pas des mesures réformatrices, mais la création d'une toute nouvelle

---

52. Voir l'Annexe I, p.159 .

53. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.47.

société grâce au socialisme.

Le débat idéologique et les querelles qu'il a provoqués préparèrent mal la CSN à faire face à un nouveau gouvernement libéral caractérisé par un certain antisindicalisme.

### III. La FTQ: remise en question et autonomisme

La FTQ accepta les changements intervenus au Québec durant la Révolution tranquille. Elle fut d'accord avec le nouveau rôle que se donna l'Etat:

"La FTQ mettra tout en oeuvre pour revaloriser l'Etat provincial du Québec et lui faire donner enfin sa mesure dans les domaines relevant de sa juridiction: ressources naturelles, planification, éducation, santé, sécurité sociale, lois ouvrières" 54

En 1962, elle réclama l'intervention accrue de l'Etat dans l'économie à l'intérieur d'un mémoire au Cabinet provincial. A l'idéologie de l'Etat supplétif du syndicalisme d'affaires succédait l'idée de l'Etat planificateur. Mais ce nouveau rôle de l'Etat québécois ne devait pas entrer en contradiction avec celui du gouvernement fédéral.

La FTQ, tout comme la CSN, se prononça à son congrès de 1961 contre l'idée d'indépendance du Québec. Mais contrairement à sa rivale, elle proclama le principe du droit pour le Québec à

---

54. FTQ, congrès de 1963. Extrait de Michel Brossard, op.cit., p.281.

l'autodétermination et demanda une réforme constitutionnelle. Sa position fédéraliste s'expliquait en bonne partie par ses propres liens syndicaux avec le reste du Canada. Sur le plan de l'action politique, elle favorisait le NPD sur la scène fédérale. En 1962, elle lui donnait officiellement son appui.

Tout comme pour l'ensemble du syndicalisme québécois, la Révolution tranquille a été favorable pour la FTQ. Mais elle ne retira pas autant de bénéfiques que la CSN. Entre 1960 et 1964, ses effectifs passèrent de 99,422 à 111,192 membres<sup>55</sup>. C'est une progression modérée si on la compare à celle des syndicats nationaux qui entre ces deux mêmes années augmentèrent leurs affiliés de 94,114 à 141,178<sup>56</sup>. Ce faible accroissement fut en parti attribuable au maraudage de la CSN. La pire année fut celle de 1963-64, alors que la FTQ perdit environ 10,000 membres au profit de la Confédération<sup>57</sup>. Ces pertes s'expliquaient par la remise en question, dans le cadre de la Révolution tranquille, du syndicalisme international et de son représentant québécois. Mais surtout la principale raison des succès de la CSN résidait dans le peu, et même à l'occasion l'absence totale, de services

---

55. Ibid., p.265. Voir l'Annexe IV, p. 162.

56. Chiffres extraits des congrès biannuels de la CSN.

57. Michel Brossard, op.cit., p.287.

chez certaines unions de la FTQ et du CTC.

Ainsi en 1965, les 600 employés de la Consumer's Glass à Montréal avant d'adhérer à la CSN avait appartenu à une Union des souffleurs de bouteilles de verre qui n'avait aucun représentant dans tout le Canada. Encore en 1965, les 1,000 employés du Conseil des ports nationaux et les employés de trois meuneries à Montréal appartenaient à l'Union des messageries de chemins de fer qui n'avait aucun représentant au Québec<sup>58</sup>. Ne possédant elle-même que peu de pouvoirs de décision et donc incapable d'offrir une protection efficace à ses membres, la Fédération était menacée vers 1963-64, et devait se réajuster:

"Nous faisons face à une organisation rivale mieux structurée et plus agressive que jamais à laquelle il faudra bien un jour pour que cesse la guerre de harcèlement dont nous sommes l'objet opposer ce qui en langage militaire on appelle une force de frappe décisive"<sup>59</sup>

Les points tournants qui permirent ce réalignement, furent l'élection de Louis Laberge comme président de la Fédération à la fin du mois d'octobre de 1964 et la lutte contre le Bill 54.

L'élection de Laberge marqua une nouvelle façon de concevoir la présidence. Il s'agissait dorénavant d'étendre le pouvoir

---

58. Evelyn Dumas-Gagnon, "Pourquoi des unions internationales ?", op.cit., pp.63-64.

59. FTQ, Congrès de 1963, introduction du rapport des officiers.

moral de la FTQ sur le plan de l'organisation, en plus de ceux du politique et du législatif<sup>60</sup>. Laberge devint l'arbitre essentiel au règlement des différends pouvant surgir entre les affiliés au sujet de l'organisation<sup>61</sup>. Ceci prouve qu'il existait encore des divergences au sein de la FTQ après la fusion. Autre indice de ces divisions, Laberge, élu par le conseil exécutif, l'emporta par une seule voix de majorité aux dépens de Fernand Daoust<sup>62</sup>.

Un autre événement significatif, précédant de quelques mois l'élection de Laberge, fut la lutte contre le Bill 54. La FTQ fit montre à cette occasion de dynamisme. Elle proposa même la grève générale<sup>63</sup>. La CSN ne pouvait se permettre de s'opposer à ce point au projet de loi. Aux yeux de la population et de ses adversaires, la Fédération réussit à démontrer qu'elle n'était pas finie en mobilisant complètement des effectifs que l'on croyait démoralisés<sup>64</sup>. Mais l'élection de Laberge et la contestation du Bill 54, n'auraient sans doute pas été possibles sans un changement profond s'opérant à l'intérieur même de la FTQ.

---

60. Le Monde Ouvrier, novembre 1964, p.2.

61. Ibid., p.2.

62. Michel Brossard, op.cit., p.260.

63. Louis-Marie Tremblay, op.cit., p.145.

64. Ibid., pp.145-146.

En 1957, le pourcentage des unions industrielles ou dont les caractéristiques relevaient de ce genre de syndicalisme formaient 35% de toutes les unions. En 1967, elles étaient 71%<sup>65</sup>. Ce genre de syndicalisme avait eu son mot à dire dès la fondation de la FTQ. Il transportait en lui des conceptions syndicales progressistes et abordait les particularismes québécois d'une façon différente de celle des unions de métiers.

La FTQ essaie de consolider sa présence au Québec de différentes façons. Dans un premier temps, elle justifia l'importance de garder des liens avec les unions internationales. Au lien national, elle préféra, parce que plus important à ses yeux, le lien avec les travailleurs de toute l'Amérique du Nord:

"En somme les travailleurs n'ont d'autres choix qu'entre le paternalisme du patronat et les élites du milieu d'une part, et ce que j'appellerais d'autre part, le fraternalisme, c'est-à-dire leur solidarité avec les travailleurs du monde entier...à la dépendance à l'endroit des classes dirigeantes du milieu, nous préférons la dépendance vis-à-vis nos frères les travailleurs, fussent-ils citoyens d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays" 66

---

65. Michel Brossard, op.cit., p.273.

66. Le Monde Ouvrier, vol.52, no 9, septembre 1967, p.3.

Cette déclaration de Laberge était une attaque voilée devant des agissements de la CSN durant la Révolution tranquille. Elle démontrait que du point de vue économique, il pouvait en résulter certains avantages<sup>67</sup>. Après avoir justifié ainsi sa propre existence, la FTQ mit également en doute l'idéologie et les méthodes d'action du syndicalisme d'affaires<sup>68</sup>.

Profitant de l'échec de la Révolution tranquille et du rôle que la CSN y avait joué, la FTQ ne pouvait espérer réussir à remonter définitivement la pente, si elle ne parvenait pas à faire le poids face à l'autre centrale ouvrière. Il lui fallait donc plus de ressources, donc plus de pouvoirs; c'est-à-dire plus d'autonomie vis-à-vis le CTC.

En vue d'acquérir plus d'autonomie, la FTQ agit de trois façons: elle fit preuve d'initiative au niveau de l'action par des gestes qui outrepassaient ses fonctions, elle réclama plus de pouvoir auprès du CTC et suivit une politique de présence dans le milieu propre à une centrale syndicale plus qu'à une fédération régionale<sup>69</sup>.

---

67. Evelyn Dumas-Gagnon, "Pourquoi des unions internationales?", op.cit., pp.60-61.

68. Louis-Marie Tremblay, op.cit., pp.151-152.

69. Ibid., pp.161-162.

En ce qui a trait au premier point, la Fédération appuya en 1965 les postiers de Montréal dans leur rébellion contre leur organisation nationale supportée par le CTC. En 1966, elle joua un rôle des plus actif à l'occasion de la campagne d'organisation à l'Hydro-Québec, opposant le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) à la CSN ainsi que dans la grève de l'année suivante. En 1965, elle appuya ouvertement les métallos dans leur maraudage de l'Union internationale des mouleurs en Mauricie<sup>70</sup>.

Dès 1963, le CTC avait accepté en partie de mettre les services d'organisation du CTC au Québec sous l'autorité de la FTQ et d'accroître le personnel affecté à ces services. En 1965, elle avait encore trois permanents pour tout le Québec. Au même moment, les unions internationales en possédaient 238, les unions canadiennes, 25. Dix organisateurs et trois responsables d'éducation avaient été engagés par le CTC et mis sous l'autorité de la FTQ<sup>71</sup>. Au congrès du CTC de 1966, la Fédération demanda une plus grande part d'autonomie. Cette demande fut alors référée à un comité chargé d'étudier les structures

---

70. Ibid., p.162.

71. Evelyn Dumas Gagnon, op.cit., p.62.

du Congrès en général. A son congrès d'octobre 1967, la centrale québécoise adopta un important programme de réformes destiné à accroître ses pouvoirs. Elle réclama du CTC qu'il exige que toutes les unions locales soient tenues de s'affilier à leur fédération et à leur conseil de travail respectif et qu'il hausse sa taxe per capita de 10 cents par mois et redistribue cette somme aux fédérations selon le système de péréquation suivant: a) étendue du territoire; b) la dispersion des membres; c) le pluralisme syndical; d) le bilinguisme<sup>72</sup>. Elle demanda également le pouvoir de charter: a) les conseils du travail; b) les conseils de métiers ou industriels; c) des groupes régionaux de travailleurs syndiqués. Enfin, elle voulut assumer les fonctions des bureaux régionaux du CTC y compris les services aux locaux chartrés et, que le CTC lui remette la portion de son budget couvrant le coût de ses services<sup>73</sup>.

Au congrès de mai 1967, un accord fut conclu à la dernière minute. On promit de poursuivre les discussions sur la question controversée de la capacité de la FTQ de signer une entente de non-maraudage avec la CSN. Par contre, les délégués rejetèrent

---

72. FTQ, Mémoire de la FTQ à la Commission sur la constitution et les structures du CTC, Montréal, 25 janvier 1967, p.16.

73. Ibid., p.18.

sans ambiguïté le désir de la FTQ d'obtenir plus de pouvoirs pour les fédérations provinciales.

La politique de présence de la FTQ dans le milieu québécois devint importante. Ainsi, au congrès de 1965, Louis Laberge proposa une association de l'UCC, de l'UGEQ, de la FTQ et de la CSN en un front commun des classes laborieuses pour que cessent au Québec les rivalités syndicales. Au scrutin provincial du 12 juin 1966, la Fédération se dissocia de tous les partis politiques en lice, y compris le PSD, dont plusieurs dirigeants et membres faisaient partie de ses syndicats affiliés. Elle souligna à la même occasion la nécessité de créer un parti politique provincial vraiment populaire. La Fédération expliqua son attitude en déclarant que ni l'Union Nationale ni le Parti libéral ne prônait la prise en main par le Québec de ses destinées économiques. A son congrès de 1967, elle préconisa de nouveau la création d'un parti de gauche provincial. Enfin, en 1969, elle se prononça contre le Bill 63.

Le sommet de cette campagne de présence fut atteint en 1968. Le 16 décembre, l'Etat québécois, par l'intermédiaire du Bill 290, reconnut la Fédération au même titre que la CSN comme négociateur syndical. En février de la même année, elle mettait au point, malgré les réticences du CTC, un protocole d'entente

avec la CSN sur les changements d'allégeance syndicale.

Entre 1964 et 1967 les effectifs de la FTQ ont presque doublés. Ils passèrent de 111,192 pour atteindre 206,756 membres<sup>74</sup>. L'augmentation la plus considérable se produisit en 1966-67 avec 66,000 membres. L'affiliation volontaire à la FTQ des unions du CTC passa entre ces deux mêmes années de 44.5% à 59.1%<sup>75</sup>. Ce sont les signes les plus évidents des succès de la nouvelle façon d'agir du mouvement. En 1971, il comprenait 250,000 syndiqués.

La revalorisation du rôle du président, la représentation des régions au sein du Conseil exécutif, les luttes contre le CTC et prises de position autonomistes, autant au point de vue syndical que sur la question nationaliste furent les éléments d'une stratégie qui conféra à la FTQ une identité propre. Mais c'est un mouvement ouvrier qui n'avait pas encore le même leadership que la CSN sur ses affiliés. En 1967, la FTQ ne recevait encore que 15 cents par mois pour chaque syndiqué comparativement à \$1.65 pour la CSN<sup>76</sup>. La FTQ avait l'audience

---

74. Michel Brossard, op.cit., p.265. Voir l'Annexe IV, p.162.

75. Voir l'Annexe IV, p.162.

76. En collaboration, Quebec Labour. The Confederation of National Trade Unions Yesterday and Today, Montréal, Black Rose Books, 1972, p.22.

et l'influence nécessaires pour mener des grèves ou d'autres luttes dans la société québécoise. Mais elle n'avait pratiquement pas de pouvoir véritable sur ses membres; les unions conservant l'essentiel de leurs prérogatives, et peu de moyens financiers<sup>77</sup>.

Les années 60 ont généralement été pour la CSN et la FTQ une époque de gains appréciables. Les deux centrales ont accru le nombre de leurs membres et ont été reconnues par l'Etat et l'opinion publique comme deux organisations qui avaient leur mot à dire dans tout ce qui se passait au Québec.

Les centrales sont parvenues à conquérir cette place, grâce à leurs prises de position autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. La CSN a davantage fait sa marque parce qu'elle possédait des ressources importantes en hommes et en argent. Sa structure lui avait permis également de prendre part autant à des négociations collectives que de représenter le mouvement auprès de l'Etat.

La FTQ n'a que le pouvoir de représentation. Malgré ses tentatives réussies de se donner un nouveau rôle lorsqu'elle intervint dans certains conflits syndicaux, elle n'a ni les pouvoirs ni les moyens de la CSN. Ses demandes au CTC ont été rejetées.

---

77. "Dossier La Presse/Power Corporation", Point de mire, vol.3, no 8, décembre 1971, p.36.

Elle n'a en vérité qu'un pouvoir moral. Pour lui permettre de surmonter ses faiblesses, elle parvint à se donner une image de leadership auprès de l'Etat et de l'opinion publique; ce qui augmenta d'autant plus sa propre influence sur ses unions affiliées.

Autre moyen d'accroître son leadership furent les ententes intersyndicales avec la CSN et la Corporation des enseignants du Québec (CEQ); tout particulièrement en vue des négociations dans les secteurs public et para-public.

Ces fronts communs lui permirent de se rendre indispensable à ses affiliés; ne serait-ce que pour coordonner les actions à entreprendre, de négocier sur un même pied d'égalité que les autres centrales syndicales. Enfin, l'Etat lui-même, en acceptant de négocier avec elle, ajouta à son prestige.

Le débat et les querelles idéologiques au sein de la CSN ainsi que la faiblesse structurelle de la FTQ ont sans doute favorisé le rapprochement entre ces deux principaux mouvements syndicaux du Québec face à l'importance de plus en plus grande que se donna l'Etat dans les relations de travail.

## CONCLUSION

De 1939 jusqu'à l'élection de 1970, la CSN et la FTQ devinrent progressivement, du point de vue idéologique, deux mouvements syndicaux acceptant de moins en moins le capitalisme tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le premier délaissa sa vision corporatiste, accepta peu à peu le système de l'entreprise privée, puis en arriva à la fin à contester ce même système grâce à son idée d'humanisme sociétal. La FTQ, qui succéda à la conservatrice FPTQ et à la sociale-démocrate FUIQ, préconisa les idées du syndicalisme industriel.

Le syndicalisme québécois, surtout à partir des années 60, débordait de plus en plus de son rôle de négociateur à l'intérieur de l'entreprise. L'action syndicale engloba dorénavant tous les aspects de la vie des travailleurs. Cela fut surtout vrai pour la CSN, mais la FTQ emboîta également le pas. La CSN avait toujours ce rôle à l'esprit. Mais, elle changea son encadrement moralisateur chrétien et nationaliste rétrodrage pour en échaffauder un autre plus près de la réalité. Ce phénomène était lié étroitement, selon nous, à sa façon de concevoir la société capitaliste.

La CSN et la FTQ, grâce à leur nouvelle conception de l'action syndicale, surtout à partir de l'échec de la Révolution

tranquille, s'aperçurent davantage de la faiblesse structurelle de l'économie du Québec qui a comme conséquence directe, un bas niveau de revenus pour les travailleurs. Ils ont aussi découvert l'aliénation culturelle et nationale, qu'ils perçurent souvent comme la conséquence du retard économique. D'où l'intérêt que portèrent plusieurs syndicalistes au projet d'indépendance.

En ce qui a trait à l'organisation interne des deux mouvements, deux aspects furent importants. Premièrement, les services accordés aux membres. A partir du début des années 50, la CSN entreprit de se doter de tous les services nécessaires, ce qui lui a permis de devenir une vraie centrale syndicale. Chez la FTQ, si les services ont toujours existé au niveau des unions durant notre période d'analyse, par contre, elle ne contrôla pas les ressources que ce soit en hommes ou en argent.

Autre point majeur de l'organisation interne, le centralisme des décisions. Malgré la réforme de 1968, la CSN demeurait centralisée. Par exemple, les services échappèrent au contrôle direct des membres, car ils furent reliés au Comité exécutif par le directeur général des services<sup>1</sup>. Les syndicats

---

1. En collaboration, Crise syndicale, Montréal, Caucus Ouvrier, 1973, p.122.

locaux n'ont jamais retrouvé une part de l'autonomie qu'ils possédaient durant les années 30.

A la FTQ, la situation y était semblable mais, elle ne s'explique pas de la même façon. La Fédération n'a jamais été un organisme vraiment centralisé, parce qu'elle n'a jamais eu les pouvoirs de l'être. La centralisation se produisit au niveau des unions-mères et de l'AFL-CIO. Notons ici à propos de l'AFL-CIO, qu'à partir de la fusion, l'appareil bureaucratique à tous les échelons fut soumis aux directives du sommet exécutif<sup>2</sup>. On peut penser que la FTQ, tout comme le CTC, dépendent de cette façon peut-être plus directement du syndicalisme américain.

Les divers points que nous avons retenus jusqu'ici: contestation de l'ordre établi, renouvellement de l'action syndicale, services efficaces mais qui souvent échappent aux membres, furent autant de facteurs qui entrèrent en ligne de compte dans l'explication du fait le plus spectaculaire et aussi probablement le plus important dans le monde syndical de la fin des années 60; la confrontation entre le syndicalisme et l'Etat.

---

2. Daniel Guérin, op.cit., pp.122-123.

Cet affrontement découlait du rôle que se donna le gouvernement dans les relations de travail. L'Etat devint le plus important employeur du Québec. Au même moment, il régla les relations de travail et se plaça lui-même au-dessus de ses propres lois en refusant l'arbitrage dans les secteurs public et para-public. Cette situation expliquait le malaise du mouvement syndical face au gouvernement.

Les centrales contestèrent la législation ouvrière: elles réclamèrent des amendements au code du travail pour permettre la négociation sectorielle et dénoncèrent également les interventions de l'Etat, tout particulièrement dans les secteurs public et para-public.

Depuis la promulgation du code de 1964, les relations avec le pouvoir de l'Etat ne pouvaient que se détériorer. Depuis 1967, c'est ce qui se produit. La situation aurait pu être différente si la CSN et la FTQ avaient continué à faire comme la CSN durant la Révolution tranquille, c'est-à-dire être en accord avec le parti au pouvoir. Ce facteur n'est pas à négliger selon nous. La cassure idéologique n'a sans doute pas favorisé l'harmonisation dans les relations de travail. Il y a ainsi un état d'affrontement à au moins deux paliers: au niveau des relations de travail et au niveau de la conception de la société québécoise dans son entier.

Qu'en est-il de la CSN et de la FTQ au moment où ces lignes sont écrites. Entre 1970 et 1975, l'idéologie de contestation s'est radicalisée. Au sein de la CSN, on a assisté à la victoire de la gauche. Au sein de la FTQ, on a vu pour la première fois en 1972, l'apparition d'un débat idéologique sur le rôle de l'Etat et la nature du pouvoir politique ainsi qu'une dénonciation du capitalisme dans le document "L'Etat, rouage de notre exploitation".

C'est également en 1972 qu'a eu lieu le grand affrontement entre l'Etat et le syndicalisme lors des négociations dans les secteurs public et para-public. La lutte se situa aux deux niveaux d'affrontement que nous avons déjà fait ressortir. L'Etat promulgua alors le Bill 19 pour forcer le retour au travail et fit emprisonner Marcel Péroin, Louis Laberge, Yvon Charbonneau de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), ainsi que plusieurs militants. Le gouvernement a sans doute agi de cette façon pour ne pas trop perdre la face devant l'opinion publique. D'ailleurs, il accorda par la suite des conditions de travail plus avantageuses. C'est une habile façon de montrer qui dirige le Québec<sup>3</sup>.

---

3. En collaboration, "La politisation des relations de travail", op.cit., pp.72-73.

Les événements de 1972 eurent pour conséquence de causer un profond malaise au sein de la CSN. En 1973, elle ne comptait plus que 130,000 membres. L'aile droite fonda alors son propre mouvement syndical, la Confédération des syndicats démocratiques (CSD). Plusieurs facteurs pouvaient expliquer cette rupture, la centralisation trop poussée et les querelles idéologiques en sont probablement les principales explications. Chez la FTQ, il n'y a pas eu de rupture. Ceci a été probablement causé par la structure de décentralisation du mouvement qui permet à la droite et à la gauche de cohabiter plus facilement.

Le syndicalisme québécois, représenté par la CSN et la FTQ, traverse actuellement des moments difficiles. La CSN n'a pas encore rattrapé le nombre de membres qui faisait sa force. La crise financière qu'elle traverse n'y est sans doute pas étrangère. La FTQ est rongée par le scandale étalé par la Commission Cliche à l'intérieur de certaines unions de métiers.

Durant ce temps l'Etat semble conserver toute sa puissance. Le projet de Bill 89, présenté en décembre 1972, était sous certains aspects une négation du droit de grève dans certains secteurs. L'article 16 stipulait que les salariés avaient le choix en cas de conflit dans les secteurs public et para-public, soit d'accepter

les offres patronales, soit de voir le différend référé à l'Assemblée Nationale à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil. Etant donné que le lieutenant-gouverneur est l'exécutif et que celui-ci est en même temps l'employeur, il y a peu de marge de manoeuvre<sup>4</sup>. Cette loi n'a pas été promulguée. Elle le sera peut-être un jour avec un titre différent. C'est une menace pour l'ensemble du syndicalisme.

Devant les dissensions internes et les querelles intersyndicales, encore entretenues en 1975 par les agissements peu orthodoxes de membres de syndicats de métier de la FTQ envers leurs confrères de la CSN, et l'omniprésence de l'Etat, que doit faire le syndicalisme québécois ? Comment va-t-il s'y prendre pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés à partir de la deuxième moitié des années 60, c'est-à-dire, s'occuper de ses membres, syndiquer tous les travailleurs pour être considéré comme le leader de la classe ouvrière dans son entier et vouloir changer la société québécoise.

Malgré ces problèmes importants, il est une présence et une force sociale majeure. Environ 40% des travailleurs sont syndiqués, contre 29% aux Etats-Unis et 30% en Grande-Bretagne.

---

4. Ibid., p.70.

C'est un des taux les plus élevés des pays capitalistes industrialisés occidentaux.

Pour prendre un nouveau départ, le mouvement syndical du Québec ne peut penser régler ses difficultés grâce à la formation d'une centrale ouvrière unique qui serait formée de la CSN, de la FTQ ainsi que de la CEQ d'obédience marxiste.

L'origine de la CEQ remonte à 1946 lorsque trois fédérations provinciales d'instituteurs et d'institutrices formèrent la Corporation des instituteurs catholiques du Québec (CIC). Mouvement encadré par l'Église catholique, elle était comme son nom l'indique corporatiste. Sauf à l'occasion de la grève de l'Alliance des professeurs de Montréal de 1949, elle fut peu militante.

C'est durant la Révolution tranquille qu'on assista à un renouveau du syndicalisme enseignant. Il a depuis approfondi singulièrement sa façon de percevoir la société québécoise et est devenu dans les faits malgré le nom actuel de Corporation des enseignants du Québec, une centrale syndicale d'environ 70,000 membres.

La CSN et la FTQ se doivent de se rapprocher des travailleurs pour leur faire comprendre l'importance du syndicalisme s'ils veulent conserver leur rôle social. Ils doivent également

se débarrasser du maraudage lorsqu'il y a tant de travailleurs qui ne sont pas encore syndiqués. Pour cela, il leur faudra parvenir à briser le carcan juridique que constitue notre législation du travail.

Les problèmes du mouvement syndical québécois sont en partie causés par un blocage politique de la part de l'Etat patron. Assez souvent celui-ci essaie d'imposer davantage sa seule volonté, par exemple, lorsqu'il négocie avec ses employés ou qu'il utilise les recommandations de la Commission Cléche surtout contre les travailleurs, que de concilier les antagonismes entre la classe ouvrière et les représentants du capitalisme nord-américain et autochtone.

L'Etat est ainsi perçu par plusieurs travailleurs comme un patron semblable à tous les autres patrons. Pour contrer efficacement l'Etat-patron de façon constante, non pas seulement à l'occasion de conflits ouvriers, la classe ouvrière se verra obligée d'appuyer un parti politique qui favorise ses objectifs ou bien, fonder son propre parti pour remplacer les règles du jeu économique et politique du Québec d'aujourd'hui.

## ANNEXE I

Evolution des effectifs de la CTCC-CSN<sup>1</sup>

<u>ANNEE</u>	<u>EFFECTIFS</u>	<u>ANNEE</u>	<u>EFFECTIFS</u>
1931	28,000	1949	83,272
1932	25,000	1950	83,112
1933	26,894	1951	88,081
1934	30,346	1952	93,040
1935	38,000	1953	100,183
1936	45,000	1954	97,173
1937	50,000	1955	97,237
1938	47,000	1956	96,296
1939	49,401	1957	99,957
1940	46,341	1958	98,038
1941	46,032	1959	95,212
1942	46,447	1960	94,114
1943	53,384	1962	113,885
1944	65,249	1964	141,178
1945	61,723	1966	204,000
1946	62,960	1968	201,000
1947	70,176	1970	205,000
1948	82,218		

1. Ce sont les effectifs déclarés lors des congrès annuels. A partir de 1960, ceux-ci ne se déroulèrent plus qu'à tous les deux ans. Ces effectifs déclarés furent durant certaines années sans doute au-dessus de la réalité. Au congrès de 1942, par exemple, il était dit dans le rapport du secrétaire-général: "...nos statistiques sont basées sur les effectifs inscrits des organisations affiliées, conséquemment, nous comptons les membres cotisants, les membres affectés temporairement par le chômage et les membres porteurs d'une carte de retraite (Le Devoir, 22 septembre, 1942, p.7)". Dans le procès-verbal du congrès de la CSN de 1970, les chiffres diffèrent pour ce qui est des années 60, comme si on avait calculé d'une autre façon. Les effectifs auraient été de 80,075 en 1960, 167,917 en 1966, 199,102 en 1968, mais 205,780 en 1970.

## ANNEXE II

Evolution des effectifs de la FPTQ<sup>1</sup>

<u>ANNEE</u>	<u>EFFECTIFS DES COTISANTS</u>	<u>TOTAL DES PERCEPTIONS</u>
1943	11,761	\$2,822.65
1949	30,000	-
1956	33,845	\$20,984.00

---

1. Michel Brossard, op.cit., pp.201-202.

## ANNEXE III

Evolution des effectifs de la FUIQ<sup>1</sup>

<u>ANNEE</u>	<u>EFFECTIFS</u>
1953	38,500
1954	28,200
1955	34,150
1956	30,350
1957	31,950

---

1. Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ, p.130. Les estimés sont basés sur le paiement des taxes per capita à la Fédération. Selon Louis-Marie Tremblay, ils paraissent à première vue supérieures à la réalité.

## ANNEXE IV

Evolution des effectifs de la FTQ<sup>1</sup>

<u>ANNEE</u>	<u>EFFECTIFS DES COTISANTS A LA FTQ</u>	<u>EFFECTIFS TOTAUX DE LA FTQ-CTC AU QUEBEC</u>	<u>POURCENTAGE DES EF- FECTIFS CTC AFFILIES A LA FTQ</u>
1957	33,839	91,954	36,8
1958	20,605	71,797	28,7
1959	38,445	98,079	39,2
1960	39,569	99,422	39,8
1961	41,437	101,811	40,7
1962	42,882	103,580	41,4
1963	51,492	113,419	45,4
1964	49,480	111,192	44,5
1965		149,048	-
1966	60,888	140,620	43,3
1967	122,190	206,752	59,1
1970	150,000	250,000 <sup>2</sup>	60,

1. Le Monde Ouvrier, octobre 1967, p.15. Cité également par Michel Brossard, op.cit., p.265. Ces chiffres ont été calculés à partir des rapports financiers des syndicats. Etant donné la structure très décentralisée de la FTQ, chaque syndicat est pratiquement libre de dévoiler le nombre de membres qu'il veut.

2. Québec, Annuaire statistique 1971, Québec, Editeur officiel du Québec, 1972, p.347.

## INDEX DES NOMS

### A

Arès, Richard: 38

### B

Bélanger, André J.: 9

Buck, Tim: 54

Brossard, Michel: 84

### C

Casgrain, Thérèse: 129

Chaloult, René: 37

Charbonneau, Yvon: 154

Charpentier, Alfred: 44,45,46,66,68

Chartrand, Michel: 129,136

### D

Daoust, Fernand: 141

David, Marcel: 1

Dumas, Evelyn: 52

Duplessis, Maurice: 10,13,18,20,59,61,63,64,65,66,72,75,77,78,79,87,90,96,100,  
109,111,112

### F

Fournier, Marcel: 52

Franck, Marcel: 26

### G

Gagné, Théo: 110

Girard, Philippe: 20

Godbout, Adélard: 38

Gouin, Lomer: 26

Green, William: 103

### H

Harvey, Fernand: 1,2

## J

Jodoin, Claude: 32,89,90  
Johnson, Daniel: 119

## L

Laberge, Louis: 140,141,143,146,154  
Lamoureux, R.J.: 98  
Laporte, Pierre: 77  
Lesage, Jean: 112,117  
Lévesque René: 117,128

## M

Marchand, Jean: 47,66,70,72,77,78, 123,124,126,128,129,130,132  
Marquette, Paul-Emile: 57,92,93  
Mathieu, Roméo: 98,99  
Meany, George: 103  
Minville, Esdras: 26  
Morin, Jacques-Victor: 26,106,107  
Murray, Philip: 103

## P

Paquette, H-H- Albiny: 38  
Parent, Madeleine: 90  
Parizeau, Théo: 56  
Pépin, Marcel: 130,133,134,136,154  
Pesotta, Rose: 31  
Picard, Gérard: 43,46,66  
Provost, Roger: 84,87,90,109

## R

Reuther, Walter: 103  
Rivard, Antoine: 89  
Roosevelt, Théodore: 28  
Rowley, Kent: 90  
Roy, Maurice: 71

## S

Sauvé, Robert: 133,134

## T

Tremblay, Louis-Marie: 95  
Tremblay, William: 11  
Treépanier, Raoul: 53  
Trudeau, Pierre-Elliot: 11,37,119